2015-2020

RHÔNE

Donnons un avenir à notre fleuve

Contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2015-2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

Région Provence Alpes Côte d'Azur

la Région Languedoc Roussillon

RhôneAlpes Région

Bourgogne Conseil régional

Franche-Comté Conseil régional

CNR

EDF

vnf Voies navigables de France

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

www.planrhone.fr

SOMMAIRE

Le Plan Rhône : un projet de développement durable 5
1. Les objectifs de la stratégie 2005/2025 du Plan Rhône et le bilan de première période de mise en œuvre sur 2007-2013. 6
1.1 Objectifs 6
1.2 Bilan 6
2. Le diagnostic territorial stratégique 7
3. La programmation 2015-2020 12
3.1 Les éléments de contexte et les évolutions 12
3.2 Le schéma proposé pour la nouvelle programmation 13
Axe I : Gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône *15*
Éléments de contexte intéressant l'axe 1 du CPIER pour la période 2015-2020 16
1. Volet Inondations 17
1.1 Bilan financier du CPIER 2007-2013 17
1.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2015-2020 21
1.3 CPIER 2015-2020 – Volet « Inondations » 21
1.4- Montants estimatifs des opérations 28
2- Qualité des eaux, ressource et biodiversité 28
2.1- Bilan du CPIER 2007-2014 28
2.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2015-2020 32
2.3 CPIER 2015-2020 – Volet «Qualité des eaux, ressource et biodiversité » 32
3. Evolution par rapport au CPIER 2007-2013 : la transversalité 37
3.1 Approche transversale, multithématique, interrégionale 37
3.2 Projets et territoires de synergie 37
Axe II : Développement économique *39*
Principaux éléments de contexte 40
1. Transport fluvial 40
1.1 Le volet « Transport fluvial » du CPIER 2007-2013 41
1.2 CPIER 2015-2020 – Volet « Transport fluvial » de l'axe « Développement économique » 42
2. Tourisme et valorisation du patrimoine 43
2.1 Bilan du volet « Tourisme » du CPIER 2007-2013 et de l'année de transition 2014 43
2.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2014-2020 45
2.3 CPIER 2015-2020 – Volet Tourisme et Patrimoine de l'axe Développement économique 46
3. Production énergétique 48
3.1 Bilan du volet « production énergétique » du CPIER 2007-2013 48
3.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2014-2020 49
3.3 CPIER 2015-2020 – Volet Production énergétique de l'axe «Développement économique» du Plan Rhône 49
Axe III : Dynamiques et innovations territoriales et sociétales *51*
1. Contexte 52
2. Bilan de la période 2007-2013 53

2.1 Volet Culture et Patrimoine 53
2.2 - Communication..... 56
2.3 - Capitalisation, partage de données et de connaissances, pilotage d'actions de recherche 56
3. Objectifs pour la prochaine période.....58
3.1 Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développement économique, sur des sites à enjeux en bordure du Rhône et de la Saône, permettant de concilier les usages du foncier dans le cadre d'une gestion économe de l'occupation de l'espace.....59
3.2 Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône 60
3.3 Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône 61
3.4 Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône 61
La gouvernance du Plan Rhône 69
1. Le Comité directeur du Plan Rhône 70
2. Le Comité de suivi du Plan Rhône.....70
3. Le rôle central du secrétariat technique.....71
4. Les instances techniques et les instances de programmation.....71
4.1 Les Comités Techniques Thématiques Interrégionaux (CTTI)..... 72
4.2 Le Comité de Programmation Interrégional (CPI) 73
Maquette financière 75
1. Maquette financière du Plan Rhône 2015-2020.....77
2. Etat prévisionnel des dépenses.....78
Signatures 79

INTRODUCTION

Le Plan Rhône : un projet de développement durable

Les graves inondations du Rhône en 2002 et 2003 ont provoqué une prise de conscience parmi les acteurs des territoires traversés par le fleuve. Le Rhône, et son affluent majeur, la Saône étaient venus rappeler que les relations entre les hommes et leur environnement immédiat imposaient une gestion à l'échelle du fleuve. Dès lors, une dynamique fut initiée, permettant l'élaboration en 2005 de la stratégie Rhône 2005/2025.

Le Rhône vue aérienne vers Caderousse (Vaucluse)

Cette stratégie, véritable projet global de développement durable pour le fleuve et sa vallée, fut élaborée dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, les Conseils Régionaux des régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Ce partenariat fut élargi en 2006 aux Conseils Régionaux des régions Bourgogne et Franche-Comté ainsi qu'à la Compagnie Nationale du Rhône. L'ambition de cette stratégie était de définir un projet de développement prenant en considération l'ensemble des usages du fleuve.

Cette dynamique a su se structurer pour atteindre plus de lisibilité et d'efficience sur la période 2007/2013 : la stratégie Plan Rhône a été déclinée au travers d'un Contrat de Projet Interrégional Etat Région (CPIER) et d'un Programme Opérationnel Plurirégional (POP FEDER).

Au terme de cette première période de programmation, l'ensemble des partenaires réaffirme la pertinence des objectifs retenus dans le cadre de la stratégie 2005/2025 et fait part de son souhait de prolonger les efforts communs afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de cette stratégie à long terme.

Ceci s'est traduit par l'engagement d'une démarche de préparation d'une nouvelle période de programmation dès 2012.

Le partenariat s'est donc attaché à dresser un bilan qualitatif et quantitatif des opérations menées et des dynamiques initiées dans le cadre du Plan Rhône 2007/2013, et fort de ce retour d'expérience, a préparé un projet de nouvelle programmation. Lors de cette phase de préparation, EDF a fait part de sa volonté d'intégrer le partenariat. Une suite favorable a été donnée à cette proposition.

Le présent document détaille l'ambition partagée et définit les modalités de déclinaison de la stratégie Plan Rhône sur la période 2015-2020.

1. Les objectifs de la stratégie 2005/2025 du Plan Rhône et le bilan de première période de mise en œuvre sur 2007-2013.

1.1 Objectifs

Les partenaires ont défini le Plan Rhône comme un projet de développement durable d'un bassin de vie cohérent, structuré par la proximité et l'influence du fleuve et de son affluent principal. Toutefois, les champs d'intervention ont été à dessein restreints aux thématiques sur lesquelles l'approche interrégionale apporte une pertinence et une plus-value dans l'action.

Ainsi, la stratégie Plan Rhône 2005/2025 s'articule autour de six thématiques :

1. La culture rhodanienne ;
2. Les inondations ;
3. La qualité des eaux, ressource et biodiversité ;
4. L'énergie ;
5. Les transports ;
6. Le tourisme.

Naturellement, la première programmation s'est structurée autour de ces six thématiques :

- *Patrimoine et culture* : se réapproprier aux plans culturel et social le fleuve Rhône, conçu comme un patrimoine commun.
- *Prévention des risques liés aux inondations* : mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, savoir mieux vivre avec le risque, concevoir des plans de gestion par bassin.
- *Qualité des eaux, ressource et biodiversité* : restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource et les milieux.
- *Energie* : concilier le développement de la production d'énergie et le respect de l'environnement, optimiser l'outil hydroélectrique existant, exploiter le gisement éolien, réduire la vulnérabilité aux inondations des réseaux d'énergie.
- *Transport fluvial* : afin de gérer la demande exponentielle de déplacements dans la vallée du Rhône, rattraper le retard et éviter l'engorgement, favoriser le transfert modal vers la voie d'eau, anticiper la croissance à moyen terme.
- *Tourisme* : améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité, développer des activités structurantes le long du fleuve.

Les outils mis en place ; un Contrat de Projet Interrégional Etat Régions (CPIER) et un Programme Opérationnel Plurirégional FEDER (POP FEDER), sont articulés par volets reprenant ces thématiques. Le CPIER 2007-2013 est intervenu sur les six thématiques et les cinq régions du bassin Rhône-Saône, tandis que le POP 2007-2013 s'est concentré sur les inondations, l'environnement et les transports sur l'axe Rhône uniquement.

1.2 Bilan

Au terme de cette première programmation, le partenariat peut se féliciter d'un bilan très positif, même si beaucoup reste à faire. Nombres d'opérations majeures ont pu être réalisées, parmi lesquelles, on peut citer :

- les travaux de confortement de digues, des opérations de réduction de la vulnérabilité au risque inondations et l'élaboration de trois schémas de gestion du risque inondations (Rhône amont, moyen et aval) ;
- les projets d'amélioration de la qualité de l'eau, de restauration morphologique et de continuités piscicoles, de gestion de zones humides ;
- les projets d'adaptation des infrastructures fluviales à l'accroissement du trafic, des actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau ;
- la construction de petites centrales hydroélectriques accompagnant les augmentations de débits dans les vieux Rhône ;
- le développement du tourisme au travers de la réalisation de l'itinéraire cyclable interrégional « ViaRhôna, du Léman à la Méditerranée » et du développement de haltes et ports fluviaux et d'activités de loisirs ;
- les projets culturels et patrimoniaux contribuant à une réappropriation du fleuve par les riverains ;
- l'acquisition de connaissances nouvelles sur le fleuve Rhône et la Saône utiles pour leur gestion et le portage de recherches sur la motorisation plus propre des bateaux.

De même, des dynamiques structurées et fructueuses ont été initiées et consolidées dans ce cadre. Elles représentent une richesse sur laquelle il convient de capitaliser pour la prochaine période de programmation.

2. Le diagnostic territorial stratégique

Dans le cadre de la préparation de la programmation 2015/2020, le partenariat a fait réaliser par un cabinet de conseil indépendant un diagnostic territorial stratégique. Celui-ci conduit fin 2012-début 2013 a permis de dresser un état des lieux réactualisé des enjeux sur le bassin Rhône-Saône pour la préparation du CPIER et du POP 2014-2020.

A cette occasion, les quatre dynamiques suivantes ont été analysées sur le bassin Rhône-Saône :

- sociodémographiques,
- économiques,
- de l'excellence et de la connaissance,
- spatiales et environnementales.

Les tableaux ci-après détaillent en trois colonnes les éléments de diagnostic, les enjeux identifiés par le cabinet de conseil et les enjeux retenus par le partenariat à l'issue de la tenue des instances décisionnelles en mars 2013 (Comité directeur du Plan Rhône) et avril 2013 (Comité de Pilotage du Plan Rhône).

Le diagnostic met en exergue l'importance des enjeux liés :

- **à l'occupation de l'espace**, support des activités économiques, territoire d'accueil et de vie des populations, espace de liberté du fleuve ;
- à la **gestion des inondations**, à la vulnérabilité des territoires ;
- à la **compétitivité des territoires** dans un contexte économique et social complexe : économie mondialisée versus économie de proximité, sociale et solidaire, économie décarbonée, une production industrielle difficile à faire accepter aux populations locales à proximité, ...;
- à la **mobilisation du potentiel de recherche et d'innovation** et au **partage de la connaissance** scientifique et technique pour la gestion du Rhône et de la Saône ;
- à la **gestion durable des ressources** en eau et des milieux dans le contexte du changement climatique.

Par ailleurs, en matière de gouvernance, le diagnostic préconise d'améliorer la gouvernance du Plan Rhône en associant davantage les acteurs infrarégionaux et les autorités suisses, de mieux appréhender la transversalité de certains projets et de consolider la maîtrise d'ouvrage et les partenariats amont / aval ainsi que rive gauche /rive droite.

Eléments de diagnostic	Enjeux proposés par le cabinet de conseil	Enjeux retenus par le partenariat Plan Rhône
Dynamiques sociodémographiques sur le bassin Rhône-Saône		
Le territoire « Rhône - Saône » est un territoire urbain densément peuplé qui attire – de manière plus importante que la moyenne nationale – des populations diplômées et de catégories socioprofessionnelles supérieures. Il s'agit donc d'un territoire dynamique et attractif qui offre des opportunités pour un développement territorial pérenne. Toutefois, ce territoire dense reste particulièrement vulnérable au risque d'inondation, avec les dernières crues majeures en 2003 qui ont causé des dommages aux particuliers estimés à 500 millions d'euros. Une dynamique culturelle et patrimoniale s'est mise en place sur le territoire depuis 2006, qui met au cœur de ses projets le fleuve et les enjeux de développement durable associés. Les actions et manifestations culturelles ont été un vecteur pertinent de sensibilisation aux richesses et aux enjeux de la vallée du Rhône.	1. Concilier la croissance de la population avec une gestion économe du foncier, la prévention des risques, et la préservation des milieux · Favoriser la réappropriation du fleuve et l'attractivité de ses territoires (culture du risque, image, patrimoine, Rhône lieu d'échange…) · Améliorer l'image du fleuve auprès des populations · Développer la culture du risque et l'ancrer dans le long terme 2. Développer une communauté d'intérêts, prémices de la notion d'identité Rhône-Saône.	La conciliation de la croissance de la population avec une gestion économe du foncier intégrant la multifonctionnalité des sites en bordure du Rhône et de la Saône est devenue un enjeu prioritaire qui n'était pas identifié en 2007. La préservation du territoire d'éventuels coûts humains irréversibles et de coûts matériels significatifs, au travers de la protection contre les inondations, la prévention du risque et la réduction de la vulnérabilité, demeure un enjeu important. Simultanément, le développement de la culture du risque et son ancrage sur le long terme doivent être poursuivis ainsi que les initiatives contribuant à l'amélioration de l'image du Rhône et de la Saône auprès des riverains. Si l'enjeu du renforcement de l'attractivité des territoires en bordure du Rhône et de la Saône et de la réappropriation de ces deux cours d'eau par les riverains demeure, les partenaires ne poursuivent pas l'objectif, pour 2014-2020, de créer un sentiment d'appartenance à une identité unique, tant les caractéristiques et les visages du Rhône et de la Saône sont multiples tout le long du linéaire. L'enjeu de réappropriation et d'attractivité sera donc traité au travers d'opérations d'aménagement mais également d'actions de communication, de sensibilisation, d'éducation sur les différents champs d'intervention du Plan Rhône, en s'appuyant notamment sur la dynamique mise en place par le volet culture et patrimoine sur la période 2007-2013.
Dynamiques économiques sur le bassin Rhône-Saône		
En 2008, 74% des emplois dans la vallée du Rhône étaient des emplois tertiaires. L'économie présentielle (essentiellement destinées à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes), bien représentée sur le territoire (particulièrement en Région Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes Côte d'Azur, le sud Rhône-Alpes), est par ailleurs favorisée par l'attractivité démographique forte de la vallée rhodanienne et par le développement local de la filière tourisme. Pourtant, le modèle économique local garde quelques spécificités. L'emploi industriel représente toujours 15,8% des emplois locaux contre 13,8% au niveau national. Cette performance découle en partie de la forte concentration d'industries implantées le long du Rhône et de la Saône. **Transport fluvial** Dans le bassin Saône-Rhône-Méditerranée et malgré un contexte économique difficile, le transport fluvial a atteint en 2011, 7,23 millions de tonnes transportées sur le Rhône et 1,58 milliards de tonnes x km retrouvant le niveau de trafic de 2006. Par ailleurs le nombre de conteneurs transportés en 2011 est de 69 600, dont 46 % à l'export et 54 %	3. Connecter les territoires à des modes de transport moins saturés, moins polluants et économes en énergie (transport fluvial, ferroviaire…) en favorisant le report modal : · Favoriser le développement du transport fluvial fret par des équipements de qualité, une offre compétitive et une politique de report modal. 4. Contribuer à la transition énergétique (grand éolien, photovoltaïque), et développement d'activités «décarbonées». 5. Renforcer et structurer l'activité touristique, comme outil de développement économique durable du territoire Rhône-Saône : · Renforcer l'itinérance douce (ViaRhôna, tourisme fluvial…) ;	L'analyse territoriale démontre l'importance des enjeux liés à la saturation des infrastructures de transport et les conséquences de cette saturation sur la compétitivité des territoires. La dépendance des économies de notre territoire aux énergies fossiles, notamment en matière de transport est soulignée. Cette dépendance est un facteur pesant sur la compétitivité du territoire et représente également un enjeu environnemental, lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le développement du transport fluvial fret reste une réponse à ces enjeux. L'attractivité économique des territoires passe également par la préservation des capacités d'accueil d'entreprise, y compris industrielles. Les territoires situés aux abords du Rhône et de la Saône ont une

Eléments de diagnostic	Enjeux proposés par le cabinet de conseil	Enjeux retenus par le partenariat Plan Rhône
à l'import, soit le meilleur chiffre depuis l'apparition de ce type de conditionnement sur le bassin. Les conteneurs concernent majoritairement des trafics internationaux via le port de Fos-Marseille où l'achèvement de la réforme de la manutention portuaire doit permettre un plus grand développement de cette activité. Sur les 7,23 millions de tonnes transportées, 0,96 concernent le bassin méditerranéen en navire fluviomaritime, sans rupture de charge entre la mer et le fleuve. Le mode fluvial transporte, de plus en plus, tous types de fret en lien avec les territoires du Plan Rhône : agroalimentaire majoritairement, mais aussi les minéraux bruts, les conteneurs et les produits chimiques et pétroliers. Une démarche soutenue d'amélioration et de modernisation de l'offre en infrastructures est en cours : modernisation du Canal du Rhône à Sète, aménagement des ports et zones d'activités à proximité du fleuve, NTIC (AIS fluvial, simulateur de conduite,...), développement de l'intermodalité, projet de raccordement du bassin Nord Europe ... **Tourisme** Sur la plaine alluviale Rhône-Saône, le secteur touristique participe au développement économique des territoires traversés avec plusieurs équipements structurants qui ont été financés dans le cadre du Plan Rhône sur 2007-2013. C'est notamment le cas de ports et de haltes fluviales, de bases de loisirs nautiques et terrestres ou encore de l'itinéraire cyclable « ViaRhôna, du Léman à la Méditerranée » qui constitue un équipement touristique interrégional à fort potentiel. **Energies** La filière énergie de la vallée rhodanienne, bien qu'inégalement répartie sur le territoire, fournit plus de 20% de la production nationale d'électricité. Les ressources en eau sont stratégiques bien entendu pour l'hydroélectricité, mais également la filière nucléaire, car le fleuve fournit la source froide indispensable au bon fonctionnement des centrales. Rhône-Alpes est la 1ère région européenne pour la production d'électricité d'origine nucléaire, et la 1ère région européenne pour l'hydro-électricité. De nombreuses études de faisabilité sont en cours afin de renforcer le développement de ces filières autour du Rhône et de la Saône, tandis que l'exploitation d'autres sources d'énergies renouvelables est en forte croissance : l'éolien qui bénéficie du couloir de vent qu'offre la vallée du Rhône ; le photovoltaïque, dont la production a été multipliée par quatre de 2007 à 2008 et par cinq de 2008 à 2009, même si la filière photovoltaïque française est aujourd'hui en difficulté. **Agriculture** Les filières agricoles et agroalimentaires sont en forte mutation : le nombre d'exploitants au sein du territoire a fortement diminué en 10 ans (-12% d'Unité de Travail Annuel) et les surface agricoles utilisées ont connu une baisse sensible (-5,5% en 10 ans contre -3,2% au niveau national) alors que la surface moyenne est restée à 40 ha/exploitant, soit 13 hectares de moins que la moyenne nationale. Le vieillissement de la main d'œuvre agricole et les difficultés à trouver des repreneurs pour certaines exploitations risquent de fragiliser les filières agricoles comme la viticulture, les céréales, mais également la filière fruits, fleurs et plantes environnementales, spécificité de la vallée du Rhône. Cet état de fait rencontre deux phénomènes pesant sur l'espace agricole : la déprise et l'artificialisation des terres.	· Développer l'attractivité touristique de la vallée Rhône Saône. 6. Créer des emplois sur les territoires du Plan Rhône grâce aux actions couvrant ces enjeux.	tradition d'accueil d'entreprises. La préservation des capacités d'accueil est également un enjeu de compétitivité. Le territoire présente, grâce à la qualité des paysages et de son patrimoine naturel, historique voire culturel un potentiel touristique très important qui peut encore être développé. Le renforcement de l'itinérance douce avec la finalisation des itinéraires cyclables structurants le long de la Saône et du Rhône et la mise en tourisme associée est un enjeu identifié pour l'avenir. Pour 2014-2020, le bassin Rhône-Saône doit contribuer à la transition énergétique et au développement d'activités « décarbonées », avec pour le Plan Rhône un effet levier à avoir sur le développement ou l'optimisation du potentiel hydroélectrique, notamment sur la Saône. Si le Plan Rhône n'a pas vocation à intervenir sur le soutien économique à la filière agricole, des liens existent avec cette filière, aux travers des enjeux d'économie et de qualité de l'eau et de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles qui subsistent. D'une manière générale, la création d'emplois sur les territoires du Plan Rhône au travers notamment du secteur du transport fluvial, de l'énergie et du tourisme est devenu est un enjeu plus prégnant que pour la période 2007-2013.

Eléments de diagnostic	Enjeux proposés par le cabinet de conseil	Enjeux retenus par le partenariat Plan Rhône
Dynamiques de l'excellence et de la connaissance		
L'offre en formation, en enseignement supérieur et en recherche est de qualité et en partie corrélée aux problématiques fluviales du territoire. Certaines matières enseignées par les différents pôles universitaires (Lyon, Aix-Marseille, Nice-Sophia Antipolis, Montpellier, entre autres) abordent ainsi précisément les enjeux d'une meilleure gestion et préservation du fleuve Rhône et de ses affluents : la gestion de la ressource en eau, la compréhension du changement climatique, la dynamique des transports, la production d'énergie, la gestion des risques. Ces formations sont des outils au service de la professionnalisation d'acteurs susceptibles de travailler sur les problématiques de la vallée rhodanienne, d'autant plus que du côté des entreprises, la demande en R&D est réelle : les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur occupent respectivement les 2ème et 4ème places nationales en nombre de contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) signés en 2010. Alors que l'innovation est aujourd'hui devenue une des clés de la compétitivité des entreprises nationales face à la concurrence mondiale, le rapprochement des acteurs de la recherche avec ceux des entreprises est primordial pour maximiser l'efficacité de la recherche et transformer des idées en concepts utilisables par les entreprises. La chaîne de valorisation de la recherche et les dispositifs de transfert de technologie sont bien structurés. De nombreuses universités ou organismes de recherche sont en contact avec des cellules de valorisation. Des incubateurs innovants et des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie sont présents sur le territoire ou en relation avec celui-ci. Enfin, parmi la trentaine de pôles de compétitivité implantés sur le territoire rhodanien, huit d'entre eux traitent directement des problématiques liées au Rhône : le Pôle Eau, le Pôle Risques, le Pôle Nucléaire, le Pôle Energies Renouvelables, le Pôle Chimie et sciences de l'environnement et le Pôle Fruits et Légumes. Fort de ce tissu local d'acteurs et d'organismes mobilisé par les enjeux du fleuve, de nombreuses initiatives de recherche ont pris place sur le territoire, principalement autour de la ressource en eau, des conséquences du changement climatique, de l'acheminement des hommes et des marchandises, de la production énergétique, de la gestion des risques naturels, de l'étude des relations Homme / fleuve et des impacts de ses aménagements…	7. Mobiliser le potentiel de recherche et d'innovation pour atteindre les objectifs du Plan Rhône. 8. Diffuser et partager la connaissance scientifique et technique sur le fleuve, les bonnes pratiques.	Pour la période 2014-2020, une mobilisation renforcée du potentiel de recherche et d'innovation ainsi qu'une meilleure diffusion et un partage de la connaissance scientifique et technique et des bonnes pratiques sont préconisés pour atteindre les objectifs du Plan Rhône.
Dynamiques spatiales et environnementales		
Occupation de l'espace, biodiversité et ressource en eau L'expansion des activités artisanales, industrielles en parallèle de la croissance urbaine et l'occupation du sol majoritairement agricole ou viticole en bordure du Rhône et de la Saône ont contribué à la contamination des eaux souterraines et superficielles. Par ailleurs, même si le Rhône n'est pas en déficit quantitatif stricto sensu, il connaît depuis quelques années des périodes de tension à l'étiage (étés caniculaires de 2003 et 2006, étiage précoce de mai 2011 le plus faible depuis 1920). Parallèlement, les études réalisées récemment sur le changement climatique dégagent pour le Rhône des tendances de hausse des températures, d'accélération de fonte des neiges, et de diminution des précipitations sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, avec par exemple une baisse de 30 % prévue en 2050 pour le débit du Rhône à l'étiage. Les conséquences de ces évolutions sur les usages (énergie, transport, agriculture...) le long du Rhône, ainsi que sur la biodiversité et plus largement sur la disponibilité de la ressource en eau dans le futur ne	9. Assurer une gestion durable de la ressource en eau (en qualité et en quantité) en anticipant l'impact du changement climatique : • Anticiper l'impact du changement climatique sur la ressource, les milieux et la biodiversité ; • Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines ; • Rechercher une adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins du développement économique ; 10. Réduire la vulnérabilité de l'habitat, des activités économiques, des infrastructures, des équipements	Dans le contexte du changement climatique, qui pèsera sur la ressource disponible, de l'accroissement des différents besoins en eau au sein des territoires, (adduction d'eau potable, usages agricoles, refroidissement des centres de production d'électricité, hydroélectricité, transport fluvial...), et de la nécessaire préservation des milieux, la recherche d'un équilibre entre les différents usages sera de plus en plus complexe. Les enjeux liés à la gestion durable de la ressource en eau et à la gestion des conflits d'usages sont donc essentiels. L'enjeu de l'amélioration de la qualité des eaux du Rhône et

sont pas connues. Le couloir Rhône-Saône se distingue également par une biodiversité remarquable où vivent de nombreuses espèces, avec des sites remarquables à préserver. Toutefois, l'aménagement du Rhône pour la navigation au 19ème siècle (casiers Girardon) et pour la production d'hydroélectricité au 20ème siècle (20 barrages) a provoqué une banalisation des milieux ainsi que l'apparition d'obstacles à la migration piscicole (aloses, anguilles) et à la continuité au sens large dans le corridor (espèces végétales et animales, sédiments…). Les travaux de restauration écologique et hydraulique réalisés sur certains tronçons court-circuités du Rhône jusqu'à présent (4 tronçons prioritaires et plus de 30 lônes restaurés depuis 2000) commencent à porter leurs fruits (confirmation par le suivi scientifique de la ZABR) et sont à poursuivre tout comme les travaux relevant de la «stratégie pour une reconquête du Rhône par les poissons migrateurs (passes à poissons, passage par les écluses,…). **Risques d'inondation et culture du risque** Les risques d'inondation sur le Rhône et la Saône subsistent. Le confortement des dispositifs de protection, la réduction de l'aléa ou encore le développement d'une culture du risque pour les populations concernées sont encore des priorités. La culture du risque contribue à apprendre aux populations à vivre avec l'aléa, l'accepter et l'intégrer dans la vie quotidienne en redécouvrant des liens de familiarité avec le fleuve. Quelles que soient les zones concernées et le niveau de protection, la sensibilisation au risque inondation et la réduction de la vulnérabilité des territoires permettent de réduire l'impact des inondations sans pour autant supprimer l'activité humaine dans les zones à risque.	aux inondations et agir sur l'aléa (sécuriser les digues…) 11. Optimiser et organiser l'usage du foncier en préservant les espaces portuaires et la fonction naturelle ou agricole des espaces en zone inondable (multifonctionnalité des sites) : · Organiser et coordonner la planification des usages (SCOT, interSCOT…), schémas de développement (ports, infrastructures, économique…) ; · Ancrer l'activité agricole Rhône-Saône notamment comme outil de préservation de l'espace contre la pression foncière. 12. Valoriser le patrimoine naturel : préserver la biodiversité, la qualité du fleuve et favoriser la logique de continuité écologique le long du fleuve.	de la Saône reste présent. Les territoires riverains du Rhône et de la Saône sont caractérisés, à des degrés divers, par le risque inondation. Celui-ci est plus ou moins élevé suivant la configuration spatiale et physique des lieux, le régime hydrologique à l'échelle local et globale, mais également en fonction des activités économiques et des populations présentes. Les enjeux liés à la connaissance du fonctionnement du fleuve et de son affluent, la consolidation des ouvrages de protection et la poursuite des mesures de réduction de la vulnérabilité restent donc prégnants.

3. La programmation 2015-2020

3.1 Les éléments de contexte et les évolutions

Si la stratégie interrégionale Plan Rhône 2005/2025 reste d'actualité, les partenaires du Plan Rhône ont souhaité construire une programmation pour 2015-2020 plus en phase avec les préoccupations actuelles, notamment en matière d'économie et d'emploi.

La construction de la programmation pour 2015-2020 a été menée dans les instances partenariales créées sur la période 2007-2013 et par le biais de temps d'échanges et de concertation dédiés lors de l'élaboration du diagnostic puis des orientations stratégiques. Par ailleurs en 2013 une série de trois séminaires d'échange avec les acteurs et le public sur le pré-projet a été organisée le 24 juin à Avignon, le 2 juillet à Chalon sur Saône, et le 5 juillet à Givors. Une consultation internet a également été ouverte à cette occasion.

Forts des enjeux identifiés lors du diagnostic territorial, du retour d'expérience de sept ans de travail en commun, d'éléments de contexte structurants et d'évolution du cadre réglementaire national et européen, les partenaires du Plan Rhône ont décidé de resserrer la programmation 2015-2020 autour de trois axes structurants, intégrant pour certains les orientations des volets thématiques existants sur la période 2007-2013. Ce resserrement était nécessaire pour rendre les actions du Plan Rhône plus lisibles et visibles aux populations locales.

Parmi les éléments de contexte structurants pour le bassin Rhône-Saône, citons :

- une crise économique importante, des tensions budgétaires et des repositionnements de politiques publiques nationales ;
- Une stratégie « Europe 2020 », construite autour des notions de croissance intelligente (innovation, éducation, société numérique), de croissance durable (climat, énergie et mobilité, compétitivité industrielle), de croissance inclusive (nouveaux emplois et nouvelles compétences, lutte contre la pauvreté).Les grands axes de cette stratégie sont la promotion des industries sobres en carbone, l'investissement dans le développement de nouveaux produits, l'exploitation des possibilités de l'économie numérique et la modernisation de l'éducation et de la formation ;
- Un bassin Rhône Méditerranée dans lequel les impacts du changement climatique sont de plus en plus observables, avec de nouveaux défis à relever et une vulnérabilité accrue dans le futur prévisible, même si le Rhône et la Saône sont encore perçus comme des ressources abondantes voire inépuisables ; les tentations de report de pression restent grandes et la gestion des conflits d'usages, déjà complexe, le sera de plus en plus ;
- La directive européenne « Inondations » adoptée par les autorités européennes le 23 octobre 2007 à mettre en œuvre sur le bassin Rhône-Saône. Cette directive, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations dans la Communauté. La détermination des Territoires à Risques importants d'Inondation (6 TRI identifiés sur le Rhône et 2 sur la Saône) réalisée fin 2013, puis la mise en place au niveau du bassin d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondations pour fin 2015 et sa déclinaison en Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations pour la période 2016-2021. Même si le Rhône et la Saône n'ont pas connu d'événement important depuis les inondations du début des années 2000, la vulnérabilité du territoire reste grande malgré les travaux menés par le Plan Rhône sur la période 2007/2013. Par ailleurs, des inondations dans d'autres bassins viennent rappeler que le risque reste présent;
- Le chantier de développement du transport de fret par la voie d'eau s'appuyant sur des documents stratégiques tels que le schéma portuaire du bassin, des rapports d'expertise ou des

initiatives déjà engagées par des instances telles que le Comité des Ports (programmation stratégique des investissements portuaires à horizon 2020 et recherche de nouveaux trafics) ;

- La nouvelle contractualisation des Missions d'Intérêt Général (MIG) de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour la période 2014-2018 qui s'articule en grande partie avec le programme d'actions du Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône ;
- La mise en œuvre du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la période 2013-2018 qui met l'accent sur l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et sur les questions de gestion quantitative et de restauration hydromorphologique des cours d'eau pour atteindre les objectifs de bon état de la directive cadre sur l'eau (DCE) et le prochain Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) qui couvrira la période 2016-2021.

3.2 Le schéma proposé pour la nouvelle programmation

Pour la programmation 2015/2020, si le traitement en continuité de certains sujets est donc apparu évident – développement du transport fluvial, préservation de la ressource en eau, prévention des inondations, restauration des trames vertes et bleues – de nouvelles préoccupations ont émergé ou méritent désormais d'être abordées avec plus d'attention.

Il s'agit ainsi de :

- répondre aux enjeux de gestion de l'eau et du foncier pour prévenir les conflits d'usage, dans le double contexte de maîtrise du risque inondation et de réduction de l'impact du changement climatique ;
- promouvoir une approche ambitieuse pour un aménagement et développement économique durable des territoires, en rapprochant les volets ayant une dimension économique importante, en soutenant d'avantage l'innovation et en accompagnant des projets de développement économique de territoire ;
- mieux structurer l'appui du Plan Rhône en termes de recherche et d'innovation, de connaissances, de partage et de généralisation d'expériences positives et d'appui aux acteurs des territoires pour l'émergence de projets contribuant à l'atteinte des objectifs du Plan Rhône.

Pour faciliter la déclinaison des axes, la notion de volet quand elle était pertinente a été conservée avec les volets Inondations et Qualité des eaux, ressource, biodiversité déclinant l'axe I, les volets transport fluvial, tourisme et patrimoine, énergie déclinant l'axe II.

Si l'enjeu du renforcement de l'attractivité des territoires en bordure du Rhône et de la Saône et de la réappropriation de ces deux cours d'eau par les riverains demeure, les partenaires ne poursuivent plus l'objectif, pour 2015-2020, de créer un sentiment d'appartenance à une identité unique, tant les caractéristiques et les visages du Rhône et de la Saône sont multiples tout le long du linéaire. L'enjeu de réappropriation et d'attractivité du territoire sera donc traité au travers d'opérations d'aménagement mais également d'actions de communication, de sensibilisation, d'éducation sur les différents champs d'intervention du

Plan Rhône, en s'appuyant notamment sur la dynamique mise en place par le volet Culture et Patrimoine sur la période 2007-2013.

Par ailleurs, le thème du patrimoine sera désormais appréhendé avec celui du tourisme et les interventions sur ce sujet seront concentrées sur l'achèvement et la mise en tourisme des itinéraires cyclables le long du Rhône et de la Saône.

Tenant compte de cette analyse, le partenariat propose une nouvelle programmation structurée selon trois axes.

Axe 1 : gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône

Cet axe regroupe les interventions contribuant à la maîtrise du risque inondation et à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, des milieux et de la biodiversité. Cette évolution permettra de mobiliser des compétences conjointement par exemple pour mieux appréhender le fonctionnement physique du Rhône et de la Saône, et ainsi proposer des modalités de gestion plus adaptées.

Axe 2 : développement économique

Cet axe permettra la prise en compte des infrastructures majeures pour le fleuve et son affluent : celles concourant au développement du transport fluvial, de la production d'énergie renouvelable et du tourisme en mode doux. Il est complété par un appui aux initiatives économiques des filières et des territoires prévu dans l'axe 3.

Axe 3 : dynamiques et innovations territoriales et sociétales

Cet axe constitue l'évolution la plus sensible en termes d'approche et de mobilisation des acteurs. Il est proposé de mieux appréhender et accompagner les dynamiques des territoires à enjeux liés au fleuve et à son affluent (inondations, transport fluvial et développement des zones industrialo-portuaires, richesses environnementales, tourisme) et les acteurs de ces territoires. Cet axe devrait également permettre de :

- renforcer la sensibilisation du grand public aux enjeux du territoire Rhône-Saône ;
- mieux structurer la recherche, l'innovation, la capitalisation des connaissances sur le fleuve et les dynamiques des territoires.

Le présent document définit les objectifs du CPIER 2015/2020, principal instrument de mise en œuvre de la Stratégie Plan Rhône sur la période 2015/2020. Il sera complété par des annexes financières précisant les engagements financiers des partenaires. Les interventions du POP Plan Rhône seront intégrées à ce CPIER et ses maquettes financières.

Axe I : Gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône

I. Gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône

L'axe *gestion multifonctionnelle* correspond à une volonté du partenariat d'appréhender le fleuve comme un espace vivant et dynamique de manière plus intégrée autour des questions liées à l'eau (tant les débordements que la ressource et la qualité ou les milieux spécifiques) et plus largement à l'aménagement du territoire.

En continuité avec les volets identifiés en 2007 et confirmés en 2010, l'axe *gestion multifonctionnelle* du futur programme Plan Rhône peut donc être structuré en deux volets :

1. Inondations
2. Qualité des eaux, ressource et biodiversité

La prise en compte de l'impact du changement climatique est un enjeu majeur, qui est notamment traité au regard de l'évolution de la ressource, des pressions portant sur le Rhône et la Saône, et sur l'objectif de conciliation des usages.

Éléments de contexte intéressant l'axe 1 du CPIER pour la période 2015-2020

La réflexion prend en compte les éléments attendus pour la période post-2013 et structurants pour "la gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux" (plus ou moins directement) :

- Mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau au travers des textes fondateurs que sont les SDAGE en cours (2010-2015) et à venir (2016-2021), et leur mise en œuvre opérationnelle (programme de mesures). Il conviendra d'intégrer également les objectifs de la Transition écologique (lutte contre les pesticides, continuité écologique, …), le règlement européen sur les anguilles ;
- Mise en œuvre de la **directive européenne « Inondations »** avec notamment l'élaboration au niveau du bassin hydrographique du Bassin Rhône Méditerranée du Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2016-2021 de manière coordonnée avec la révision du SDAGE, et sa déclinaison sous forme de Stratégies locales. Le linéaire du Rhône compte 6 Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) reconnus d'importance nationale, et la Saône est concernée par 2 TRI (Chalon et Mâcon) ;
- Création, avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, d'une **nouvelle compétence obligatoire sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** dont l'objectif est d'aboutir à une meilleure structuration des maîtrises d'ouvrage sur les sujets liés à la gestion équilibrée de la ressource en eau et la prévention des risques d'inondations.
- **Nouvelle contractualisation des Missions d'Intérêt Général de la Compagnie Nationale du Rhône** pour la période 2014-2018 qui, au titre de la préservation de l'environnement et du confortement de l'ancrage local, font partie intégrante de la réflexion ;
- Mise en œuvre du **10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RM&C** pour la période 2013-2018 avec l'élargissement du champ d'intervention à l'adaptation aux changements climatiques reconnus comme un enjeu majeur ;
- le futur **plan d'adaptation de bassin au changement climatique** : les scénarios d'évolution du débit du Rhône (avec une baisse pouvant aller jusqu'à 30% à l'étiage en 2050) et de la température justifient d'étudier l'impact sur les usages et leur adaptation à la disponibilité de la ressource par rapport aux grands préleveurs : agriculture, énergie ;

- En lien avec le « transport fluvial », un chantier important de **développement de la voie d'eau** qui comporte de nombreuses interfaces avec d'autres thématiques du Plan Rhône (notamment « Inondations ») mais aussi avec des démarches complémentaires conduites par le Comité des Ports (programmation stratégique des investissements portuaires à horizon 2020 et recherche de nouveaux trafics) ;
- concernant **le soutien financier des fonds structurels du FEDER**, les propositions de règlements européens formulés fin 2011 (2011/0275 – COD) pour la période 2014-2020 concentrent d'avantages que lors de la période précédente les financements sur des objectifs ciblés (Article 4 et 5 : 80% des ressources du FEDER allouées à la recherche, au développement technologique et à l'innovation ; à la compétitivité des PME et à la transition vers une économie à faibles émissions de CO2).

1. Volet Inondations

1.1 Bilan financier du CPIER 2007-2013

Le volet « Inondations » du CPIER Plan Rhône 2007-2013 émane de la stratégie globale de prévention des inondations du Rhône et de ses affluents dont l'élaboration et la mise en œuvre ont été confiées par le Premier Ministre au Préfet de Bassin le 21 janvier 2004 à la suite des crues majeures intervenues sur le Rhône aval en décembre 2003, mais aussi en 2002, 1993 et 1994 et 1990 sur l'amont. Il résulte également de la mobilisation des Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes à travers l'appel du Grand Delta conclu en juin 2005 à Valence qui affirment la nécessité de considérer la gestion du fleuve dans toutes ses dimensions et dans une approche interrégionale. Il s'agit de poursuivre le programme de sécurisation du Rhône et de travailler sur la Saône, tout en œuvrant au développement de la culture du risque et à une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement afin de réduire la vulnérabilité des territoires.

Les objectifs opérationnels du CPIER 2007-2013 sont les suivants pour le volet « Inondations » :

- agir sur l'aléa ;
- réduire la vulnérabilité ;
- savoir mieux vivre avec le risque ;
- coordonner les efforts sur les affluents.

Le quai Max Dormoy pendant les travaux de rénovation des quais du centre ville d'Arles

1.1.1 - Réduire l'aléa (maquette : 243 M€)

Structuré en plusieurs types d'actions :

- **Programme de sécurisation des digues et ressuyage en aval de Vallabrègues (maquette 182 M€ réévaluée à 332M€)** en grande partie sous maîtrise d'ouvrage SYMADREM : dans le CPIER 2007-2013, un montant de 128 M€ est programmé.

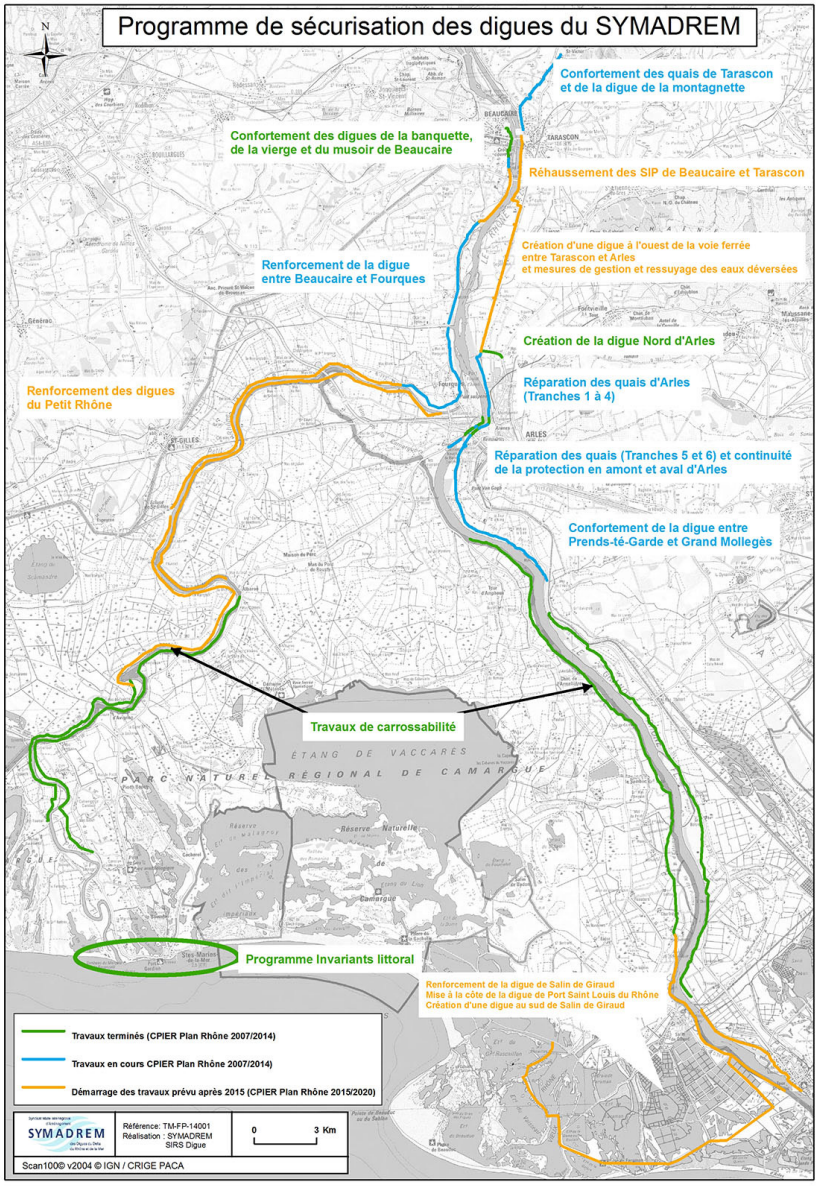

Typologie d'opération	Montant réévalué (M€)	Montant (M€) programmé CPIER 2007-2013	Détail des opérations
- Sécurisation et organisation des déversements sur le Rhône (amont d'Arles)	127.8	62.75	- Digue Nord d'Arles (5,15M€) - Digue de Beaucaire (0.8M€) - Digue Beaucaire-Fourques (43,8 M€) - Digue Montagnette-Quais Tarascon (11 M€) - Etude digue et maîtrise d'œuvre digue parallèle aux remblais RFF (2M€)
- Sécurisation des quais d'Arles (jonction avec les programmes Rhône, Grand-Rhône et Petit-Rhône) : lots 1 à 6	22.4	22.4	-
- Sécurisation et organisation des déversements sur le Grand-Rhône	55.9	15.2	- Digue Sud d'Arles Prendtégarde-Grand Mollègès (15.2 M€)
- Sécurisation et organisation des déversements sur le Petit-Rhône	72.3	2.3	- Etudes AVP (2.3 M€)
- Amélioration du ressuyage (Symadrem et autres MOA)	42.7	14.2	- Travaux Camargue gardoise (8.6 M€) - Etude plaine Boulbon (0.2 M€) - Travaux plaine Beaucaire-Fourques (2.9M€) - Etudes Ile de Camargue (0.3 M€) - Etudes rive gauche (2.3 M€)
- Dispositifs de gestion des ouvrages (dont carrossabilité des digues)	11.1	11	- Totalité programmée en dehors de compléments carrossabilité (1.6 M€)
Totaux	**332,2**	**128**	

- **Préservation des champs d'expansion des crues et gestion des sédiments (maquette 21 M€)** : 7,8 M€ ont été programmés sur le CPIER 2007-2013 (sous-consommation liée en majeure partie à l'abandon acté en CODIR de janvier 2012 de la globalité des opérations du projet d'optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues).
- **Sécurisation des digues intéressant la sécurité publique (maquette 40 M€)** : la programmation sur ce type d'actions reste très faible (7,6M€) sur le CPIER 2007-2013, au regard du potentiel d'opérations concernées et des exigences réglementaires dans ce domaine. La faible mobilisation des maîtres d'ouvrage, les difficultés techniques administratives pour mener les projets de confortement de digues (réglementation relative à la sécurité des ouvrages, à l'environnement, etc.) ou pour clarifier la situation administrative des digues orphelines, les difficultés de certaines structures à assurer ne serait-ce que l'autofinancement des études et travaux, expliquent largement cette situation. La structuration des maîtres d'ouvrage doit être un des axes d'intervention de la prochaine contractualisation pour pouvoir engager les actions attendues dans ce domaine.

1.1.2 - Réduire la vulnérabilité (maquette :15 M€)

La programmation du CPIER 2007-2013 porte sur 9,4 M€. Une dynamique de diagnostics mais également de travaux a été engagée de manière volontariste sur les exploitations agricoles qui doit être poursuivie lors de la prochaine contractualisation. La démarche initiée sur les bâtiments publics et les réseaux doit se concrétiser également par des actions opérationnelles lors du CPIER 2014-2020. Enfin, la réduction de la vulnérabilité doit être traitée de manière territoriale pour intégrer pleinement les enjeux de la planification et de l'aménagement du territoire.

1.1.3 - Savoir mieux vivre avec le risque (maquette : 30 M€)

La programmation porte sur environ 19 M€ avec comme caractéristique un grand nombre d'opérations à faible budget qui correspondent aux opérations de développement de la culture du risque et à la conduite de recherche-actions ciblées sur des enjeux du volet « Inondations », toutes opérations pour lesquelles les financements tant FEDER que nationaux du partenariat Plan Rhône sont décisifs pour leur initiation et réalisation. La programmation substantielle sur cette thématique traduit l'engagement du partenariat sur les enjeux de sensibilisation et d'implication du grand public sur une thématique traditionnellement technique. Des projets expérimentaux et innovants ont notamment été développés avec succès lors de la première contractualisation à travers des appels à projets qui posent les bases et des jalons solides à poursuivre lors du CPIER 2015-2020.

1.1.4 - Coordonner les efforts sur les affluents (maquette : 22,5 M€)

Il était consacré essentiellement au PAPI Saône dont le contenu renvoie principalement à des actions relevant des objectifs opérationnels 2 (réduire la vulnérabilité) et 3 (savoir mieux vivre avec le risque). La programmation sur la période 2007-2013 s'est élevée à 2,2 M€, du fait de la non réalisation des opérations structurelles comme la restauration des casiers hydrauliques et des champs d'expansion des crues (restauration du casier de Saint-Maurice en Rivière à Allériot, Chalon Nord chiffré à 8 M€). Pour la prochaine programmation, les actions du PAPI Saône doivent être intégrées aux objectifs opérationnels précédents.

Le bilan financier du CPIER 2007-2013 peut être résumé ainsi :

Axe	Maquette (M€) CPIER 2007-2013	Programmation (M€) CPIER 2007-2013
Digues et ressuyage aval Vallabrègues	182	128
ZEC et sédiments	21	7,8
Digues intéressant la sécurité publique	40	7,6
Vulnérabilité	15	9,4
Connaissance du fleuve et culture du risque	30	19
Coordonner les efforts sur les affluents	22,5	2,2
TOTAL (Rhône+Saône)	**288 +22,5 = 310,5**	**174**

Nota : il s'agit d'une approche simplifiée en montant d'opérations soutenues, approche simplifiée qui pourra être complétée par un bilan plus spécifique au regard des montants contractualisés par les partenaires.

La contribution du POP FEDER au volet « Inondations » du Plan Rhône a constitué un effet levier déterminant, notamment dans les domaines où l'action publique peine d'habitude à intervenir. En particulier, le taux de subvention du FEDER à 50% a permis le développement d'actions innovantes et expérimentales dans les champs de la réduction de la vulnérabilité, de la concertation ou encore de la culture du risque.

L'enveloppe des crédits FEDER allouée au volet « Inondations » (10,6 M€ après ventilation sur les volets QRB et Transport Fluvial et réajustement par rapport à l'enveloppe initiale 33 M€) a été entièrement consommée.

1.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2015-2020

Le diagnostic territorial stratégique réalisé par Ernst and Young en février 2013 met l'accent sur la prévention des inondations, sur la réduction de la vulnérabilité et la réduction de l'aléa à travers la problématique des ouvrages de protection. Les enjeux liés à la mémoire du risque et à la sensibilisation du grand public sont également rappelés :

« *En matière de gestion des risques d'inondation, la question de la solidarité amont-aval ou encore rive droite- rive gauche donne tout son sens à un Plan Rhône interrégional. Le confortement des dispositifs de protection, la réduction de l'aléa ou encore le développement d'une culture du risque pour les populations concernées sont encore des priorités. La culture peut en effet être un vecteur de sensibilisation aux questions de préservation de l'environnement et notamment de risque d'inondations. Elle contribue à apprendre aux populations à vivre avec l'aléa, l'accepter et l'intégrer dans la vie quotidienne en redécouvrant des liens de familiarité avec le fleuve.*

Le Rhône reste un fleuve indomptable. Anticiper, gérer les risques d'inondation doivent être au cœur des préoccupations des collectivités territoriales.

Quelles que soient les zones concernées et le niveau de protection, la sensibilisation au risque inondation et la réduction de la vulnérabilité des territoires - à savoir diminuer les dommages potentiels d'une inondation sur les personnes, les biens et les écosystèmes - permettent de réduire l'impact des inondations sans pour autant supprimer l'activité humaine dans les zones à risque. »

Ces éléments du diagnostic territorial mais aussi le retour d'expérience technique et financier du CPIER 2007-2013 justifient la pérennisation des trois objectifs stratégiques :

- agir sur l'aléa ;
- réduire la vulnérabilité ;
- savoir mieux vivre avec le risque.

Concernant le premier objectif, la faible programmation sur les actions de sécurisation des digues (hors programme SYMADREM) s'explique en grande partie par la faiblesse voire l'absence des maîtrise d'ouvrage. Il y a donc un enjeu fort à afficher cet objectif stratégique qui permettra des progrès significatifs sur la sécurisation des ouvrages de protection. Cet objectif fait également écho à la création par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles d'une compétence obligatoire GEMAPI dont l'objectif est justement de mieux structurer les maîtrises d'ouvrage sur les territoires.

Le quatrième objectif stratégique est donc :

- constitution et consolidation des maîtrises d'ouvrage.

1.3 CPIER 2015-2020 – Volet « Inondations »

La poursuite de la dynamique d'un CPIER sur le Rhône après 2013 doit permettre de développer à moyen et long terme les objectifs du Plan Rhône fixés dans une perspective de développement durable pour 2025.

La période 2015-2020 doit être consacrée :

- ➞ à la **poursuite et la consolidation d'actions** déjà engagées et qui n'auront pu être conduites à leur terme (programme de travaux du Symadrem dans le grand delta dont la finalisation aboutira après 2020 ;
- ➞ à la **réduction de la vulnérabilité et confortement de l'activité agricole dans les secteurs inondables du Rhône et de la Saône**, sur laquelle un large consensus des partenaires s'est exprimé lors des Rencontres du Plan Rhône du 21 novembre 2011) ;

- à **l'initiation de nouvelles démarches**, à l'image des schémas de gestion des inondations élaborés sur les trois secteurs du Rhône (aval, moyen et amont) ou l'élaboration d'outils innovants pour conduire des démarches de réduction de la vulnérabilité à l'échelle de territoires pertinents qui doivent faire émerger des actions et des porteurs de projet.

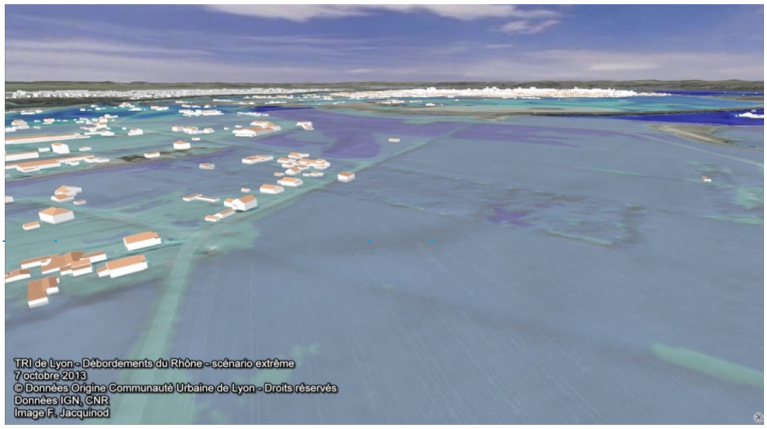

(données: Grand Lyon, IGN, CNR. F. Jacquinod)
Scénario extrême d'inondations sur le secteur de Lyon

Pour la période 2014-2020, la directive européenne « Inondation » prévoit de « réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, le patrimoine culturel et l'activité économique associés aux inondations ». Cet objectif de résultat conduit à revisiter la prévention du risque en identifiant des territoires prioritaires d'intervention concentrant les plus grands enjeux (les Territoires à risque important d'inondation). 6 TRI d'importance nationale ont été arrêtés sur le Rhône : Lyon, Vienne, Valence, Montélimar, Avignon, Arles, et deux autres TRI sur la Saône : Chalon-sur-Saône et Mâcon. Le Rhône et la Saône qui concentrent des enjeux majeurs au niveau du bassin, apparaissent ainsi comme des éléments structurants de la mise en œuvre de la directive européenne.

Pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences des inondations, la directive prévoit la définition de stratégies locales qui devront notamment développer des programmes ambitieux de réduction de la vulnérabilité. Sur le Rhône et la Saône, le volet « Inondations » du Plan Rhône permettra de conserver la cohérence à l'échelle de la vallée alluviale et le principe de solidarité amont/aval, rive gauche/rive droite, au travers de la coordination des stratégies locales et d'accompagnement et de mobilisation des EPCI (en adéquation avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI). Les modalités de mise en œuvre de la directive « Inondation » prévoient la mobilisation et l'association de l'ensemble des acteurs locaux, dépassant ainsi largement les seules questions relevant de la compétence de l'État. Si un lien étroit et évident existe avec les opérations du Plan Rhône, il y a néanmoins une distinction à faire entre les objectifs partenariaux sur le Rhône et la Saône à décliner en compatibilité avec la directive inondation et ceux poursuivis par cette dernière à l'échelle du bassin qui se traduit par le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) arrêté par le Préfet de bassin.

Enfin, depuis 2003, aucune crue importante n'a touché le Rhône. Cette « chance » ne doit pas démobiliser mais au contraire être l'occasion de réaffirmer, pour l'ensemble des partenaires, la nécessité et leur engagement à inscrire le Plan Rhône dans le long terme comme véritable projet de développement durable.

Le volet « Inondations » pour 2015-2020 est donc structuré selon quatre objectifs stratégiques, déclinés chacun en objectifs opérationnels :

1. Agir sur l'aléa ;
2. Réduire la vulnérabilité ;
3. Savoir mieux vivre le risque ;
4. Constitution et consolidation des maîtrises d'ouvrage.

1.3.1- Agir sur l'aléa

L'aménagement historique du fleuve Rhône contre les crues a été basé sur des principes de solidarité amont-aval, rive gauche-rive droite, articulant la protection des enjeux majeurs avec la préservation des champs d'expansion des crues. L'objectif stratégique consistant à agir sur l'aléa revient d'abord par conséquent à assurer la pérennité de ce principe de protection en apportant une attention

particulière aux ouvrages hydrauliques existants en terme de connaissance, d'obligations réglementaires, de diagnostic, d'entretien ou de travaux de sécurisation, tant pour les ouvrages de protection rapprochée ou pour les ouvrages assurant les déversements dans les champs d'expansion des crues.

Agir sur l'aléa consiste ensuite sur les secteurs exposés à des risques aléatoires de défaillance des ouvrages comme le Rhône aval, à concevoir des schémas d'aménagement intégrés visant à organiser les déversements et à sécuriser les ouvrages pour éviter toute rupture ou brèche particulièrement dommageables.

Enfin, la préservation des champs d'expansion des crues fait partie intégrante du système de protection et justifie le bon entretien des ouvrages hydrauliques permettant le fonctionnement de ces plaines inondables (mise en eau et ressuyage) participant à l'écrêtement des crues les plus dommageables du Rhône.

Pour réduire l'aléa, il faut enfin tenir compte de la complexité de la formation des crues du Rhône et du fait que les plus meurtrières proviennent d'une conjugaison de ces crues avec celles des affluents très puissants en particulier sur le cours aval. Tout aménagement sur le fleuve ou ses affluents doit donc veiller à ne pas aggraver les risques de concomitance des pointes de crues.

Seul un raisonnement concernant l'ensemble du linéaire fluvial Rhône et Saône, coordonné avec les apports des affluents, est pertinent au plan technique, ce qui nécessite au plan politique l'exercice de la solidarité tant amont aval que rive droite rive gauche.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Assurer le soutien financier et le suivi du programme de sécurisation des ouvrages de protection et de ressuyage en aval de Vallabrègues porté en grande partie par le Symadrem** ;

Opérations	Montants (M€)
Travaux de réalisation de la digue Tarascon-Arles	58
Travaux d'amélioration du ressuyage en Camargue insulaire et dans la plaine de Vallabrègues Boulbon	8,2
Travaux d'amélioration de la propagation et du ressuyage Rive Gauche, sur une base études Symadrem	16,2
Travaux de sécurisation des digues du Grand Rhône (Salin, Port Saint Louis)	37,6
Travaux de sécurisation des digues et décorsetage Petit Rhône (1ère urgence)	70
Travaux de sécurisation des SIP Beaucaire et Tarascon	6,5
Autres opérations (PGOPC- travaux sur points faibles)	4
TOTAL	**200,5**

La programmation des opérations en cours d'étude correspondant au tableau précédent pourra toutefois faire l'objet d'une autre ventilation, en accord avec les partenaires financiers, pour permettre les interventions sur d'autres secteurs du Grand Rhône et du Petit Rhône en fonction des besoins identifiés dans le cadre des visites et diagnostics réglementaires des ouvrages de protection. En outre, il y a lieu de rappeler, pour mémoire, que le pré-schéma sud prévoyait également à horizon 2025 la réalisation de la sécurisation des linéaires de digues non concernées par l'organisation des déversements sur le Petit Rhône (tranches 3 et 4) et le Grand Rhône (tranches 3 et 4) pour un montant respectif de 70 M€ et 30 M€. Ces opérations a priori non réalisables sur la période 2015-2020 pourront être programmées dans une phase ultérieure du Plan Rhône.

- **Développer une action renforcée sur la sécurisation des digues de protection existantes** en appui du Plan submersion rapide, de l'instruction du 20 octobre 2011 du Ministre aux Préfets de région et de département relative aux ouvrages de protection contre les inondations et les submersions, à leurs enjeux de protection et à leur efficacité, et en lien avec l'évolution de la réglementation en cours de renforcement sur ce sujet (opérations sur d'autres secteurs que ceux relevant du SYMADREM, comme Avignon, Donzère, Miribel-Jonage ; le Rhône amont...).

En amont, la difficulté à mobiliser les acteurs concernés le long du Rhône et de la Saône (hors ouvrages CNR, projets du Symadrem, et quelques initiatives très locales) doit être traitée par l'objectif stratégique relatif à la constitution et consolidation des maîtrises d'ouvrage.

- **Développer des actions d'amélioration des conditions de ressuyage**, jusqu'à présent limitées à certains secteurs de la Camargue, et fortement attendues par la profession agricole et les autres habitants en zone inondable, notamment dans les champs d'expansion des crues.
- **Accompagner l'action d'amélioration de la propagation et du ressuyage sur le casier de Chalon sur Saône Nord.** Un appui à la maîtrise d'ouvrage pourra être envisagé. Un accompagnent financier des travaux à hauteur de 10 millions d'euro est envisagé.

1.3.2 - Réduire la vulnérabilité

La réduction de vulnérabilité est le volet de prévention où réside la plus grande marge de manœuvre quant à la réduction des dommages ou la diminution des conséquences négatives des inondations (objectif de la directive européenne « Inondation » de 2007). Sur ce thème comme sur le suivant (savoir mieux vivre avec le risque) le nouveau POP FEDER adopté par la Commission Européenne le 11 décembre 2014 vient appuyer le CPIER pour soutenir les actions Plan Rhône.

Il s'agit par tous les moyens de préserver les vies humaines et de réduire la sensibilité aux inondations des populations, des biens et des activités exposés à la crue de manière importante tout d'abord en n'aggravant pas la situation actuelle grâce à une maîtrise du développement urbain, et en permettant aux acteurs concernés, publics ou privés, de diminuer la vulnérabilité des installations et activités existantes. Pour ce faire, les dispositifs mis en place pour réduire la vulnérabilité par thématique (exploitations agricoles, réseaux, bâtiments publics) doivent être pérennisés et conduire à des réalisations concrètes. Des approches territoriales d'analyse de la vulnérabilité permettant de hiérarchiser et prioriser les enjeux sur lesquels agir peut également être développée de manière à associer et mobiliser en amont les acteurs de l'aménagement (porteurs de SCoT, collectivités et EPCI compétents en urbanisme et planification urbaine), les acteurs de l'eau et des risques, les gestionnaires de réseaux, organismes consulaires etc. ce qui permettra ensuite d'identifier les maîtrises d'ouvrages adaptées pour conduire en aval des programmes et des actions opérationnelles de réduction de la vulnérabilité des enjeux existants. Concernant les entreprises, en particulier les PME, la réduction de leur vulnérabilité contribue à l'objectif européen d'amélioration de leur compétitivité.

La coresponsabilité de l'Etat et des collectivités locales dans la réduction de la vulnérabilité aux inondations s'inscrit pleinement dans cet objectif stratégique.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Poursuivre le programme de réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles** qui est entré en phase opérationnelle depuis 2011 et a vocation à se prolonger dans la dure et à être étendu à l'ensemble des champs d'expansion des crues du Rhône et de la Saône. Ce sujet fait l'objet de fortes attentes locales, et les financements des mesures de réduction de la vulnérabilité sont une juste intervention pour maintenir l'activité agricole dans les plaines inondables. A titre indicatif, seul 1/4 des exploitations agricoles situées sur les secteurs pilotes a été diagnostiqué à ce jour.

Hangar agricole surélevé

- Soutenir les opérations concrètes à valeur exemplaire de diagnostics, mesures organisationnelle ou d'investissement permettant de **réduire la vulnérabilité de l'habitat et des entreprises**. Pour ces dernières la réduction de la vulnérabilité aux inondations pourra également prendre en compte des effets domino.

- **Amplifier les actions de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics, services publics et des réseaux** (plans de sauvegarde). Par exemple, sur certains territoires urbains identifiés en tant que TRI dans le cadre de la DI (Macon, Chalon, Lyon, Vienne, Avignon...) mériteraient que soient poursuivies les réflexions sur la résilience territoriale au regard d'un aléa plus exceptionnel (période de retour > 200 ans) et de longue durée : incidences globales sur les réseaux et services publics, le fonctionnement urbain et la continuité des activités, capacités de ressuyage rapide, etc.
- Promouvoir, notamment dans le cadre de la réalisation des stratégies locales pour les TRI, **les démarches globales de réduction de la vulnérabilité multi-enjeux** à différentes échelles spatiales qui doivent permettre de hiérarchiser les enjeux exposés en vue de préparer un plan d'action sur l'existant. Sur le plan de la méthode, ces démarches nouvelles, impliquant les collectivités locales et les acteurs de l'aménagement doivent permettre de dépasser les difficultés chroniques identifiées sur la mise en œuvre de programmes de réduction de la vulnérabilité pour repenser la prévention.
- **Poursuivre le portage technique et politique de la doctrine Rhône pour l'élaboration des Plan de prévention des risques** (PPR) auprès des services de l'État et des collectivités.

1.3.3 - Savoir mieux vivre avec le risque

Même si des avancées significatives sont faites pour réduire l'aléa ou la vulnérabilité, il faut un jour ou l'autre faire face à un nouvel événement exceptionnel. Pour mieux vivre avec le risque, en dehors de ces périodes de crise, il convient de s'y préparer par l'information et la formation préventives, en développant la connaissance du risque et en suivant l'efficacité des actions de prévention, en élaborant des plans de secours. Vivre avec le risque c'est aussi anticiper l'arrivée de l'événement par la prévision et gérer la crise.

Ce champ d'actions repose sur la mobilisation de tous les acteurs du risque : habitants des zones inondables, acteurs économiques, gestionnaires du fleuve et des réseaux, gestionnaires des affluents, maîtres d'ouvrage…, chacune de ces catégories d'acteurs faisant l'objet d'opérations de sensibilisation différentes qui doivent être répétées dans le temps et pérennisées.

Des modes de sensibilisation du grand public ont été développés lors du premier CPIER par le biais d'appel à projets ouverts à des approches nouvelles (projets culturels et artistiques, vulgarisation scientifique par la découverte des espaces du fleuve, topoguide thématique sur l'inondation). L'évaluation de cette approche rend compte du fort impact des projets auprès des populations et de la richesse de la communication ainsi proposée sur le risque d'inondation. Cette démarche emblématique du volet « Inondations » du Plan Rhône doit être poursuivie et éventuellement développée au niveau de l'axe 1 en synergie avec le volet « Qualité Ressource Biodiversité » ou portée plus largement au niveau du Plan Rhône avec l'axe 3.

Le développement des connaissances participe également à l'amélioration des conditions de vie avec le risque qui passe par une bonne compréhension des phénomènes auxquels les habitants sont exposés mais également en mettant à la disposition de ces derniers les outils les plus perfectionnés pour être informés et anticiper d'éventuels événements dangereux. Les moyens traditionnels de diffusion de l'information et de communication seront renforcés par les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) qui ouvrent des perspectives nouvelles et innovantes.

Dans le cadre du CPIER 2007-2013, de nombreux projets innovants ont été conçus et réalisés grâce à des collaborations nouées avec le milieu de la recherche. Les partenaires du volet « Inondations » n'ont pas souhaité se positionner comme commanditaires de recherche mais plutôt inviter les acteurs scientifiques à se positionner sur des enjeux plus appliqués et opérationnels de l'action publique. Cette démarche relativement atypique du fait d'une véritable coproduction des chercheurs avec les praticiens a conduit à des réalisations originales qui appelle une poursuite des montages de recherche-action (Observatoire des Sédiments du Rhône (OSR), CNRS, IRSTEA, ENTPE, IRSN, IF REMER ; atlas des paléoenvironnements et vulgarisation : Université Lyon II, Université de Provence et Université

Paris VII ; méthode pour l'analyse coût-bénéfice : CEMAGREF Montpellier ; représentation en 3D des zones inondables pour la concertation : Université Jean Monet de Saint-Étienne).

Le fondement de ces opérations est le développement d'une culture du risque partagée à l'échelle du bassin du Rhône. De l'amont à l'aval, ce partage de la connaissance du risque contribue également au renforcement de la solidarité amont-aval.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Soutenir et accompagner l'amélioration de la prévision des crues du Rhône** (passage à la phase opérationnelle de la mise en œuvre d'un modèle couplé hydrologique et hydraulique enchainé sur le Rhône permettant de développer la prévision) et améliorer l'exploitation des informations utiles à la gestion de crise ;
- **Soutenir les approches innovantes en terme de gestion de crise**, notamment à travers la mise en cohérence des différents plans de gestion de crise (PCS, PCA...) à l'échelle d'un territoire pertinent au regard des inondations et en cohérence avec les approches portées par l'Etat ;
- **Développer la recherche-action sur la connaissance** dans le cadre de collaboration étroite avec les partenaires scientifiques en lien avec l'axe III du CPIER :
  - compréhension fine des scénarios hydrologiques générant les crues du Rhône et de ses affluents ;
  - faire émerger des capacités de mise en œuvre de modèles physiques de grandes dimensions, associant l'ingénierie avec la recherche, et couplant les modèles physiques et mathématiques, pour les appliquer aux cas singuliers comme les déversoirs de grande longueur, les ouvrages de franchissement etc.;
  - modèles physiques de test de vulnérabilité de matériaux de construction aux inondations ;
  - travaux sur la mémoire des crues et retours d'expériences ;
  - amélioration de l'outil ACB et AMC (prise en compte de nouveaux paramètres, courbes d'endommagements adaptées à différents contextes rhodaniens, etc.) ;
  - supports de représentation 3D de l'aléa inondation pour accompagner la concertation ;
  - utilisation des technologies de géolocalisation et de réalité augmentée (via des bornes ou des applications smart phone par exemple) pour améliorer l'information et la sensibilisation du grand public en représentant et délivrant une information sur le risque inondation plus claire et plus accessible. L'utilisation de ces technologies peut être couplée avec des projets culturels ou artistiques permettant d'améliorer la culture du risque en touchant le plus grand nombre ;

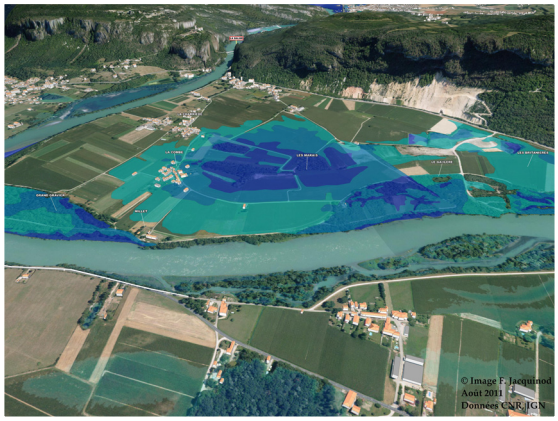

Représentation 3D d'une zone inondable

  - mutualisation des retours d'expérience avec d'autres Plans Grands Fleuves et échanges d'expériences à l'échelle internationale ;
  - développement d'outils et de méthodologies adaptées à la détermination des enveloppes inondables pour différents niveaux d'aléa, à différentes échelles de restitution et utilisant différents modes de génération de données hydrauliques (modèles 1D, modèles 2D, géomorphologie) en intégrant également les normes de production des données SIG ;

- assurer le suivi de l'hydrologie du fleuve, en exploitant au fur et à mesure les nouvelles années de données (dont les 15 années non prises en compte dans l'étude globale sur le Rhône), et en intégrant les travaux méthodologiques portant sur la comparaison des différentes approches hydrologiques et statistiques (projet Extraflo);
- la gestion des sédiments le long du fleuve, en lien avec les travaux de l'OSR et en lien avec le volet QRB, en poursuivant l'effort de rapprochement fait dans le cadre de l'OSR entre les besoins des gestionnaires du fleuve et les apports de la recherche.

→ **Poursuivre les démarches de sensibilisation** à travers l'émergence d'une culture du fleuve : des jalons solides ont été posés (appel à projets sur la culture du risque, sentiers de découvertes, pose de repères de crues, etc.) dont l'ambition demande d'inscrire ces actions culturelles et artistiques dans la durée en travaillant avec l'axe « Innovation sociale et territoriale » ;

→ **Poursuivre et adapter les actions en matière de concertation** : réflexion sur une meilleure association entre les volets « Inondations » et « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » pour les comités territoriaux de concertation sur le Rhône et réflexion sur la mise en place d'un dispositif similaire sur la Saône ;

→ **Mettre en place des lieux de partage de la connaissance et poursuivre les actions de communication** sous différentes formes (site Internet Plan Rhône, publications diverses, campagnes d'information, etc.) en lien avec les actions communication « Plan Rhône » (axe 3);

→ En lien avec le 4e objectif stratégique sur la constitution et la consolidation des maîtrises d'ouvrage, **développer les outils de connaissances** (SIG, schéma de gestion des ouvrages et scénarios de défaillance...) permettant aux gestionnaires des ouvrages de protection d'assurer leurs compétences.

1.3.4 - Constitution et consolidation des maîtrises d'ouvrages

Le CPIER 2007-2013 a montré des difficultés relatives à certains objectifs opérationnels du Plan Rhône, notamment la « constitution et la consolidation des maîtrises d'ouvrage ». Les inondations répétées de 1993, 1994 et 2002 et 2003 sur le Rhône aval ainsi que la mise en place du Plan Rhône ont certes fortement contribué à la structuration du Symadrem (maître d'ouvrage d'un schéma de sécurisation de grande ampleur sur le delta) comme la crue de 1990 a également poussé à la constitution du Syndicat du Haut Rhône (positionnement plus transversal sur les enjeux environnementaux, les usages et la valorisation du fleuve). Le Symadrem ou l'EPTB Saône-Doubs en particulier sont emblématiques de structures dotées des moyens et des compétences nécessaires pour assurer pleinement le rôle de maître d'ouvrage pour le compte des collectivités. Cependant, la présence de telles structures reste exceptionnelle. L'absence de structuration des collectivités le long du Rhône et de la Saône ou l'absence de moyens suffisants des structures existantes sont particulièrement préjudiciables à la concrétisation des projets tant en termes de sécurisation des ouvrages de protection qu'en ce qui concerne le portage et l'animation de démarche globale de prévention telles que l'élaboration des stratégies locales pour les TRI du Rhône.

Pour mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire national, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a attribué aux communes une compétence ciblée et obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces derniers pourront déléguer cette compétence ou adhérer à des groupements de collectivité pour la transférer. Cette réforme doit permettre le regroupement des collectivités à des échelles hydrographiques cohérentes.

De plus, le cadre réglementaire lié à la gestion des digues est en constante évolution, (notamment décret n° 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques dont un projet de modification est en cours), nécessite des moyens supplémentaires pour les maîtres d'ouvrages et allonge les procédures d'instructions administratives.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Identifier les besoins des maîtres d'ouvrages** existants ainsi que les territoires orphelins et **favoriser une animation locale** des maîtres d'ouvrages autour des projets ;
- A la faveur de la dynamique de la mise en œuvre de la directive européenne « Inondation », **mobiliser les EPCI pour le portage des stratégies locales** en les accompagnant sur le plan technique ;
- Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers **la mise en place de la compétence GEMAPI** ;
- **Favoriser l'émergence d'un gestionnaire unique** pour chaque système de protection.

1.4- Montants estimatifs des opérations

Volet Inondation	Rhône et Saône : de l'ordre de 259 M€
Agir sur l'aléa, digues de protection et ressuyage	223M€ (opérations Rhône aval non imputées sur le CPIER 2007-2013 + opérations sur d'autres secteurs comme les casiers nord de Chalon ou Miribel Jonage ou le Rhône amont).
Réduire la vulnérabilité	19M€
Savoir mieux vivre avec le risque	15 M€
Consolidation maîtrise d'ouvrage	2 M€

2- Qualité des eaux, ressource et biodiversité

2.1- Bilan du CPIER 2007-2014

Le volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » d'un montant de travaux estimé à 134 M€ était globalement orienté autour des grandes problématiques du Rhône :

- Lutter contre la micropollution qui menace la qualité de la ressource (36 M€) ;
- Poursuivre et amplifier la restauration fonctionnelle des tronçons court-circuités et des secteurs artificialisés (30 M€) ;
- Rétablir progressivement la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et ses affluents (40 M€) ;
- Participer sur ce territoire à la création d'une infrastructure écologique reposant sur des modalités de gestion et de valorisation des milieux naturels rhodaniens (18 M€) ;
- Réaliser les études nécessaires à une meilleure connaissance du fonctionnement du fleuve (10 M€).

Au bilan :

- le montant des travaux programmés au 31/12/2013 s'élève à 139 M€ (soit 104 %) ; à 141M€ au 31/12/2014 ;
- Au titre du POP Feder, l'enveloppe de 9 M€ en 2010, augmentée de 2 M€ supplémentaires en 2013, a été consommée à 100 %.

Des réalisations majeures ont été conduites sur chaque sous-volet :

Axe	Maquette CPIER 2007-2013 (M€)	Programmation CPIER 2007-fin 2014 (M€)
Lutter contre la micropollution qui menace la qualité de la ressource	36	43
Poursuivre et amplifier la restauration fonctionnelle des tronçons court-circuités et des secteurs artificialisés	30	33
Rétablir progressivement la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et ses affluents	40	40
Participer sur ce territoire à la création d'une infrastructure écologique reposant sur des modalités de gestion et de valorisation des milieux naturels rhodaniens	18	16
Réaliser les études nécessaires à une meilleure connaissance du fonctionnement du fleuve	10	9
TOTAL (Rhône+Saône)	**134**	**141 au 31/12/2014 139 au 31/12/2013**

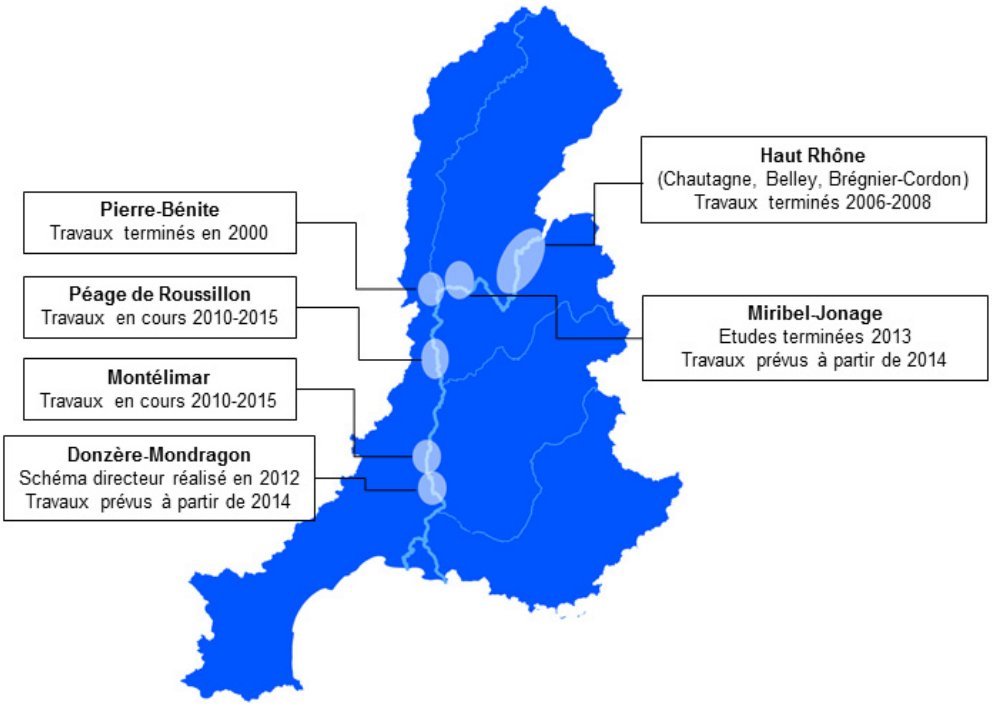

Programme de restauration des tronçons court-circuités engagé en 1998

2.1.1 - Lutte contre la micropollution

Plus de 400 opérations ont été réalisées, pour un montant de 43,2 M€, parmi elles :

- Les actions de réduction de micropolluants ou de prévention des pollutions accidentelles ont représenté près de 25 M€ de travaux sur des établissements industriels sur le Rhône et la Saône. Parmi ces opérations, 100 % des campagnes de recherche de substances dangereuses ont été réalisées chez les industriels et collectivités du Rhône (plus de 200 industriels), pour un montant de 4,9 M€;
- La lutte contre les pesticides a généré une programmation de 8 M€ :
    - en zone agricole : 3 200 ha ont été convertis à l'agriculture biologique (2,67 M€ de projets), 400 agriculteurs aidés pour des aires collectives de traitement des effluents phytosanitaires, 40 agriculteurs pour du matériel de désherbage alternatif,

- En zone non agricole : 126 communes le long du Rhône aidées pour des plans et matériels de désherbage (près de 2 M€ d'opérations);

- La délimitation des ressources stratégiques pour le Rhône et la Saône a été réalisée pour un montant de 400 K€. Toutefois, aucune action de protection n'a été réalisée suite à cette délimitation.

2.1.2 - La restauration écologique des tronçons court-circuités et des secteurs artificialisés

A représenté 33 M€ de programmation, pour une soixantaine d'opérations dont 26 M€ de travaux de restauration écologique des lônes du Rhône sous la maîtrise d'ouvrage de la CNR.

Ainsi, les programmes de restauration de Péage de Roussillon et Montélimar ont atteint leur objectif malgré les retards occasionnés par la crise des PCB :

- 13 lônes restaurées, représentant un linéaire de 10 km à terme (équivalent à la restauration du Haut-Rhône), pour plus de 17 M€ de travaux ;
- les études préalables à la restauration écologique sur Donzère-Mondragon ont été engagées ;
- la concertation a été remarquable entre scientifiques et gestionnaires pour la définition d'un régime réservé ambitieux sur le Rhône de Péage de Roussillon.

Zone humide du marais de Chautagne (Savoie)

Le programme de restauration du secteur de Miribel-Jonage, concernant plus directement les collectivités (SEGAPAL / SYMALIM), a nécessité une phase de concertation plus longue que prévu sur la gouvernance et les études de définition. Le programme de travaux (de l'ordre de 42 M€ d'ici 2027, dont 20 M€ d'ici 2021) ne démarrera qu'en 2015.

Les autres secteurs d'intérêt écologique ont été peu investigués, la priorité des moyens étant dévolue aux secteurs prioritaires.

Un suivi scientifique visant à mesurer l'efficacité et la réponse du milieu à ces travaux innovants (4 M€ de programmation) a permis de montrer une réelle amélioration sur certains tronçons restaurés et de tirer des enseignements opérationnels pour les suivants.

2.1.3 - Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et ses affluents

A représenté une programmation de 40 M€, et concerné 45 opérations.

La stratégie « Migrateurs Rhône 2015 » a été mise au point collégialement en 2009, afin de permettre une meilleure circulation des poissons amphihalins tels que l'anguille et l'alose jusqu'à la confluence Drôme. Elle se décline par un programme annuel d'animation, suivi et évaluation coordonné par l'association MRM (3,3 M€ sur 7 ans).

A fin 2014, la réalisation de l'objectif est en bonne voie avec au total 19 dispositifs de franchissement piscicole installés pour 34 M€ (affluents du sud compris). Parmi eux, 4 passes à anguilles et 4 passes à poissons ont été réalisées sur le Rhône dont celle, majeure, de Sauveterre par la CNR (14 M€ - mise en service prévue mi 2016) anticipée grâce au POP FEDER obtenu en 2010.

A noter également, hors PLAGEPOMI, la rivière artificielle réalisée par EDF sur l'aménagement de Jons, près de Lyon (site de Miribel-Jonage), pour 4 M€.

Restent à réaliser les travaux sur les barrages de Vallabrègues et Donzère, et les écluses de Bollène, Châteauneuf du Rhône et Logis neuf.

2.1.4 - Création d'une infrastructure écologique avec la gestion et la valorisation des milieux rhodaniens

A représenté 16 M€ consacrés à :

- La gestion des sites (réserves, Natura 2000, …), la réalisation des suivis biologiques et les moyens nécessaires au fonctionnement des structures gestionnaires (50% des opérations) ;
- l'animation du réseau des gestionnaires de zones humides et l'identification des sites orphelins. Ainsi, 150 milieux remarquables non gérés ont été inventoriés sur tout l'axe Rhône. 20 sites ont été jugés prioritaires pour leur préservation et font l'objet d'une action incitative auprès des potentiels maîtres d'ouvrage ;
- La restauration de zones humides ou leur acquisition par une collectivité publique (1,2M€) ;
- La communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics le long du Rhône.

En revanche, certaines actions n'ont été réalisées que partiellement, c'est le cas :

- du programme prévu sur la Saône, qui a démarré tardivement et a fait l'objet d'adaptation en cours de Plan ;
- du programme en Camargue, qui a nécessité un confortement préalable des statuts du Parc de Camargue et qui s'appuie sur le contrat de delta approuvé en décembre 2012 ;
- de la lutte contre les espèces invasives : la mise au point d'une stratégie d'actions à l'échelle du fleuve n'a pu être établie en l'absence de porteur.

2.1.5 - Programme de recherche et connaissance du fleuve

A représenté 9 M€ (en incluant le suivi scientifique cité plus haut).

Ce programme a suscité une dynamique de recherche opérationnelle ambitieuse et fondée sur une approche transversale et pluri-thématique de l'aménagement des fleuves et des rivières.

Il a porté sur 35 études dont notamment la mise en place d'un suivi scientifique des opérations de restauration des milieux, la création de l'observatoire des sédiments du Rhône (OSR) en concertation entre scientifiques et gestionnaires et conjointement au volet « inondations », l'étude de gestion de la quantité en période de basses eaux, la définition du Bon potentiel du fleuve, les relations entre eaux superficielles et nappes, les études relatives aux pollutions émergentes, les études de caractérisation de la migration des Aloses et des Anguilles, etc.

Ces études et recherches ont également permis d'élaborer le SDAGE 2016-2021 et le volet QRB du CPIER 2015-2020, notamment avec la prise en compte du changement climatique et une vision globale opérationnelle en matière de restauration écologique du Rhône. Elles ont été saluées lors du colloque international IS Rivers « recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières » en juin 2012 et ont bénéficié d'une valorisation importante auprès des gestionnaires du fleuve :

- l'édition de 4 plaquettes sur les stratégies (migration, milieux remarquables, ressources stratégiques Rhône et Saône) ;
- l'édition de 2 ouvrages : le Rhône en 100 questions et le Rhône aval en 21 questions ;
- 3 rencontres annuelles des gestionnaires des ZH du Rhône ;

- 2 journées « Connaissance et fleuve Rhône » : en février 2012 (200 personnes) et en novembre 2014 (200 personnes) à destination des scientifiques et des gestionnaires et usagers du Rhône.

2.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2015-2020

Le diagnostic territorial stratégique réalisé par Ernst&Young en février 2013 met l'accent sur :

- La valorisation du patrimoine naturel (biodiversité, qualité des eaux et logique de continuité le long du fleuve) avec :
    - La restauration écologique du Rhône et de ses annexes fluviales : la poursuite de la restauration hydraulique et écologique des tronçons court-circuités du Rhône (augmentation des débits réservés, restauration des lônes), l'amélioration de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône, la restauration des zones humides, la facilitation de la migration piscicole sur le Rhône et la Saône ;
    - L'intérêt de l'OSR est réaffirmé et l'établissement d'un plan de gestion des sédiments est préconisé ;
    - L'établissement d'un programme de préservation et de restauration des zones humides prioritaires et d'une stratégie relative aux espèces invasives à l'échelle du fleuve ;
- La gestion durable de la ressource en eau (en qualité et en quantité), notamment la recherche de l'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins du développement économique et des usages agricoles (connaissance des prélèvements, économies d'eau, …), avec une attention particulière pour les conflits d'usages. Il convient de cerner la capacité du fleuve Rhône à répondre à l'ensemble des usages actuels et futurs – ce qui a été fait dans l'étude de la gestion quantitative de la ressource en périodes de basses eaux (agence de l'eau) terminée fin 2014 – et donner suite à l'étude Quantité Rhône sur différentes thématiques ;
- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, avec le recensement des rejets polluants sur l'axe Saône-Rhône, l'établissement d'un programme de réduction des micropolluants, l'engagement d'une réflexion sur les pollutions d'origine agricole dans le sillon rhodanien. La protection des zones stratégiques sur la nappe alluviale Rhône-Saône pour la production d'eau potable (notamment vis-à-vis des pollutions accidentelles) est également citée;
- La mobilisation du potentiel de recherche et d'innovation.

2.3 CPIER 2015-2020 – Volet «Qualité des eaux, ressource et biodiversité »

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, les objectifs du volet QRB affichés dans « Le plan Rhône, un projet de développement durable » sont toujours d'actualité.

Le SDAGE reste le cadre structurant du programme : les grandes problématiques du Rhône restent la lutte contre les pollutions toxiques, le partage de la ressource, la restauration écologique du fleuve et la connaissance de son fonctionnement. Le volet QRB traduit la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE sur l'axe Rhône-Saône : ainsi, la programmation proposée pour la période 2015-2020 se situe dans le prolongement de l'actuel contrat de projets et intègre les évolutions des enjeux et du contexte concernant l'eau et les milieux aquatiques.

Les objectifs du Plan Rhône prennent désormais en compte le changement climatique et les enjeux quantitatifs sur la ressource en eau, sujet majeur pour les usages et le développement économique du territoire Rhône/Saône. En effet, lors de la construction du Plan Rhône en 2005, la disponibilité de la ressource en eau n'était pas un sujet préoccupant et ne faisait donc pas l'objet d'une attention particulière. Depuis les événements récents liés à des étiages sévères sur le Rhône et la confirmation de la réalité du changement climatique, la question de la capacité du fleuve à répondre aux usages en vigueur sur le fleuve (refroidissement des Centrales nucléaires notamment) et à ceux qui tendent à se développer (substitution des ressources en tension par prélèvement dans le Rhône ou la Saône) s'est

posée clairement. L'étude sur la gestion quantitative de la ressource à l'étiage, réalisée entre 2012 et 2014 et en cours de valorisation auprès des acteurs du fleuve, visait à répondre à ces questions. Elle montre que le Rhône est en mesure de répondre aux besoins du milieu et des usages à moyen terme mais que la prudence s'impose à plus long terme : une véritable maîtrise du quantitatif sur le fleuve s'avère nécessaire. Parallèlement, un plan national d'adaptation au changement climatique pour 2011-2015 a été lancé en juillet 2011 ; il se décline avec un plan de bassin (PBACC) Rhône Méditerranée depuis juin 2014.

En ce qui concerne la réduction des pollutions par les toxiques, une stratégie sera définie collégialement en début de programme, afin d'organiser la mise en œuvre et notamment d'établir les actions prioritaires à conduire. L'objectif principal est de réduire les flux vers le milieu, ce qui contribuera également à anticiper les effets du changement climatique (à flux constants, une baisse des débits entraînant des concentrations supérieures de polluants dans l'eau).

La préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques restent des enjeux majeurs : la restauration de la dynamique fluviale et des écosystèmes permettra d'atteindre les objectifs écologiques visés par la DCE, d'améliorer la richesse naturelle du territoire associé aux cours d'eau du Rhône et de la Saône et de renforcer sa résilience au changement climatique. Le SDAGE 2016-2021 en projet propose d'atteindre le « Bon Potentiel » sur 13 masses d'eau supplémentaires du Rhône d'ici 2021 et sur la totalité des masses d'eau restantes d'ici 2027. Les actions viseront, pour cela, à diminuer les pressions hydromorphologiques sur les milieux fluviaux et annexes du fait des aménagements réalisés par le passé (obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire, corsetage de la rivière, etc.).

La création des trames vertes et bleues dans le cadre des Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique induit un repositionnement du Plan Rhône, plus centré sur la mise en cohérence d'objectifs ambitieux à l'échelle interrégionale. Le Plan Rhône s'attachera également à renforcer la maîtrise d'ouvrage, facteur limitant principal à la préservation ou à la restauration pour de nombreux sites d'intérêt écologique.

Un axe « connaissance » fort doit être maintenu, afin de renforcer et partager les connaissances scientifiques sur le fonctionnement du fleuve et favoriser leur prise en compte pour orienter l'action. Il visera à :

- contribuer à définir et actualiser les stratégies d'actions en faveur de l'amélioration des fonctionnalités écologiques de l'axe Rhône-Saône et de la conciliation des usages ;
- nourrir des réflexions prospectives pour éclairer les prises de décisions sur les actions de restauration du milieu Rhône et préparer le futur du fleuve.

Le programme 2015-2020 du volet Qualité des eaux, ressource et biodiversité sera orientée autour de quatre grands axes pour atteindre les objectifs du SDAGE (cf. cartes ci-dessous pour le Rhône) :

1. Améliorer la qualité des eaux, en axant les efforts sur la réduction des toxiques ;
2. Contribuer à la mise en cohérence des trames vertes et bleues sur le Rhône et la Saône : cet axe recouvre différents objectifs de restauration écologique du Rhône, de la Saône, de leurs annexes hydrauliques, des zones humides associées et de la continuité écologique ;
3. Gérer quantitativement la ressource, dans la situation présente et dans le cadre du changement climatique ;
4. Améliorer la connaissance du fonctionnement du Rhône et sa valorisation auprès des gestionnaires pour répondre aux enjeux de gestion sur l'axe Rhône-Saône.

Son périmètre recouvre l'ensemble des vallées alluviales du Rhône et de la Saône ; les actions pourront concerner le Rhône, la Saône, l'accès aux affluents, le delta de Camargue et la Suisse (flux et débits entrants) selon les enjeux traités.

Etat des masses d'eau du Rhône : extrait de la note technique SDAGE synthétisant les résultats de l'étude de caractérisation du Bon Etat sur le Rhône – 2014

Etat écologique des masses d'eau du Rhône avant la réalisation des travaux de restauration en 1998

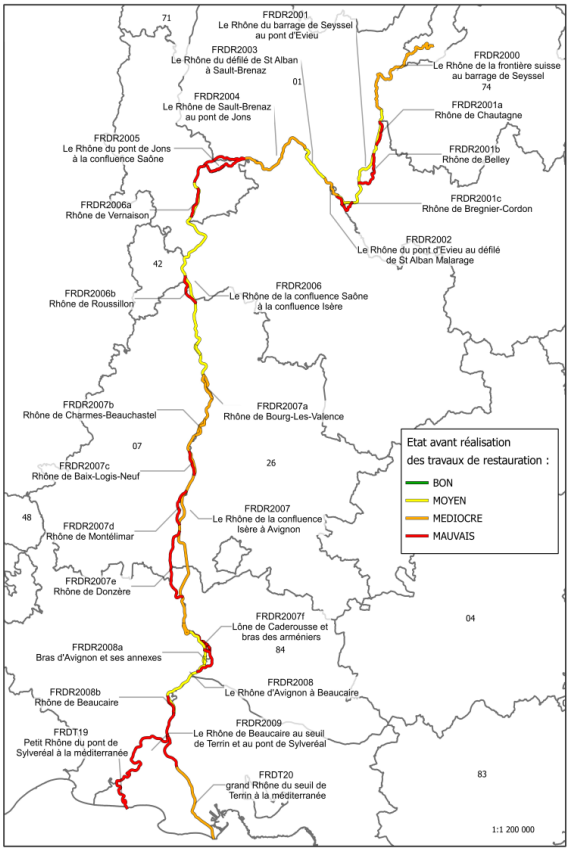

Potentiel/état écologique des masses d'eau du Rhône attendu en 2027 après restauration

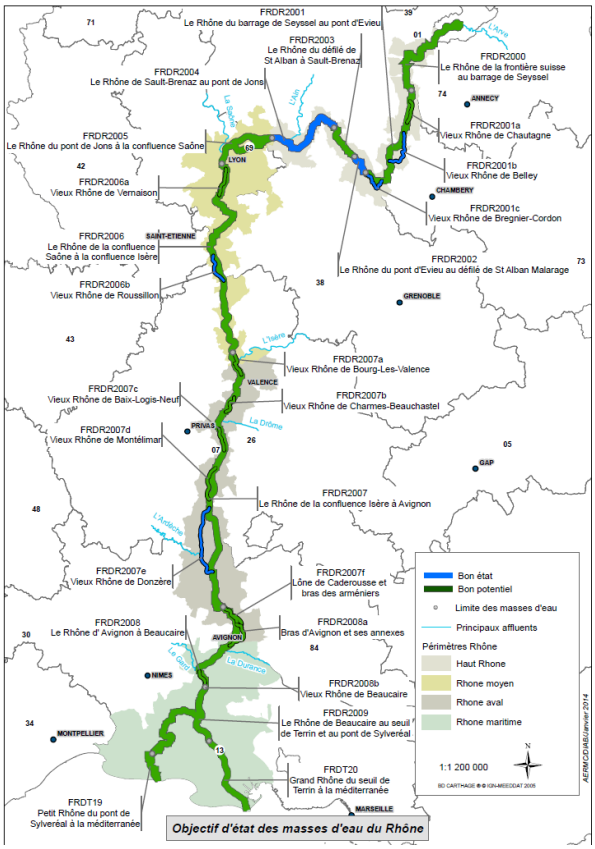

2.3.1 - Estimation des besoins de financements

Volet QRB	Rhône et Saône
Amélioration de la qualité des eaux (réduction des toxiques)	15 M€
Trame verte et bleue	85 M€ 40 M€ sur la restauration écologique 25 M€ sur la continuité écologique 12 M€ sur les ZH
Gestion de la ressource : qualité et quantité des eaux souterraines, protection des ressources stratégiques, disponibilité de la ressource actuelle et dans le cadre du changement climatique	9 M€
Recherche et connaissance	16 M€
Total	**125 M€**

2.3.2 - Améliorer la qualité des eaux, en axant les efforts sur la réduction des toxiques

Une stratégie interrégionale de réduction des substances sera élaborée collégialement pour répondre de manière adaptée aux enjeux spécifiques du Rhône et de la Saône. Sa mise en œuvre se traduira notamment par des actions :

- de réduction des pollutions par les toxiques d'origines industrielle, agricole et urbaine sur les secteurs déclassés au titre du Bon Etat des masses d'eau et auprès des principaux émetteurs ;
- de réduction des pollutions par les pesticides en zones non agricoles (ZNA), auprès des collectivités et industriels, prioritairement sur les masses d'eau où les pesticides remettent en question l'atteinte du bon état.

Objectifs opérationnels :

➞ Définir une stratégie de réduction des pollutions toxiques à l'échelle du fleuve ;

➞ Réaliser 50% des actions de réduction des pollutions identifiées dans la stratégie (sites industriels ou agglomérations) ;

➞ Accompagner l'échéance de 2020 pour la suppression de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

2.3.2 - Contribuer à la mise en cohérence des trames vertes et bleues sur le Rhône et la Saône

▪ **En poursuivant la restauration écologique du Rhône, de la Saône et de leurs annexes fluviales**

Avec la reconnexion des annexes hydrauliques (restauration de lônes, adaptation des débits notamment au débit réservé, etc.), l'amélioration de la dynamique fluviale et sédimentaire (remobilisation des marges alluviales par la puissance du Rhône, restauration d'une dynamique sédimentaire, etc.).

Il s'agira de :

- poursuivre les programmes engagés (Montélimar et Péage de Roussillon) ou prévus lors de la période précédente (Miribel et Donzère Mondragon) ;
- engager les actions du programme de mesures du SDAGE : leur mise en œuvre permettra d'atteindre le Bon Etat / Bon Potentiel sur 13 masses d'eau supplémentaires.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de stratégies partagées (avec le volet inondations) et d'un suivi scientifique.

Objectifs opérationnels :

➞ Engager la restauration sur Miribel et Donzère Mondragon d'ici 2020 ;

➞ Elaborer le schéma directeur de gestion sédimentaire sur l'axe d'ici fin 2017;

➞ Réaliser l'étude de faisabilité de la remobilisation des marges alluviales par le fleuve et engager les travaux sur la moitié des sites d'ici 2021.

▪ **En préservant et en restaurant les fonctionnalités des zones humides et milieux remarquables inféodés au Rhône et à la Saône, avec :**

- une stratégie interrégionale, qui sera définie collégialement en début de programme ;
- l'élaboration et/ou la révision des documents de planification (plans de gestion et DOCOB…) ;
- la mise en œuvre des actions de restauration et de gestion des fonctionnalités des zones humides, en priorité sur les sites majeurs sur le Rhône et la Saône ;
- la consolidation de la maîtrise d'ouvrage.

Objectifs opérationnels :

➞ Définir une stratégie interrégionale, pour une action cohérente et efficace à l'échelle de l'axe

→ Acquérir ou restaurer 400 hectares de zones humides (dont 200 dans le cadre des financements POP)

- **La restauration de la continuité piscicole sur l'axe, avec :**

  - la reconquête du fleuve par les poissons migrateurs, dans le cadre du plan de gestion de bassin (PLAGEPOMI) ;
  - la restauration de la continuité sur le fleuve et les confluences, notamment dans le cadre des classements réglementaires.

  Objectifs opérationnels :

  → Confluence avec la Drôme pour les migrateurs ;

  → Tous les tronçons du Rhône et de la Saône et l'accès aux affluents classés en liste 2.

2.3.3 - Gérer quantitativement la ressource

Dans la situation présente et dans le cadre du changement climatique :

- Valoriser l'étude sur la gestion quantitative de la ressource en période de basses eaux, l'actualisation des connaissances sur les enjeux quantitatifs du fleuve et leur partage avec les acteurs du fleuve. Les études d'opportunité, de pertinence et de faisabilité des projets de substitution d'eau du Rhône à destination des affluents pourront être labellisées ;
- Mesures de gestion sur les secteurs en déséquilibre identifiés dans le SDAGE, dans le cadre de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) : économies d'eau, modifications de pratiques, mobilisation de ressources alternatives (y compris des actions collectives agricoles), projets expérimentaux ;
- Actions d'adaptation au changement climatique, en déclinaison du plan de bassin (PBACC), notamment sur les territoires particulièrement vulnérables. Il pourra s'agir de mesures « sans regret » ou de mesures plus structurantes.

Objectif opérationnel :

→ Mettre en œuvre les actions de partage et de gestion nécessaires sur le secteur de Péage de Roussillon.

2.3.4 - Améliorer la connaissance du fonctionnement du Rhône et sa valorisation auprès des gestionnaires pour répondre aux enjeux de gestion sur l'axe Rhône-Saône

Dans la continuité du précédent programme, il s'agira de :

- Mettre en œuvre les partenariats, programmes de recherche appliquée et études visant à répondre aux enjeux de gestion. Les approches articulant les différentes dimensions (techniques, économiques, sociologiques, …) seront encouragées ;
- Renforcer la capitalisation de la connaissance et assurer son transfert aux acteurs du Rhône (gestionnaires, collectivités, organismes institutionnels, partenaires du plan Rhône…) et plus largement. A noter par exemple le colloque international « ISRIVERS » organisé tous les 3 ans par la ZABR.

Cet axe repose sur :

- des programmes pluriannuels contribuant à évaluer les actions réalisées, définir une ambition et des modalités d'action : Rhôneco, suivi écologique de la restauration du Rhône (1998-2018) ; l'observatoire des Sédiments du Rhône (OSR), sur les flux et dynamiques sédimentaires en lien avec les enjeux biologiques, de pollution et d'inondation ; le suivi du programme d'actions pour les migrateurs.

- des études et projets de recherche structurants, permettant d'élaborer des stratégies d'action sur l'axe, tels que le modèle hydrologique distribué sur le Rhône, le schéma directeur de gestion sédimentaire sur le Rhône, le schéma directeur de remobilisation des marges à l'échelle du fleuve, …
- des études et projets de recherche ponctuels sur des sujets émergents, prospectifs ou localisés sur un territoire.

Objectifs opérationnels :

→ Maintenir le socle de recherche nécessaire pour répondre aux enjeux de gestion du Rhône ;

→ Réaliser annuellement au moins un évènement ou un document de valorisation opérationnelle de ces connaissances.

3. Evolution par rapport au CPIER 2007-2013 : la transversalité

3.1 Approche transversale, multithématique, interrégionale

Si la stratégie du Plan Rhône définie en 2005 reste pertinente, les changements de contexte (économiques, sociaux, environnementaux) intervenus depuis doivent être pris en compte en conservant comme guides les principes fondateurs de solidarité et complémentarité. L'évaluation à mi-parcours a mis en évidence l'enjeu qui consiste à renforcer les échanges et les collaborations transversales entre volets thématiques. C'est un enjeu partagé par les bénéficiaires et les gestionnaires des programmes, qui vaut pour le CPIER comme pour le POP.

Pour le CPIER comme pour le POP 2007-2013, le partenariat Plan Rhône s'est efforcé de prendre en compte l'échelle interrégionale dans tous les projets. Cette approche pragmatique, garante de la solidarité et de la complémentarité, doit être maintenue dans les programmes 2014-2020, sachant que l'application de la notion de plus-value interrégionale au CPIER et au POP est nécessaire pour être en cohérence avec les CPER et PO régionaux.

L'interrégionalité peut donc se caractériser de plusieurs manières qui sont non cumulatives :

- projet concernant géographiquement un territoire interrégional;
- projet local mais structurant pour le bassin Rhône/Saône, car :
    - participant à la structuration du territoire interrégional du Plan Rhône avec une incidence directe sur l'ensemble du bassin hydrographique même s'il est localisé en un point particulier,
    - et/ou pouvant être démultiplié en plusieurs points du territoire parce qu'il répond à des objectifs partagés par les partenaires,
    - et/ou pouvant être généralisé après une phase d'expérimentation en raison de leur caractère innovant,
    - et/ou participant à la mise en réseau d'acteurs ;
    - et/ou multipartenarial par les engagements financiers.

3.2 Projets et territoires de synergie

Cette stratégie renouvelée n'aura de sens que si le territoire Plan Rhône est envisagé comme une entité territoriale cohérente qui mérite une stratégie d'aménagement ne se résumant pas à un catalogue d'actions et qui appelle des outils financiers dédiés. Les partenaires souhaitent par conséquent que les futurs programmes contractuels Plan Rhône élargissent la vision au-delà du corridor Rhône-Saône, pour passer d'une vision très corrélée aux aspects hydrauliques à une vision plus englobante d'aménagement

territorial (le fleuve et son « hinterland ») prenant en compte les dynamiques décisionnelles, urbaines, économiques et sociales sur la « plaine alluviale ».

Pour l'axe *gestion multifonctionnelle*, cette orientation peut être traduite par l'identification de projets et territoires de synergie avec un suivi particulier commun aux volets « Inondations » et Qualité, ressource et biodiversité » :

- nécessité de poursuivre dans une phase opérationnelle plus active en termes de remobilisation de marges alluviales (schéma directeur élaboré par l'Observatoire des sédiments du Rhône) ;
- réhabilitation hydraulique et écologique de lônes du Rhône (plaine de Donzère Mondragon, vieux Rhône de Bourg-de-Péage et Montélimar) ;
- mise en œuvre opérationnelle de l'important programme d'actions hydro-écologiques en cours d'établissement sur le secteur de Miribel Jonage;
- poursuite des activités de l'Observatoire des Sédiments du Rhône (OSR qui regroupe CNRS, IRSTEA, ENTPE, IRSN, IFREMER) qui a pour mission sur le long terme de produire, rassembler et gérer des données visant à caractériser les stocks et les flux sédimentaires, ainsi que les pollutions associées à ces sédiments. Ces actions ont pour objectifs de résoudre des grandes questions scientifiques permettant d'apporter des réponses concrètes aux différents gestionnaires du fleuve dans le domaine des risques et de la gestion durable des écosystèmes fluviaux et marins.

Pour favoriser la mise en œuvre de l'axe *gestion multifonctionnelle* et travailler à des projets plus intégrés, les actions de concertation et communication constituent un levier important à destination des populations, des porteurs de projets et des collectivités locales.

Axe II : Développement économique

II- Développement économique

Principaux éléments de contexte

Dès l'Antiquité, le Rhône et la Saône constituent des axes commerciaux majeurs en Europe. A partir du 19ème siècle, l'essor de l'industrie (sidérurgie, puis métallurgie, textile...) marque ce territoire. Plus récemment, la réalisation d'infrastructures de grande ampleur (barrages hydroélectriques, investissements portuaires et logistiques) imprime la marque de l'activité humaine.

Projet ambitieux de développement durable, le Plan Rhône engage les partenaires signataires à assurer la prospérité économique de long terme de l'espace Rhône-Saône. Dès 2006, trois secteurs d'activités justifiant d'une approche interrégionale ont été identifiés : le transport fluvial de marchandises, la production énergétique renouvelable et enfin le tourisme. Dans la perspective de la préparation des programmes 2014-2020, le diagnostic territorial achevé début 2013 a confirmé la nécessité de poursuivre la dynamique interrégionale sur ces trois domaines, en articulant désormais plus étroitement tourisme et valorisation des patrimoines, ceux-ci participant de la diversité et de l'attractivité de l'espace Saône-Rhône.

L'intégration des trois volets au sein d'un seul axe permet de mieux appréhender et mettre en valeur la capacité du Plan Rhône à contribuer au développement économique du territoire. Des synergies en termes de projets, de lien avec l'innovation et de critères d'évaluation et de sélection des projets découleront de cette approche.

Les volets transport fluvial et énergie s'inscrivent particulièrement dans la perspective de la lutte et de l'adaptation au changement climatique. Dans une moindre mesure, bien que réelle, le volet tourisme et patrimoine, par son action de promotion d'un tourisme engendrant moins d'émission de gaz à effet de serre, contribue également à l'atteinte de ces objectifs.

Cet axe sera complété par une approche territoriale, au sein de l'axe dynamiques et innovations territoriales et sociétales, permettant d'aborder d'autres secteurs de l'économie selon la configuration des projets et des territoires soutenus, dans l'objectif d'en accroître l'attractivité.

1. Transport fluvial

Comparativement aux autres modes de transport, le transport fluvial dispose de nombreux atouts : possibilité de transport massifié (convois poussés pouvant transporter jusqu'à 5000 tonnes de fret), sécurité (transport en site propre, faible accidentologie), économie d'énergie (2 à 3 fois moins que la route), performances environnementales en termes d'émission de gaz à effet de serre (2 à 4 fois moins que la route), de nuisances sonores ou de pollution des eaux, possibilité de desserte en douceur du cœur des agglomérations sans gêne pour les riverains. Son développement doit contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement qui prévoit une part modale des modes non routiers (fer et voie d'eau) de 25% à l'horizon 2022.

Le contexte de saturation des infrastructures routières du sud de la France et particulièrement du sillon rhodanien, conjugué avec la forte réserve de capacité de l'infrastructure existante, qui pourrait accepter trois fois plus de trafic qu'en situation actuelle sur le Rhône, constitue un atout important pour permettre le report modal et l'augmentation du transport de fret sur l'itinéraire. Celui-ci a clairement été mis en évidence lors du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'Arc Languedocien tenu au cours de l'année 2006, qui a en outre démontré l'intérêt de la population ainsi que des acteurs économiques et institutionnels pour le développement de la voie d'eau et du transport fluvial. Dans ce même cadre, le GPMM s'est ainsi fixé l'objectif de rééquilibrer les modes d'acheminements terrestres, en passant respectivement, à l'horizon d'une dizaine d'années de 5 et 14% à 10 et 30% pour le fluvial et le ferroviaire.

Sur l'axe Rhône Saône, après la très forte croissance du trafic commercial constatée jusqu'en 2006-2007, la conjoncture économique a fortement infléchi cette tendance ces dernières années, avec des évolutions annuelles erratiques qui n'ont pas permis de retrouver le niveau de trafic de 2006. Le trafic constaté en 2013 reste néanmoins bien au-delà des valeurs atteintes il y a une dizaine d'année, avec une hausse de 50 % en tonnes-kilomètres (1,45 Md de t-km) et de 35% en tonnes transportées (6.5 Mt). Depuis l'ouverture d'une première ligne régulière en 2001, le trafic conteneurs suit quant à lui une courbe croissante et a atteint en 2013 un niveau record avec 82200 Équivalents Vingt Pieds (EVP) transportés, soit 7 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, largement soutenue par l'exploitation du terminal FOS 2XL mis en service en 2011.

Rattraper le retard et éviter l'engorgement du système portuaire, favoriser le transfert modal vers le mode fluvial, et anticiper la croissance à moyen terme, constituent les objectifs stratégiques à 10-15 ans pour le volet « Transport fluvial » du Plan Rhône élaboré dans un cadre partenarial et arrêté par le CIACT du 6 mars 2006.

Ces objectifs stratégiques s'appliquent sur un périmètre constitué de :

- la Saône à grand gabarit avec ses ports entre Saint-Jean-de-Losne et Lyon
- les canaux au gabarit Freycinet, seul désenclavement actuel du bassin vers le nord, dans l'attente d'une possible liaison Saône Moselle Saône Rhin
- le Rhône et ses ports,
- son débouché maritime à Marseille/Fos,
- et enfin le Petit Rhône d'Arles à St-Gilles et le canal du Rhône à Sète, avec son débouché sur le port de Sète.

1.1 Le volet « Transport fluvial » du CPIER 2007-2013

Les CPER 2000-2006 avaient permis de rattraper partiellement le considérable retard d'équipement des ports fluviaux de d'accompagner l'essor du transport fluvial constaté depuis la fin des années 90.

La contractualisation mise en place dans le cadre du CPIER 2007 – 2013 a porté sur la poursuite des efforts engagés avec comme objectif d'anticiper les fortes augmentations de trafic et permettre le transfert modal sur le fleuve afin de répondre à la demande croissante de déplacements dans la vallée du Rhône en assurant un meilleur équilibre et une complémentarité entre les différents modes de transports.

Le diagnostic posé dans le cadre de la contractualisation conduisait pour l'essentiel à améliorer l'offre de transport avec des actions réparties sur les six axes suivants :

1. Développement de la compétitivité de la profession, à travers le soutien aux actions de formation et d'emploi, les aides à l'accroissement de la cale et à la création de lignes nouvelles, la réparation navale, et le soutien à des actions de recherche et d'innovation.

2. Poursuite des études relatives au développement (schémas portuaires, desserte du PLEH) et au désenclavement du bassin (préparation d'un débat public sur le projet Saône Moselle Saône Rhin)
3. Poursuite de l'aménagement et l'équipement des ports fluviaux, notamment dans leur composante intermodale ;
4. Appui à la réalisation d'embranchements fluviaux, afin de favoriser le report modal ;
5. Modernisation et le développement des infrastructures interfaces entre maritime et fluvial à Sète et à Fos ;
6. Adaptation des infrastructures fluviales à l'accroissement du trafic : modernisation des ouvrages du Rhône et de la Saône, amélioration du canal du Rhône à Sète en vue d'en améliorer la capacité de transport commercial, mise en œuvre d'un système d'information fluviale à l'attention des usagers de la voie d'eau.

1.2 CPIER 2015-2020 – Volet « Transport fluvial » de l'axe « Développement économique »

Dans la continuité des actions menées précédemment, la stratégie vise à favoriser le report modal en agissant sur différents leviers d'actions, et prioritairement le développement de nouveaux trafics et des actions d'accompagnement au niveau de l'offre de service. Elle vise également à renforcer la structuration et la mutualisation au niveau du bassin.

Il est ainsi proposé de décliner cette stratégie en 5 objectifs opérationnels :

→ **Développer le trafic fluvial en travaillant sur la demande**. Les actions envisagées visent notamment à :

- assurer la promotion du mode de transport fluvial ;
- définir des stratégies de développement portuaire cohérentes (au niveau régional et de bassin) ;
- améliorer la prospection de trafics (en particulier via la structure Medlink Port permettant une structuration et mutualisation des moyens dans ce domaine) ;
- favoriser la mise en relation des transporteurs et des chargeurs ;
- valoriser l'offre de service logistique auprès des acteurs économiques
- mettre en réseau des acteurs du développement (CCI, agences de développement…) en coordination avec le comité des ports ;
- travailler sur l'offre de services ;
- valoriser les zones d'activité pourvues d'équipements multimodaux ;
- aider au lancement de lignes régulières pour les filières spécifiques (déchets, conteneurs 45PW, etc. ;
- s'associer aux études de marché intégrant la voie d'eau portées notamment par les collectivités (logistique urbaine, recyclage /économie circulaire, etc.) ;
- sur des zones d'activités le long du Rhône et de la Saône dotées de plateformes logistiques, favoriser le lien entre le développement économique et le transport fluvial par l'étude et la promotion des potentiels d'implantation d'entreprises ;
- aider au report modal (embranchements fluviaux) ;
- favoriser la création et/ou la modernisation de la cale.

- **Développer les actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau** :
  - métiers de la réparation navale ;
  - formation initiale en DUT (introduction et développement de module de transport fluvial dans les formations initiales) ;
  - formation initiale et continue des navigants (simulateur de navigation, avec l'intégration de nouveaux secteurs de modélisation sur le Rhône, la Saône, le canal du Rhône à Sète, et des évolutions techniques de l'outil de simulation), etc.;
  - amélioration de la capacité d'accueil scolaire des enfants de bateliers.
- **Poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales** permettant de lever les freins à la croissance de la demande :
  - poursuite de la modernisation du canal du Rhône à sète,
  - réalisation d'appontements pour le commerce (Gergy, Pagny, Seurre, appontements sur le Rhône concédé)
  - aménagement d'interfaces fluviales pour la logistique urbaine,
  - aménagements portuaires (plateformes, quais, outillages, entrepôts, etc.)
  - autres aménagements éventuels sur l'infrastructure de transport ;

Appontement à l'estacade du Port Rambaud à Lyon

- **Accompagner la croissance du trafic**, notamment en termes de services :
  - modernisation impérative du slipway d'Arles (mise aux normes des équipements existants et augmentation de la capacité de hissage à 135m) ;
  - étude d'opportunité et de définition d'un second site de réparation navale à haute performance environnementale sur le bassin, permettant notamment d'accueillir et de traiter les grosses unités fluviales ; mise en œuvre opérationnelles d'un second site (suivant les conclusions de l'étude précitée) ;
  - systèmes d'information fluviales : poursuite du développement des dispositifs en place (AIS, SIF), harmonisation et interopérabilité des outils entre gestionnaires (CNR, VNF, voire gestionnaires de ports).
- **Poursuivre les actions de recherche et d'innovation** autour du transport fluvial et de la pluri-modalité liée au fleuve (motorisation propres des unités fluviales, optimisation des cales fluviales et fluviomaritimes, logistiques intermodales, etc.).

2. Tourisme et valorisation du patrimoine

2.1 Bilan du volet « Tourisme » du CPIER 2007-2013 et de l'année de transition 2014

Le volet Tourisme a été bâti afin d'apporter une approche interrégionale et une cohérence sur trois sujets: le développement de l'itinéraire cyclable ViaRhôna, le tourisme fluvial et le confortement des activités de loisirs nautiques et terrestres. Par certains aspects, le volet culture et patrimoine a également contribué au développement touristique.

Le volet Tourisme a -programmé fin 2014 plus de 125 opérations, ce qui illustre le dynamisme des acteurs du territoire sur cette thématique.

A ce stade, si les partenaires signataires ont cofinancé 64 M€ pour ces opérations, le montant total des investissements s'est élevé à plus de 160 M€. Ceci atteste donc d'une mobilisation importante d'autres financeurs, comme les Départements, très intéressés par le développement de la ViaRhôna et le confortement de l'activité fluviale liée au tourisme. Il est ainsi le seul volet du CPIER à avoir suscité plus de cofinancements de partenaires non signataires (60 %).

Le choix initial de structurer le volet Tourisme autour de trois opérations majeures s'est révélé opérationnel et porteur de cohérence à l'échelle interrégionale.

- **Un grand nombre de tronçons de la ViaRhôna a pu se réaliser en Rhône-Alpes au cours de cette première période de contractualisation (plus de 220 km).**

Cette dynamique va entraîner la réalisation complète du Léman à la Méditerranée. Ainsi, en PACA, plusieurs tronçons sont opérationnels alors que d'autres sont en cours de réalisation dans le Vaucluse. Il en est de même en Languedoc-Roussillon, où des tronçons sont maintenant inaugurés et des travaux sont en cours afin de poursuivre la continuité de l'itinéraire. Par ailleurs, les acteurs ont su créer une dynamique fédérative autour de l'identité ViaRhôna, ce qui s'est traduit notamment par la mise en ligne d'un site internet pour l'ensemble du linéaire ViaRhôna en mai 2013 et le lancement d'une stratégie de promotion avec la création et la mise en place le 13 décembre 2013 d'un Comité d'itinéraire.

- **Concernant le tourisme fluvial, compte tenu d'un déficit réel de places d'amarrage, le développement de haltes et de ports fluviaux est soit à l'étude soit en chantier.**

ViaRhôna, plus de la moitié du parcours déjà réalisé

Sur le Haut-Rhône, le tourisme fluvial bénéficie de 57 km supplémentaires de voies navigables avec la construction des écluses de Belley et de Chautagne par la CNR, qui autorisent ainsi la connexion avec le lac du Bourget via le canal de Savières. Ces aménagements permettent aux territoires du Haut-Rhône de construire une véritable offre de loisirs-nature autour de la ViaRhôna et de la navigation de plaisance, comme à Chanaz. Sur le Rhône moyen jusqu'en Camargue, l'activité fluviale est dynamique pour tous les segments (de la navigation de plaisance jusqu'aux péniches hôtels et bateaux de croisière).

Citons trois exemples de réalisation :

- Cruas avec son nouveau port et ses activités de loisirs comme le sentier de nature pour tous ;
- Tain/ Tournon, avec un embarcadère pour paquebot à passagers sur une rive et la rénovation-modernisation de la halte fluviale sur l'autre rive ;
- le port des Estères d'Aramon en cours de réalisation et non loin la construction à Tarascon d'un appontement pour paquebot.

Enfin, une réflexion est en cours sous la houlette du Conseil général du Gard pour fédérer l'ensemble des acteurs intéressés par le tourisme fluvial du canal du Rhône à Sète dans une démarche de mise en réseau de 8 ports exemplaires. Cette démarche est soutenue dans le cadre du volet Tourisme.

- Le confortement des activités de loisirs nautiques et terrestres,

Tout juste amorcé au cours de cette première période, il pourrait être davantage développé sur la base de l'état des lieux des différentes stratégies de confortement pour contribuer à la pérennisation de multiples structures et associations qui œuvrent au développement de ces activités, lesquelles remplissent autant une fonction économique que sociale vitales pour beaucoup de territoires le long du Rhône. Un certain nombre d'investissements ont cependant été soutenus, tel que sur la base de Saint-Pierre-de-Bœuf.

- L'enjeu du volet Tourisme était aussi de contribuer à l'émergence d'une destination «Vallée du Rhône».

Cet objectif figurait dans le premier CPIER, puisque « pour faire du fleuve Rhône et de ses territoires environnants une destination touristique, ce volet doit afficher une ambition à la hauteur d'un des premiers secteurs d'activité porteur de développement économique pérenne et d'emploi, des exigences de la population et des territoires riverains ».

Le Rhône - comme lien entre ces différents territoires et marqueur identitaire - n'est pas encore suffisamment perçu comme l'élément fédérateur, le liant historique et culturel des territoires qu'il traverse.

2.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2014-2020

Le territoire du Plan Rhône est doté d'un patrimoine riche et diversifié, support de l'attractivité touristique.

Le tourisme représente un des rares secteurs économiques en croissance en France. Les régions concernées par le Plan Rhône sont parmi les toutes premières régions touristiques françaises, notamment pour les régions les plus au sud. Son poids dans les économies régionales est conséquent : en Languedoc-Roussillon, 7% de l'emploi régional est lié au tourisme pour 14,9% du PIB régional. En région PACA, le tourisme représente 11% du PIB régional, soit bien au-dessus des 6,2% de moyenne nationale. En région Rhône-Alpes, le tourisme pèse pour 7% dans le PIB. La situation est toutefois plus contrastée dans les régions au nord du bassin : le tourisme représente 5,5 % du PIB régional en Franche-Comté et 6,3 % en Bourgogne.

L'espace Saône-Rhône abrite de nombreux sites remarquables, depuis la vallée de la Saône jusqu'au delta de Camargue, en termes de patrimoine naturel, historique et industriel. La vallée abrite aussi des pôles urbains touristiques de renommée européenne, voire internationale, tels que Lyon, Avignon ou Arles. Le long du Rhône et de la Saône, ce patrimoine d'exception a suscité la mise en œuvre de projets emblématiques selon une approche intégrée.

De 2007 à 2013, les acteurs des territoires ont ainsi saisi des opportunités autour du fleuve en développant des projets d'aménagements urbains, touristiques et de valorisation des espaces naturels, à l'intersection de plusieurs volets du Plan Rhône. Le tourisme contribue ainsi à satisfaire des enjeux majeurs du Plan Rhône : développement économique, réappropriation du fleuve par les populations riveraines, amélioration du cadre de vie et valorisation de l'image des territoires.

Outre le patrimoine naturel et historique, l'offre culturelle, gastronomique, vitivinicole, ainsi que les activités de pleine nature en lien avec la voie d'eau et le tourisme fluvial permettent de dynamiser l'activité touristique. Le tourisme d'itinérance (cyclotourisme, plaisance, randonnée) connaît un succès croissant, pouvant s'appuyer sur des équipements structurants pour partie déjà réalisés en bord de fleuve (bases nautiques, haltes fluviales, sentiers de découverte…) qui, malgré un manque relatif de structures de type hébergement-restauration, enrichissent et modernisent l'offre.

Le développement de la véloroute ViaRhôna du Léman à la Méditerranée constitue un équipement structurant à l'interface entre les utilisateurs du fleuve et de ses rives. Les premiers tronçons de la ViaRhôna sont déjà perçus par les populations riveraines comme un nouveau lieu de loisirs et un produit

touristique en devenir. Cependant, la ViaRhôna ne sera un véritable succès que si elle est réalisée dans sa globalité et si son interconnexion avec le réseau européen d'itinéraires cyclables est renforcée.

Sur 2007/2013, la mise en valeur des rives du Rhône par la réalisation de la ViaRhôna et les aménagements liés au tourisme fluvial ont favorisé une prise de conscience de l'intérêt du fleuve par les collectivités territoriales. Ce dynamisme doit continuer d'être soutenu de manière ciblée s'appuyant sur une démarche stratégique territoriale et dans une logique de cohérence interrégionale. Des produits touristiques croisant l'itinéraire cyclable, le tourisme fluvial et les offres des territoires restent à développer et constituent de réelles opportunités de développement économique. Néanmoins, ces perspectives se heurtent aujourd'hui à une faible capacité de maîtrise d'ouvrage sur certains territoires et un besoin d'animation interrégionale.

Compte tenu de ces éléments de diagnostic, pour 2014/2020, le volet « Tourisme et valorisation des patrimoines » vise à développer le long et sur la Saône et le Rhône des itinérances douces, au travers du cyclotourisme et du tourisme fluvial, et mettant en valeur certains éléments patrimoniaux matériels (culturels, naturels et industriels) et immatériels.

2.3 CPIER 2015-2020 – Volet Tourisme et Patrimoine de l'axe Développement économique

Le grand enjeu du volet « Tourisme et Patrimoine » de ce CPIER 2015 -2020 est bien de confirmer la place des Destinations ViaRhôna et Charles Le Téméraire / voie bleue comme des destinations touristiques majeures du XXIème siècle pour la France avec une attractivité forte au niveau international.

Objectifs opérationnels :

- **Finaliser les itinéraires cyclables structurants ViaRhôna et Charles Le Téméraire / Voie Bleue en France** ; assurer leur interconnexion et les relier avec l'itinéraire cyclable suisse n°1 « Route du Rhône » ; assurer le pilotage de leur mise en tourisme au niveau régional et interrégional.
- **Contribuer au développement d'un tourisme fluvial** bénéficiant aux territoires.
- **Inventorier et mettre en valeur**, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information, les patrimoines emblématiques des territoires et qui favorisent les retombées liées au tourisme itinérant doux, et fluvial.

La navette électro-solaire de Jonage

2.3.2 - Les principes du programme d'intervention

(Voir tableau ci-dessous)

Objectifs opérationnels	Actions structurantes	Lien avec changement climatique	Lien avec recherche-innovation	Lien avec gestion économe foncier
→ Finaliser les itinéraires cyclables structurants ViaRhôna et Charles Le Téméraire Voie Bleue en France ; assurer leur interconnexion et les relier avec l'itinéraire cyclable suisse n°1 « Route du Rhône »; assurer le pilotage de leur mise en tourisme au niveau régional et interrégional.	- Créer / soutenir un ou des comités d'itinéraire cyclable, chargé de coordonner la finalisation et la mise en tourisme des itinéraires, et de rapporter annuellement au CODIR l'avancement ces travaux	x		
	- Achever l'aménagement de l'infrastructure de la ViaRhôna et de la Charles le Téméraire / Voie Bleue, y compris leur signalisation (touristique et directionnelle) et les outils de suivi de leur fréquentation	x		
	- Mise en tourisme : Appuyer la mise en tourisme des itinéraires cyclables à l'échelle interrégionale, sur les tronçons déjà réalisés, et visant : · le conseil à la création de produits touristiques, · l'animation des professionnels du tourisme en termes de formation à la qualité d'accueil et d'information auprès des cyclotouristes, · l'accès à l'itinéraire cyclable grâce à l'intermodalité avec les autres modes de transport, · le développement de services associés aux itinéraires cyclables ViaRhôna Charles Le Téméraire / Voie Bleue.	x	x	
	Promotion : - Définir la stratégie marketing interrégionale de ViaRhôna et Charles Le Téméraire / Voie Bleue. - Rendre l'information des itinéraires disponibles sous différents supports (notamment numériques), compatibles avec la mobilité. - Assurer la promotion globale des itinéraires.	x		
→ Contribuer au développement d'un tourisme fluvial bénéficiant aux territoires	- Promouvoir une stratégie partagée, de développement du tourisme fluvial. Favoriser le plus possible les synergies avec la mise en tourisme de ViaRhona de la Charles Le Téméraire / Voie Bleue, - Accompagner la création et la modernisation des équipements fluviaux, notamment pour réduire les nuisances éventuelles et proposer des produits touristiques permettant d'optimiser les retombées économiques sur les territoires.	x		x
	- Soutenir la création d'équipements de loisirs d'intérêt interrégional complétant l'offre touristique des itinéraires cyclables structurants et du tourisme fluvial.			
→ Inventorier et mettre en valeur, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information, les patrimoines emblématiques des territoires qui favorisent les retombées liées au tourisme itinérant doux, et fluvial.	S'appuyer sur les spécificités des territoires et des choix qu'ils ont pu faire en termes d'entrées touristiques pour mettre en valeur le territoire traversé, par des outils matériels et immatériels d'interprétation : · aménagements de type site d'observation ou de lecture de paysage, protection d'un espace fragile, protection et mise en valeur de patrimoine culturel (bâti ou non), · signalisation d'information liée au patrimoine remarquable traversé, · développement d'outils immatériels de type films, réalité augmentée, · renforcer la connaissance environnementale des fleuves par une mise en tourisme raisonnée des espaces naturels sensibles mais aussi des lieux d'activités économiques liés aux fleuves, · rénovation de patrimoines emblématiques liés au fleuve et à fort intérêt touristique.		x	

3. Production énergétique

3.1 Bilan du volet « production énergétique » du CPIER 2007-2013

La production d'énergie électrique est un enjeu majeur pour le Plan Rhône. La production réalisée grâce à l'eau du fleuve représente 25 % de l'énergie électrique et près de 60 % de l'énergie hydroélectrique nationale. Si les aménagements majeurs de production hydroélectrique ont été réalisés au cours du XXème siècle, le volet énergie de la programmation 2007 – 2013 du Plan Rhône a permis le développement des énergies renouvelables du couloir rhodanien combinant gestion équilibrée de la ressource en eau et respect des milieux et des paysages. Deux types d'actions ont été privilégiés durant cette période.

- Les installations de petites centrales Hydroélectriques

Petites Centrales Hydroélectriques de Chautagne (Savoie) et Rochemaure (Ardèche)

Initiées par la CNR, elles ont constitué l'essentiel de la programmation. Sur ces opérations, le FEDER a contribué pour 5,7M€ en lien avec le volet Qualité des eaux, ressource et biodiversité. En effet, l'installation de PCH accompagne l'augmentation de débit dans les bras court-circuités du Rhône et s'inscrit donc dans un objectif de restauration écologique du Rhône et de développement durable. L'augmentation du débit réservé du Vieux-Rhône de Montélimar de 40 m /s en moyenne actuellement, à 75 m/s minimum à partir de 2014 et conformément à la loi sur l'eau, contribuera à l'atteinte du bon état écologique des eaux sur les treize kilomètres de Rhône naturel entre Rochemaure et Viviers. La construction d'une Petite Centrale Hydroélectrique (PCH) au droit du barrage de Rochemaure permettra, en valorisant énergétiquement le débit réservé restitué au Rhône naturel, de compenser la perte de production liée à la réduction de débit à la centrale de Châteauneuf-du Rhône. L'arrêté inter-préfectoral d'autorisation des travaux a été signé le 31 décembre 2009. Sur ce site, les travaux ont débuté en janvier 2010 avec la mise en œuvre d'une mesure environnementale à savoir la restauration d'une roselière aquatique. Les travaux de terrassement ont débuté en octobre 2010 pour une durée de deux ans. La mise en service pour la PCH accompagnée de la passe à poissons est prévue pour 2015.

La fin du programme verra la mise en œuvre d'un projet environnemental global à Péage de Roussillon. Ces projets environnementaux globaux comprennent un volet énergie renouvelable avec la réalisation de PCH et un volet restauration écologique comprenant d'une part l'augmentation des débits réservés et d'autre part des opérations environnementales telles que des actions de réhabilitation de lônes et des actions en matière de continuité piscicole, notamment la création de passes à poissons.

Sur le Haut-Rhône – aménagements de Belley et de Chautagne - l'augmentation du débit réservé a été réalisée de manière volontaire par la Compagnie Nationale du Rhône pour améliorer les conditions de restauration du milieu aquatique. Afin de pouvoir turbiner les débits réservés et ainsi compenser les pertes énergétiques subies à l'usine principale, la réalisation des deux PCH a été lancée. Les travaux ont débuté au second semestre 2008. C'est en avril 2012, qu'a eu lieu la mise en service et l'injection sur le réseau de la PCH de Chautagne dans le cadre du contrat définitif à l'obligation d'achat, celle de Belley sera effective en juillet 2014.

- L'émergence de Zones de Développement Eolien (ZDE) et des énergies renouvelables.

A ce titre, 14 dossiers ont été subventionnés dans ce cadre pour un montant total de 219k€.

- 9 dossiers concernent des études de faisabilité EnR pour un montant de 85,6k€ ;
- 2 dossiers concernent des équipements EnR pour un montant de 83,5k€ ;
- 3 dossiers concernent des animations ou des diagnostics autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie pour un montant de 50k€.

3.2 Conclusions du diagnostic territorial stratégique pour 2014-2020

Le diagnostic territorial stratégique confirme le potentiel important de production d'énergie renouvelable sur le territoire tant via l'hydroélectricité que via l'éolien ou le photovoltaïque. Le Rhône, en tant que source froide des centrales nucléaires joue un rôle indispensable dans la production d'électricité nationale. Il souligne également que la filière nucléaire représente un centre d'excellence et d'expertise sur le territoire, avec des nombreuses entreprises et centres de recherche présents.

3.3 CPIER 2015-2020 – Volet Production énergétique de l'axe «Développement économique» du Plan Rhône

Dans l'objectif de concentrer l'intervention du Plan Rhône sur les actions pour lesquelles l'approche interrégionale apportera le plus de valeur ajoutée, le volet énergie pour la période 2015/2020 retient une seule orientation stratégique intitulée: "Contribuer au développement d'une stratégie de transition énergétique à l'échelle du bassin".

L'intervention sera concentrée sur la poursuite de construction de Petites Centrales hydroélectriques sur le Rhône, sur l'évaluation du potentiel des ouvrages sur la Saône et sur son éventuel exploitation. Le cas échéant, des initiatives visant à explorer de nouvelles technologies de production d'hydroélectricité pourront être accompagnées.

Le Plan Rhône n'interviendra pas directement sur l'éolien ou sur le photovoltaïque dont le développement est soutenu au travers de dispositifs régionaux (SRCAE, SRE) ou nationaux (tarifs de rachat, innovation). Toutefois, étant donné les spécificités du territoires du Plan Rhône, dont les espaces peuvent être soumis à des risques, à des pressions anthropiques liés à des usages variés (habitats, accueil d'activité économiques, activités agricoles) ou peuvent représenter des milieux d'intérêts, il est pertinent d'aborder à une échelle interrégionale la question de l'identification d'espaces susceptibles d'accueillir des sites de production d'énergies renouvelables (éolien ou photovoltaïque), dans le respect des autres usages.

En ce qui concerne le nucléaire, les enjeux pourront être traités dans l'axe 1 au titre de la connaissance et la conciliation des usages, voire éventuellement dans l'axe 3 au titre de l'utilisation de l'espace, de la stratégie de communication et des actions d'éducation à l'environnement.

Objectif opérationnel

→ Poursuite d'aménagements de production hydroélectrique et déploiement des énergies renouvelables.

3.3.1 - Les principes du programme d'intervention

Périmètre : le Rhône et la Saône. /Types d'opérations soutenues : études, investissements.

Objectifs opérationnels	Actions structurantes
→ Contribuer au développement d'une stratégie de transition énergétique à l'échelle du bassin	- Implanter une à deux PCH supplémentaire(s) sur le Rhône.
	- Procéder à des aménagements hydroélectriques sur les barrages de la Saône après en avoir étudié le potentiel de production.
	- Accompagner des expérimentations de nouvelles technologies de production d'hydroélectricité.
	- Identifier les sites sur le territoire du Plan Rhône susceptibles d'accueillir des installations de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque – dans le respect des autres fonctions (zones d'expansions de crues, espaces naturels, espaces agricoles...) (action menée en lien avec l'axe 3).

Parc photovoltaïque de Saulce-sur-Rhône (Drôme)

Axe III : Dynamiques et innovations territoriales et sociétales

III- Axe dynamiques et innovations territoriales et sociétales

Le diagnostic territorial a identifié plusieurs enjeux auxquels l'axe 3 doit répondre :

- Développer une communauté d'intérêts, prémices de la notion d'identité Rhône-Saône ;
- Favoriser la réappropriation du fleuve et l'attractivité de ses territoires (culture du risque, image, patrimoine, Rhône lieu d'échange…) ;
- Diffuser et partager la connaissance scientifique et technique sur le fleuve, les bonnes pratiques ;
- Mobiliser le potentiel de recherche et d'innovation pour atteindre les objectifs du Plan Rhône ;
- Concilier la croissance de la population avec une gestion économe du foncier, la prévention des risques et la préservation des milieux.

Cet axe poursuit donc quatre orientations stratégiques :

1. Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développement économique, sur des sites à enjeux en bordure du Rhône et de la Saône, permettant de concilier les usages du foncier dans le cadre d'une gestion économe de l'occupation de l'espace ;
2. Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône par une communication interrégionale spécifique à chaque groupe d'acteurs et des actions d'éducation de nature à renforcer l'attractivité des territoires riverains ;
3. Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône ;
4. Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône.

1. Contexte

La stratégie Plan Rhône définie en 2005 se donnait l'ambition de porter un projet de développement durable à l'échelle d'une vingtaine d'année, cette stratégie a été déclinée sous la forme d'une première programmation.

Les propositions concernant la prochaine programmation bénéficient donc des dynamiques lancées et de l'expérience acquise.

Ainsi, l'évaluation à mi-parcours du CPIER en 2010 pointait :

- une prise en compte partielle du progrès social (dans l'appréciation du respect des critères du Développement Durable au moment de l'appréciation de l'éligibilité des projets) ;
- une contribution de tous les volets thématiques à l'identité fluviale mais de manière variable (dans l'ordre : culture et patrimoine, tourisme, inondations, Qualité Ressource Biodiversité, transport) ; une stratégie encore à construire pour qualifier les attentes en la matière dans le cadre du Plan Rhône à associer à une évaluation (par exemple, nombre de participants à une manifestation grand public) ;
- une communication externe encore faible (à l'occasion principalement d'organisation d'événements) avec pour conséquence des carences en termes de notoriété du Plan Rhône auprès des collectivités et des porteurs de projet (pas d'attribution des projets au Plan Rhône) ;
- une capitalisation et une diffusion des expérimentations réalisées insuffisantes, une inscription dans une logique de réseaux de coopération nationaux et internationaux à développer.

D'autres constats ont été faits par le partenariat :

- Le sujet de la capitalisation, du partage de données et de connaissances. a été peu abordé pendant la période 2007-2013. Avec les réalisations du CPIER 2007-2013 et du programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône qu'il a précédé, les données, les connaissances et les expérimentations sont nombreuses et un travail de capitalisation, de mise en perspective, de partage et de diffusion aux gestionnaires et au grand public doit être organisé au niveau de ce territoire pour continuer à alimenter en continu la stratégie du programme, faire connaître le Plan Rhône et ses actions et en augmenter le rayonnement, notamment dans le cadre des réseaux nationaux et internationaux.
- Les partenaires du Plan Rhône ont su mobiliser les acteurs de la recherche, qui ont pu contribuer à l'atteinte des objectifs de chacune des thématiques. Toutefois, il n'y a pas eu de pilotage global mis en place, ce qui aurait pu apporter une meilleure efficacité. Le sujet de l'occupation de l'espace a été abordé dans la stratégie du Plan Rhône de 2005 sous un angle historique, avec le rappel des aménagements du Rhône, mais n'a pas été décliné dans le programme d'actions. Ce sujet se révèle un enjeu important après une première mise en œuvre de la stratégie de 2007 à 2013.
- Le partenariat constate que sur l'ensemble du linéaire, les pressions d'usage sur le foncier aux abords du fleuve sont très importantes. D'une part, ces pressions sont révélatrices de conflits d'usage entre les différents vocations potentielles de ces terrains (accueil de population, production agricole, champs d'expansion de crues, territoires supports pour la production d'ENR - éolien ou photovoltaïque, milieux naturels, accueil de sites industrialo-portuaires), d'autre part, il y a une réelle plus-value potentielle à traiter ce sujet à l'échelle de l'ensemble du linéaire.

2. Bilan de la période 2007-2013

2.1 Volet Culture et Patrimoine

Axe de développement et de communication, le fleuve Rhône est porteur d'une identité rhodanienne d'une grande richesse. Mis au service de l'économie tout au long du XXème siècle, le fleuve Rhône est désormais reconnu comme patrimoine naturel et culturel.

Sur la période 2007-2013, le volet Culture et Patrimoine avait pour but de promouvoir la culture, le patrimoine ainsi que l'identité du bassin du Rhône et de permettre la réappropriation du fleuve par les riverains. Son territoire d'application était le fleuve Rhône dans les trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Il représentait un engagement financier total de 12,05 millions d'euros soit 1,9 % des engagements financiers du CPIER 2007-2013, POP FEDER et PO FEDER régional Rhône-Alpes inclus. Les partenaires financiers de la maquette du volet Culture et Patrimoine étaient les suivants : Conseils Régionaux Rhône-Alpes (avec le FEDER régional) et Languedoc-Roussillon, Etat, Compagnie Nationale du Rhône. Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Voies Navigables de France et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ont également contribué au soutien financier de certains projets.

Il se déclinait en trois objectifs stratégiques, intentionnellement très ouverts pour laisser la place à l'innovation et aux propositions ; quelques opérations étaient déjà citées au moment de la rédaction en 2007 car déjà engagées ou jugées phares :

- La connaissance fondamentale du fleuve : connaître le Rhône grâce à un inventaire du patrimoine architectural et fluvial, un inventaire paysager ainsi que des études historiques et sociologiques sur le fleuve et ses usages ;
    - Opérations citées dans le CPIER 2007-2013 : inventaire scientifique du patrimoine fluvial (afin de préparer des actions de conservation, restauration, valorisation…), recherches scientifiques sur l'observation de l'évolution des pratiques et usages du

fleuve, enquêtes ethnologiques sur les représentations sociales liées aux rives du fleuve, recueil de données (photos, textes, récits …).

- chaque opération devait prévoir une démarche de valorisation auprès du public le plus large.

- La valorisation du fleuve : faire découvrir les multiples visages du Rhône grâce à la mise en valeur et en réseau d'éléments patrimoniaux clés d'un intérêt rhodanien majeur (ouvrages d'art, collections, bateaux…) ainsi que par des actions de médiation et des opérations pédagogiques permettant de capitaliser et de diffuser vers le plus grand nombre ;
    - Opérations citées dans le CPIER 2007-2013 : restauration du dernier bateau à vapeur du Rhône (Toueur « Ardèche » échoué à l'entrée du port de l'Epervière à Valence), collection du musée des mariniers de Serrières centrée sur l'histoire du halage, musée de Camargue, réhabilitation de ponts et passerelles témoins du XIXème siècle de type Seguin, patrimoine fortifié bordant le fleuve, résidences d'artistes dans les lieux patrimoniaux, mise en réseau des initiatives et lieux ressources sur le patrimoine fluvial (parcours culturels, réseau Rhône (réseau créé en 1994 entre les institutions muséales culturelles et patrimoniales des sources du Rhône à la mer et animé par la Maison du fleuve Rhône), site Internet fleuverhone.com, valorisation par le développement touristique (articulation avec le volet tourisme à rechercher), opérations de médiation et actions pédagogiques, publications scientifiques abordant l'état de la recherche pour les gestionnaires, publications en direction d'un public plus large.
- La réappropriation du fleuve : créer une dynamique autour du Rhône dans le but de se réapproprier le fleuve en soutenant des colloques, séminaires…, des manifestations culturelles, d'une portée régionale et interrégionale.
    - Opérations citées dans le CPIER 2007-2013 : programmation coordonnée des manifestations autour du fleuve Rhône, accompagnement de manifestations en lien avec le projet d'itinéraire cyclable ViaRhôna.

Le volet Culture et Patrimoine s'est caractérisé par une pluralité d'opérateurs avec une forte représentation du milieu associatif, une diversité importante des projets et une grande créativité culturelle et artistique.

Le volet Culture et Patrimoine a contribué au même titre que les autres volets à la mise en œuvre de l'engagement pour l'emploi et l'insertion sociale dans le cadre du Plan Rhône (exemple : création d'une plateforme culturelle multidisciplinaire sur la péniche Fargo avec mise en place de chantiers d'insertion pour la rénovation) et à la création d'emplois (pour les dossiers du volet Culture et Patrimoine cofinancés par le fonds FEDER régional en Rhône-Alpes, le bilan en terme d'emploi de 2007 à novembre 2012 est de 108 emplois créés et 117 emplois en cours de création).

Par ailleurs, le levier d'action de la culture a également contribué à rendre accessible les thèmes du Plan Rhône aux habitants riverains. Ainsi, le volet inondations a mis en place des actions relatives au développement d'une culture du risque chez les populations concernées, le volet Qualité des eaux Ressources Biodiversité a développé des actions d'éducation à l'environnement et le volet Transport Fluvial a lancé des actions de sensibilisation des populations aux avantages de ce mode de transport. Les projets touristiques ont par ailleurs eu, pour certain, une dimension culturelle.

2.1.1 - Bilan quantitatif

Mi 2013, 161 projets sont labellisés pour un coût total de projets de 29,6 millions d'euros et un soutien financier des signataires du Plan Rhône de 9,8 millions d'euros (hors FEDER régional) correspondant à un taux d'avancement de la programmation financière de 82 %. Le FEDER régional a également contribué à hauteur de 4 millions d'euros au soutien financier de projets du volet Culture et Patrimoine situés en Rhône-Alpes.

Les projets financés sont d'une grande diversité et contribuent grandement par leur qualité et leur caractère innovant à la réappropriation du fleuve par les riverains, et s'adressent généralement

aujourd'hui à un public plus large qu'aux initiés du début, au lancement du CPIER en 2007. Ils sont soit interrégionaux (Saison du fleuve Rhône, CAP sur le Rhône, site internet fleuverhone.com, festival les Suds, travail photographique…), soit régionaux (magazine sur le Rhône, événement culturel…), voire plus locaux (projet artistique, valorisation patrimoniale…).

Sur les 161 projets labellisés, 35 sont interrégionaux, 20 sont en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 sont en Languedoc-Roussillon et 103 en Rhône-Alpes.

Les objectifs initiaux et les résultats obtenus fin 2012 sont en cohérence puisque la majorité des projets envisagés en 2007 ont été mis en œuvre :

Objectif	Actions
Connaissance (37 projets)	- Réalisation d'une banque de données sur le fleuve Rhône, interface de stockage et de partage de fonds et collectes archivistiques et documentaires - Inventaire des points de franchissement du Rhône et valorisation associée (application mobile, exposition et animation …) - Enquêtes ethnologiques, travail photographique, réalisation de films documentaires sur le Rhône, les activités humaines qui y sont liées, son patrimoine culturel et naturel et diffusion au grand public - Journée d'échanges, expositions et conférences, travail de réflexion sur le Rhône et ses paysages, le lien avec la ville, en lien avec des étudiants ou des industriels - Sentiers d'interprétation autour du Rhône au pied du Pont Saint-Esprit - Exposition sur le transport fluvial « Idées-Barge » et brochure sur les idées reçues et chiffres clés
Valorisation (56 projets)	- Réseau interrégional culture de musées et sites patrimoniaux avec pour lien la navigation rhodanienne (Cap sur le Rhône) - Réseau Rhône - Site internet http://www.fleuverhone.com/ - Saison du fleuve Rhône : réseau d'événements culturels, sportifs … - Formation et sensibilisation de professionnels du développement territorial - Sorties culturelles et éducatives sur l'histoire du Rhône pour un public scolaire à bord de la péniche « La Loupika » - Présentation d'une pirogue monoxyle retrouvée dans le Rhône au musée « Escale Haut Rhône » - Création d'une plateforme culturelle multidisciplinaire sur la péniche « Fargo » - Réalisation du Centre Eau et Nature des Allivoz : l'Iloz - Réhabilitation patrimoniale du portique Sud de manutention du Port Rambaud - Restauration virtuelle du pont Saint-Bénezet (Pont d'Avignon) complétée d'une restitution 3 D du paysage fluvial - Restauration du Musée d'Art sacré de Pont Saint-Esprit - Extension et réaménagement partiel du Musée départemental de l'Arles antique et restauration d'une barque romaine - Résidence d'artistes dans les lieux patrimoniaux - Réhabilitation du vieux pont de Rochemaure
Réappropriation (68 projets)	- Série de spectacles sur l'eau, où le fleuve Rhône est l'acteur principal des créations : les AquaRhône - Festivals en lien avec le Rhône : les Envies Rhônements, les Suds, Woodstower… - Pièces théâtrales, spectacles musicaux, spectacle d'arts de rue - Expositions (bac à traille, transport fluvial …), développement d'outils multimédia autour des enjeux du fleuve : Idées-Barge 2.0 - Actions pédagogiques - Installation d'œuvres artistiques contemporaines basées sur une approche sensorielle du fleuve - Appel à projets relatif à la réalisation d'une production artistique abordant le fleuve Rhône : sélection de la pièce théâtrale "Welcome aboard" de la Compagnie Candide

Depuis 2013, le thème du patrimoine est appréhendé en lien avec la mise en tourisme des itinéraires cyclables le long du Rhône et de la Saône et l'objectif de réappropriation par les riverains des enjeux du Rhône - mais également de la Saône -, et poursuivi au travers d'actions de communication, d'éducation, de recherche et connaissances ou de projets participant au développement économique des territoires.

2.2 - Communication

En termes de communication, la première période a permis quelques avancées majeures, qui sont toutefois à consolider et développer.

Ainsi, dans la suite des Etats généraux du fleuve en 2005, deux réunions transversales de bilan ont pu être organisées à Roquemaure en 2009 et à Avignon en 2011.

Un site Internet Plan Rhône existe depuis novembre 2011. Celui-ci pourrait devenir le principal outil de communication du Plan Rhône mais son architecture et son actualisation doivent être consolidées. Par ailleurs, le site Internet pourrait offrir un espace collaboratif permettant, en autres, des échanges avec les acteurs du territoire.

Des newsletters ont été mises en place à partir de juin 2010 : six newsletters ont été publiées à raison de deux par an (juin et octobre 2010, février et juillet 2011, mars et mai 2012). Toutefois ce rythme de publication est difficile à tenir.

En parallèle, chaque volet thématique a mené des actions de communication spécifiques (plaquettes, publications, événements) en fonction de l'avancement de ces objectifs et des opportunités offertes avec l'avancement des projets (inaugurations …), permettant de contribuer à atteindre leurs objectifs propres.

Pour le prochain CPIER 2015-2020, l'évaluation à mi-parcours recommande :

- d'identifier les besoins en matière d'information/communication en recensant l'ensemble des enjeux : communication/information interne, communication externe institutionnelle, communication externe porteurs de projets, communication externe grand public (présence dans les médias …) ;
- de reconstituer l'arbre des objectifs de la communication du Plan Rhône déclinant, pour chaque public cible, les objectifs opérationnels en matière de communication ;
- de décliner, à partir des objectifs opérationnels identifiés, un plan d'action hiérarchisé listant les opérations à mettre en œuvre annuellement ;
- de s'adjoindre les moyens humains et financiers nécessaires à ce plan d'action.
- Par ailleurs, même s'il a été décidé de conserver l'appellation Plan Rhône afin de capitaliser sur la lisibilité et la reconnaissance de cette dénomination, une déclinaison (un sous-titre comme le Plan Loire « Grandeur Nature ») mentionnant les ambitions du projet pourrait être de nature à le rendre plus compréhensible et familier auprès du grand public.

En résumé, on constate que les réalisations en termes de communication ont été réelles et ont largement contribué à l'atteinte des objectifs thématiques sur la première période. Toutefois, du fait de la faiblesse de la disponibilité de personnes ressources, tant au niveau de l'équipe d'animation, qu'au sein des organismes partenaires, on peut noter qu'il conviendrait d'améliorer la coordination, par la définition d'une stratégie de communication de l'ensemble du Plan Rhône, qui permettrait d'améliorer la reconnaissance et la lisibilité du Plan Rhône. De même, la mobilisation de ressources et de compétence en appui des responsables thématiques serait un renfort précieux susceptible d'accroître l'efficacité de l'action du partenariat.

2.3 - Capitalisation, partage de données et de connaissances, pilotage d'actions de recherche

Il n'a pas été prévu, lors de la conception de la première programmation de capitalisation de données et de connaissances à l'échelle du territoire de projets, ni établi une stratégie globale de recherche multithématique.

Pour autant, des avancées notables sont à porter au crédit de l'action du partenariat. Quatre volets thématiques, Qualité des Eaux, Ressources, Biodiversité, Transport Fluvial, Inondations et Culture et

Patrimoine ont identifié avec leur réseau de partenaires scientifiques et de chercheurs les sujets à traiter et à financer dans le cadre du Plan Rhône, notamment dans le cadre de conventions propres (CEMAGREF, ONEMA, ZABR, IFREMER, Maison du fleuve Rhône …). L'Agence de l'eau RMC a évalué, sur 2007-2013, le montant consacré à la recherche, dans le cadre du volet Qualité des Eaux, Ressources, Biodiversité, à 10 millions d'euros.

Suite à un séminaire d'échanges de la Zone Atelier Bassin du Rhône en mai 2009, qui a mis en évidence un réel besoin de capitalisation des expérimentations, des travaux de recherche, des données, le CODIR du 5 février 2010 a validé la création d'un groupe de travail devant travailler sur les aspects de la recherche et de la connaissance au sein du Plan Rhône.

Ce groupe avait vocation à :

- finaliser un travail d'inventaire sur les besoins en connaissance du Plan Rhône sur la base d'une première synthèse proposée par l'Agence de l'eau ;
- prioriser les thèmes de recherche à enclencher ou à dynamiser ;
- mettre en place un suivi des recherches / études en cours ;
- contacter le milieu de la recherche pour lancer les recherches/études nécessaires non encore débutées ;
- réaliser un calendrier (phasage) des études afin d'avoir une vision globale sur les étapes de rendus ;
- faire des propositions de financement pour les études nécessaires au Plan Rhône ;
- valoriser et diffuser les résultats de la recherche et études menées dans le cadre du Plan Rhône (plaquettes, séminaires, articles, …).

Face à la complexité et l'ampleur du sujet, l'absence de moyens humains dédiés n'a pas permis de faire aboutir la démarche, ni en terme de capitalisation des connaissances, ni en terme de lancement de recherches ou d'études construites de manière transversale. Pour 2015-2020, l'ambition en matière de capitalisation, partage de données et de connaissances et de pilotage d'actions de recherche reste donc entière.

Le site Internet Plan Rhône valorise quelques actions de recherche ou de connaissance financées dans le cadre du Plan Rhône (volets Culture et Patrimoine[1], QRB[2], Inondations[3] et Transport fluvial) mais ne constitue pas, en soi, une plateforme structurée de données et de résultats. Il est à noter que dans le cadre du Plan Loire une plateforme Recherche/Données/Information (RDI)[4] animée par l'Etablissement Public Loire a été mise en place. Cette expérience est intéressante et pourra enrichir la réflexion du partenariat sur ce thème.

S'il existe un foisonnement de structures et programmes de recherche en lien avec les enjeux du Plan Rhône sur le territoire des cinq régions concernées[5], les partenaires du Plan Rhône n'ont pas toujours une vision claire de leurs activités et de leurs résultats en lien avec les projets qu'ils mènent.

[1] Exemple : banque de données fleuve patrimoine

[2] Exemples : étude thermique du Rhône, étude des ressources stratégiques en eau potable …

[3] Exemples : base de données numériques et géolocalisées, Atlas paléo-environnement : une restitution des évolutions du fleuve avant les aménagements du XXème siècle, base de données numériques et géolocalisées des enjeux situés en zone inondable, le Rhône en 100 questions, …

[4] Objectifs de la plateforme RDI du Plan Loire : - donner de l'envergure à la Recherche ligérienne en renforçant son développement, sa lisibilité et sa visibilité, - faire émerger et traiter la donnée en évitant les redondances dans l'action, en favorisant les synergies et les économies de moyens, systématiser la mobilisation et l'accès à l'information.

[5] La synthèse CARTEAU 2012 de l'ONEMA et de l'Office International de l'Eau, qui recense les acteurs de recherche et développement dans le domaine des eaux et milieux aquatiques, montre la richesse des acteurs de la recherche en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon

Par ailleurs, les structures de recherche se sont organisées selon des logiques propres qui ne couvrent pas forcément tout le territoire concerné par le Plan Rhône[6].

Par ailleurs, le paysage de la recherche dépasse largement l'échelle du bassin. Les compétences peuvent être localisées à l'extérieur. La programmation de la recherche peut être effectuée au niveau national, voire international (Europe). Enfin, il est pertinent de s'ouvrir à la connaissance, au retour d'expérience et aux comparaisons provenant d'autres cas d'études. Cette dimension n'a pas été appréhendée en tant que telle dans la programmation 2007-2013.

Ainsi, l'évaluation à mi-parcours conduite en 2010 recommandait, pour la période de programmation suivante de capitaliser et diffuser les expérimentations réalisées dans le cadre du Plan Rhône à travers le renforcement de son inscription au sein de réseaux de coopération nationaux et internationaux.

Si les projets de recherche et la mobilisation des chercheurs ont largement contribué à l'atteinte des objectifs de la première programmation, on peut noter qu'il existe des marges de progrès :

- Une stratégie interrégionale serait utile. En complément de sujets thématiques déjà identifiés dans les volets thématiques de la période 2007-2013, des questions transversales interrogeant l'ensemble des problématiques du Plan Rhône méritent d'être abordées ;
- La possibilité de recourir à l'appui d'un conseil scientifique, devrait être développée. En l'état, le partenariat constate que la capacité à interroger le conseil scientifique de bassin n'est pas suffisante et d'autres sources d'expertise pourraient être mobilisées selon les sujets ;
- Il pourra être utile de partager les centres d'intérêts et les problématiques du Plan Rhône avec les responsables de la programmation de la recherche (notamment le Service Recherche du Ministère de l'écologie et l'Agence Nationale pour la Recherche) qui définissent et financent des appels à projets ;
- Il est parfois difficile de mobiliser des chercheurs sur certains sujets spécifiques. Le cas échéant, la construction de programme de recherche-action pourrait permettre de répondre à ces difficultés.

3. Objectifs pour la prochaine période

L'axe poursuit quatre orientations stratégiques. :

1. Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développement économique, sur des sites à enjeux en bordure du Rhône et de la Saône, permettant de concilier les usages du foncier dans le cadre d'une gestion économe de l'occupation de l'espace.
2. Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône par une communication interrégionale spécifique à chaque groupe d'acteurs et des actions d'éducation de nature à renforcer l'attractivité des territoires riverains.
3. Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône.
4. Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône.

[6] La Zone Atelier Bassin du Rhône - qui concentre une partie de son activité scientifique sur le corridor rhodanien - et ses quatre observatoires (dont l'Observatoire des Sédiments du Rhône et l'Observatoire Hommes Milieux Vallée du Rhône lancé en septembre 2011) contribuent ainsi à une coordination des projets scientifiques en cours sur le fleuve. La ZABR conduit par ailleurs des dynamiques de valorisation de ses travaux (recueil de métadonnées, site internet, veille scientifique, …) et l'OHM Vallée du Rhône - qui s'intéresse à l'axe fluvial du Léman à la Méditerranée - a prévu d'établir, entre autre, une base de données sur le Rhône. Néanmoins, la ZABR ne rassemble pas toutes les équipes de recherche travaillant sur les enjeux du fleuve et le périmètre de ses études ne couvre pas tout le territoire du Plan Rhône.

3.1 Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développement économique, sur des sites à enjeux en bordure du Rhône et de la Saône, permettant de concilier les usages du foncier dans le cadre d'une gestion économe de l'occupation de l'espace

Le Plan Rhône est un projet de développement durable du territoire en lien avec les aménagements du Rhône et de la Saône. S'il se veut un outil de cohérence des interventions sur les sujets inondations, qualité des eaux, préservation de la biodiversité, transport fluvial, énergie, culture et patrimoine, il ne s'est pas positionné à ce jour comme un outil interrégional pouvant coordonner la cohérence des usages du foncier en bordure du Rhône et de la Saône. Avec la raréfaction de la ressource foncière et la nécessité de mieux appréhender la multifonctionnalité des terres, la question d'établir des orientations interrégionales sur le sujet dans le cadre du Plan Rhône se pose.

Le rapport des cinq CESER du Sud-Est d'octobre 2012 "Plan Rhône au-delà de 2013" pointe l'enjeu majeur de consommation foncière et propose des pistes d'action :

- mettre en commun les données et les cartographies concernant l'aménagement du territoire, notamment en matière de foncier,
- encourager la concertation pour une répartition équilibrée des fonctions d'usage (habitat, agriculture, forêt, locaux industriels et tertiaires, infrastructures de transport et logistique …),
- inciter les acteurs à hiérarchiser les enjeux d'utilisation de l'espace en fonction d'un projet de développement territorial sur l'axe Rhône-Saône,
- procéder à des réserves foncières à moyen et long terme pour l'accueil et la valorisation des fonctions majeures à l'échelle du Grand Sud Est,
- économiser l'espace par une densification maîtrisée et une qualité urbaine.

Le diagnostic territorial stratégique pointe également cet enjeu, insistant sur la pression induite par le dynamisme économique et l'attractivité des territoires et la nécessité de préserver des fonctions essentielles.

Par ailleurs, historiquement, les abords du Rhône et de la Saône ont été des territoires d'accueil d'activités économiques, notamment industrielles. Actuellement 230 entreprises sont implantées le long du Rhône dans l'industrie et la logistique. De nombreuses zones économiques existent, mais connaissent des développements distincts. Certaines zones sont saturées et peuvent difficilement permettre le développement des entreprises présentes ou l'implantation de nouvelles entités. D'autres, en parties délaissées mais présentant un potentiel important d'accueil d'activité, devront être requalifiées pour être attractives. Dans le cadre de la programmation 2015-2020, le Plan Rhône se donne comme objectif de valoriser ce patrimoine foncier dédié à l'activité économique. Il se donne également comme objectif de perpétuer la tradition d'accueil d'entreprises des territoires du Plan Rhône en développant leur attractivité, ceci éventuellement au delà des zones industrielles existantes.

Ces objectifs sont en cohérence avec la volonté de promouvoir une gestion économe du foncier.

L'axe III complète, par une approche territoriale et ouverte à toutes les filières économiques, les objectifs de l'axe II « développement économique » s'adressant spécifiquement aux secteurs du transport fluvial, du tourisme et patrimoine et de l'énergie.

3.1.1 - Objectifs

➞ Mener un travail de diagnostic et d'analyse pour :

- caractériser les pressions sur l'occupation de l'espace le long du Rhône et de la Saône, la consommation du foncier et les dynamiques d'accueil de populations et d'activités économiques ;

- **identifier les potentialités économiques** des différents territoires et des filières majeures sur le linéaire Rhône Saône[7];

➞ Sur la base du travail de diagnostic précédent, **proposer des « orientations interrégionales d'aménagement et de gestion de l'occupation de l'espace »** en lien avec le Rhône et la Saône;

➞ Toujours, sur la base du travail de diagnostic, **initier une réflexion d'ensemble pour valoriser les atouts économiques de territoires** identifiés à enjeux par le Plan Rhône et accompagner des initiatives :

- pouvant être à l'origine d'une dynamique de filière économique,
- promouvant le développement des activités économiques utilisant la voie d'eau,
- favorisant l'accueil et le développement de PME et d'entreprises génératrices d'emplois,
- faisant émerger des projets économiques en lien avec la culture et le patrimoine des territoires en bordure du fleuve mais également d'autres thématiques adressées par le Plan Rhône (tourisme, valorisation des milieux écologiques, innovation/recherche sur différents sujets…).

➞ **Accompagner des dynamiques de territoire sur des sites à enjeux connus en soutenant des opérations pilotes innovantes d'aménagement** prenant en compte la multifonctionnalité des usages du foncier et les enjeux du Plan Rhône (préservation de la biodiversité, des ressources en eau, ralentissement dynamique des crues, développement économique (zones portuaires, zones industrielles, …), zone agricole, présence de patrimoine fluvial, …), en tirer des éléments de méthode et les bonnes pratiques.

➞ **Accompagner des projets innovants voire expérimentaux et collaboratifs générateurs d'emplois**.

3.1.2 - Les principes du programme d'intervention

- Périmètre : les territoires aux abords du Rhône et de la-Saône
- Modes d'intervention : recours à des AMO, opérations pilotes
- Types d'opérations soutenues : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, projets d'aménagement à caractère pilote et innovant intégrant plusieurs dimensions thématiques, appel à projets …

3.1.3 - Le programme d'intervention

(Cf. tableau)

3.2 Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône

3.2.1 - Objectifs

➞ Construire et décliner une communication spécifique au Plan Rhône et ses actions (générale et par thématique) ;

➞ Donner de la lisibilité et de la reconnaissance au label « Plan Rhône », en lien avec les critères de sélection des projets définis par le partenariat interrégional ;

➞ Mobiliser le partenariat territorial, valoriser les territoires concernés et améliorer l'image du fleuve auprès des populations ;

➞ Conduire des actions d'éducation à l'environnement pour les populations riveraines du fleuve.

[7] L'analyse devra définir des critères de « dépendance « au Rhône et à la Saône permettant d'identifier le périmètre territorial et les filières pertinents pour une approche interrégionale.

3.2.2 - Les principes du programme d'intervention

- Périmètre : le Rhône et la Saône et leurs territoires riverains, opération de communication transfrontalière avec la Suisse selon les sujets (ViaRhôna)
- Modes d'intervention : maîtrise d'ouvrage directe, recours à des AMO ou des structures relais présélectionnées par appel à manifestation d'intérêt (exemples : relais d'opération de communication pilotées par le partenariat mais sans délégation de mission de communication, déclinaison du programme d'actions partenarial en matière d'éducation, émergence d'initiatives), dépôt de projets au fil de l'eau par les porteurs de projet, appel à projets,…
- Types d'opérations soutenues : étude, assistance à maîtrise d'ouvrage (élaboration de la stratégie interrégionale et du plan d'action annuel, webmaster du site Internet, organisation d'événements, prestations journalistiques pour la rédaction d'articles …), événements, journées d'échanges, outils de communication (films, plaquettes, publications …), agenda culturel, expositions, manifestions, actions d'éducation …

3.2.3 - Le programme d'intervention

(Cf. tableau)

3.3 Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône

3.3.1 - Objectifs

➞ Capitaliser, développer et partager la connaissance globale, fondamentale et opérationnelle sur le Rhône et la Saône;

➞ Améliorer la capacité collective des partenaires du Plan Rhône à répondre aux enjeux actuels et futurs dans le cadre d'une démarche prospective et d'un processus évaluatif;

➞ Valoriser la connaissance afin de faire du Rhône et de la Saône une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant.

3.3.2 - Les principes du programme d'intervention

- Périmètre : le Rhône et la Saône et leurs nappes alluviales ; lien avec les données, connaissances et bonnes pratiques en Suisse ;
- Modes d'intervention : maîtrise d'ouvrage directe, recours à des AMO ou des structures relais présélectionnées par appel à manifestation d'intérêt ;
- Types d'opérations soutenues : recueil de données, élaboration de la plateforme de données, publications, articles, films …

3.3.3 - Le programme d'intervention

(Cf. tableau)

3.4 Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône

3.4.1 - Objectifs

➞ Définir une stratégie interrégionale de recherche et d'innovation dans le cadre du Plan Rhône ;

→ Impulser le travail de recherche sur des sujets stratégiques du Plan Rhône en fonction de l'état d'avancement de la connaissance scientifique et exploiter les résultats pour alimenter la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion et les mettre à disposition du public. Identifier les réseaux de recherche et d'expertise scientifique, régionaux, interrégionaux et nationaux, les sensibiliser aux enjeux du Plan Rhône et contribuer à tisser des liens entre eux ;

3.4.2 - Les principes du programme d'intervention

- Périmètre : le Rhône et la Saône et leurs territoires riverains, lien avec les programmes de recherche suisses (travaux de la CIPEL, 3ème correction du Rhône8, …) ou sur d'autres fleuves (Loire, Danube …) ;
- Modes d'intervention : recours à des AMO, dépôt de projets au fil de l'eau par les porteurs de projet, appel à projets ;
- Types d'opérations soutenues : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, allocations de recherche, projets de recherche …

3.3.3 - Le programme d'intervention

(Cf. tableau)

[8] Projet de réaménagement du Rhône à l'amont du Léman qui va se réaliser sur plusieurs décennies.

Axe dynamiques et innovations territoriales et sociétales

Orientation stratégique n°1 : Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développement économique, sur des sites à enjeux en bordure du Rhône et de la Saône, permettant de concilier les usages du foncier dans le cadre d'une gestion économe de l'occupation de l'espace.

5 Objectifs opérationnels	Actions	POP	Acteurs à impliquer dans un groupe de travail/suivi de l'orientation	Pilote
→ Mener un travail de diagnostic et d'analyse pour : - caractériser les pressions sur l'occupation de l'espace le long du Rhône et de la Saône, la consommation du foncier et les dynamiques d'accueil de populations et d'activités économiques - identifier les potentialités économiques des différents territoires et des filières majeures sur le linéaire Rhône Saône	- Une étude de diagnostic confiée à un prestataire abordant les aspects « foncier, aménagement et développement économique » de manière à croiser les enjeux et identifier les synergies, s'appuyant notamment sur les données, connaissances et documents de planification disponibles dans les 5 régions côté Etat et côté Régions (SRADDT, ORADDT, …). L'étude devra permettre de dégager le périmètre d'intervention le plus pertinent pour le Plan Rhône (territoire ayant une logique Rhône/Saône du point de vue économique et du point de vue foncier : quelle dépendance aux fleuves au regard des activités et filières, quelle influence des voies d'eau … ?), d'identifier les données pertinentes à compiler dans le cadre du Plan Rhône pour mener à bien la stratégie poursuivie par les partenaires et permettre des bilans/évaluation sur le sujet		- SCOT, EPCI et communes riveraines Rhône/Saône (communes du POP Rhône 2007-2013 ?) … - Agences d'urbanisme - SAFER, EPF, EPFL, CERF, ADEF - DREAL, DIRECCTE, SGAR - CNR, EDF, VNF - Régions - Territoires de projet en région (exemple en Rhône-Alpes les CCDRA riverains du Rhône et de la Saône) - INSEE - Universités …	SGAR/ DIRECCTE/ Région
→ Sur la base du travail de diagnostic précédent, proposer des « orientations interrégionales d'aménagement et de gestion de l'occupation de l'espace » en lien avec le Rhône et la Saône	- Une étude confiée à un prestataire pour tirer les enseignements du travail de diagnostic et d'analyse sur le territoire du Plan Rhône et proposer la rédaction d'orientations interrégionales d'aménagement et de gestion de l'occupation de l'espace. Il s'agit d'être force de propositions sur les fonctions auxquelles répondent les différents espaces pour gérer la rareté du foncier : zones de développement portuaires, espaces naturels protégés, zones de ralentissement dynamique des crues… en s'appuyant sur les outils d'observation et de gestion existants en matière de foncier, en lien avec les acteurs existants (SAFER, EPF, SCOT, agences d'urbanisme …) puis de faire passer la doctrine Plan Rhône dans le cadre des procédures d'urbanisme (ex PAC des SCOT) ou documents régionaux (SRADDT, ORADDT). - S'interroger sur la pertinence d'un outil de type DTADD Rhône/Saône, élaboré sous la responsabilité de l'État en association avec les collectivités territoriales et les groupements de communes concernés, puis approuvé par décret en Conseil d'État ou d'une DRA (directive régionale d'aménagement) à l'échelle interrégionale qui pourrait être à vocation prescriptive si les collectivités concernées en sont d'accord .		- SCOT, EPCI et communes riveraines Rhône/Saône (communes du POP Rhône 2007-2013 ?) … - Agences d'urbanisme - SAFER, EPF, EPFL, CERF, ADEF - DREAL, DIRECCTE, SGAR - CNR, EDF, VNF - Régions - Territoires de projet en région (exemple en Rhône-Alpes les CCDRA riverains du Rhône et de la Saône) - INSEE - Universités …	SGAR/ DIRECCTE/ Région

Objectifs opérationnels	Actions	POP	Acteurs à impliquer dans un groupe de travail/suivi de l'orientation	Pilote
→ Sur la base du travail de diagnostic, initier une réflexion d'ensemble pour valoriser les atouts économiques de territoires identifiés à enjeux par le Plan Rhône et accompagner des initiatives : - pouvant être à l'origine d'une dynamique de filière économique, - promouvant le développement des activités économiques utilisant la voie d'eau, - favorisant l'accueil et le développement de PME et d'entreprises génératrices d'emplois, - faisant émerger des projets économiques en lien avec la culture et le patrimoine des territoires en bordure du fleuve mais également d'autres thématiques adressées par le Plan Rhône (tourisme, valorisation des milieux écologiques, innovation/recherche sur différents sujets…).	- réfléchir à la place que pourrait tenir le Plan Rhône dans le développement économique de son territoire et à l'animation associée. - accompagner les initiatives des maîtres d'ouvrage selon leurs besoins : - expertise/montage de dossiers - ingénierie financière - aide financière incitative - Exemple de projet intégrant les trois 1ers items : gestion des déchets, valorisation matière à l'échelle de portions du fleuve (plateforme de concassage de gravats en bordure du fleuve et leur valorisation en pondéreux, traitement des déchets dangereux …) - Pour faire émerger des projets économie/culture et patrimoine favorisant la cohésion sociale et la création d'emplois pérennes, développer le lien avec le monde économique (en direct avec les industries, avec des acteurs comme le pôle industries culturelles et patrimoines à Arles, l'association intercommunale travail et culture (Péage de Roussillon, Roussillon, Saint Maurice l'Exil et Salaise sur Sanne) … *Exemples de projet :* - Diversification des actions de l'ancienne batellerie Moly-Sabata - Projet « des Rives et des Rêves » de l'association Robin des villes : approfondissement de la coopération avec le monde économique pour construire des actions d'aménagement du territoire (exemple du travail sur le paysage dans la « vallée de la chimie »)	**oui**	DIRECCTE, Régions, Comité des ports, Syndicats gestionnaires, EPCI …	SGAR/ DIRECCTE/ Région
→ Accompagner des dynamiques de territoire sur des sites à enjeux connus en soutenant des opérations pilotes innovantes d'aménagement prenant en compte la multifonctionnalité des usages du foncier et les enjeux du Plan Rhône (préservation de la biodiversité, des ressources en eau, ralentissement dynamique des crues, développement économique (zones portuaires, zones industrielles, …), zone agricole, présence de patrimoine fluvial, …) En tirer des éléments de méthode et les bonnes pratiques.	*Exemples :* - Miribel-Jonage, Haut-Rhône, Rochemaure, - zones portuaires multimodales (Salaise-Sablons (projet de ZIP/ZAC), - Le Pouzin, Laudun L'Ardoise …) …		DIRECCTE, Régions, Comité des ports, Syndicats gestionnaires, EPCI …	SGAR/ DIRECCTE/ Région
→ Accompagner des projets innovants voire expérimentaux et collaboratifs générateurs d'emplois	*Exemples :* - Revitalisation des musées d'Ardèche verte (dont le Musée de Serrières avec les croix de mariniers) et lien avec le territoire régional et interrégional (réseau) - Actions avec le PNR et le Musée de Camargue … - Projet « laboratoire » de micro-urbanisme (agriculture urbaine, installations culturelles éphémères et actions sur le long terme…)		DIRECCTE, Régions, acteurs de la recherche, associations, Syndicats gestionnaires, EPCI …	SGAR/ DIRECCTE/ Région

Orientation stratégique n°2 : sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône par une communication interrégionale spécifique à chaque groupe d'acteurs et des actions d'éducation de nature à renforcer l'attractivité des territoires riverains

4 Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs à impliquer dans un groupe de travail/suivi de l'orientation	Pilote
→ Construire et décliner une communication spécifique au Plan Rhône et ses actions (générale et par thématique)	- Pour l'ensemble de cet objectif, une assistance à maîtrise d'ouvrage est souhaitable - Elaborer une stratégie interrégionale de communication et un plan d'action annuel - Identifier un sous-titre à l'appellation Plan Rhône de nature à communiquer plus facilement sur ses enjeux - Elaborer des outils de communication (films, plaquettes, …), en valorisant notamment des productions financées dans le cadre du volet culture et patrimoine 2007-2013 (photos, films, enregistrements sonores…). Exemples : valorisation du travail photographique fourni par l'association Les panoramistes (B. Stofleth) et David Desaleux (livrets, expositions …). - Faire évoluer le site internet Plan Rhône pour qu'il devienne un outil de communication avec une architecture, des contenus et une mise à jour revisitées, permettant des entrées selon les publics, la capitalisation de connaissances et de données (plateforme), des échanges collaboratifs par le biais d'espaces de travail dédiés … - Poursuivre les actions de communication institutionnelle (collectivités et porteurs de projets) en les professionnalisant. Exemple : organiser une réunion institutionnelle par an de point d'avancement du CPIER - Travailler spécifiquement la communication auprès du grand public en sélectionnant des « objets » du Plan Rhône identifiables et des outils adaptés. - replacer les territoires et les citoyens au cœur du dispositif de communication du Plan Rhône. La culture peut être utilisée comme média de valorisation des projets réalisés, de sensibilisation de tous les publics aux actions du Plan Rhône. *Exemples :* - Mobiliser pour des actions du partenariat les péniches réhabilitées en plateforme culturelle ou éducative lors du CPIER 2007-2013, établir un calendrier interrégional des manifestations le long du Rhône et de la Saône (élargissement de la « Saison du fleuve Rhône ») - Travailler spécifiquement la communication auprès des entreprises. Encourager le mécénat pour des projets s'inscrivant dans la stratégie des partenaires du Plan Rhône en promouvant le label « Plan Rhône ».	Chargés de communication et de la culture/patrimoine de chaque partenaire du Plan Rhône	SGAR/ Région
→ Donner de la lisibilité et de la reconnaissance au label « Plan Rhône », en lien avec les critères de sélection des projets définis par le partenariat interrégional	- Cerner ce qui fait l'intérêt du label Plan Rhône, ce que cela signifie pour les porteurs de projet - Définir les critères transversaux partagés liés au label « Plan Rhône » et les intégrer dans un dossier type de demande de soutien au Plan Rhône quel que soit l'axe concerné - Veiller à l'utilisation de la charte graphique par les porteurs de projet - Proposer le portage financier par le Plan Rhône d'une action de communication pour chaque projet labellisé quel que soit son mode de sélection (appel à projets ou dépôt au fil de l'eau), de nature à favoriser l'usage du label et de la charte graphique	Chargés de communication et de la culture/patrimoine de chaque partenaire du Plan Rhône	SGAR/ Région
→ Mobiliser le partenariat territorial, valoriser les territoires concernés et améliorer l'image du fleuve auprès des populations	- Profiter des fêtes régionales d'envergure (Woodstower, Festival Les Sud, Les Environnements, …) pour apporter une aide financière à un projet lié au Rhône ou à la Saône. *Exemples : « le Dimanche au bord de l'eau » de Woodstower : développer une sensibilisation sur le lieu de la manifestation : ZEC, terres agricoles, nappe aquifère, centre eau et nature Iloz … , Festival Les Sud, Les Environnements …* - Participer à la diffusion de spectacles dont la création a été financée dans le cadre du CPIER 2007-2013, notamment le projet « welcome aboard » de la Compagnie Candide - Profiter des événementiels organisés dans le cadre du volet inondations sur la culture du risque pour adosser une communication grand public générale sur le Plan Rhône - En lien avec la communication à réaliser sur le programme européen plurirégional, monter au cours des 7 ans un événement festif interrégional grand public valorisant les différentes facettes de la stratégie du Plan Rhône - Sélectionner un maître d'ouvrage en capacité d'en porter l'organisation pour le compte des partenaires du Plan Rhône.	Chargés de communication et de la culture/patrimoine de chaque partenaire, Conseils généraux, EPCI …	SGAR/ Région

→ Conduire des actions d'éducation à l'environnement pour les populations riveraines du fleuve	- Définir une stratégie interrégionale d'éducation au territoire Rhône-Saône prenant en compte ses spécificités en matière d'environnement. - Puis définir entre les partenaires du Plan Rhône les critères d'éligibilité, le mode d'instruction et le cadre de financement des projets EEDD déposés sur chaque axe/volet du CPIER dans le cadre de cette stratégie (axe I : sujets inondation, eau et biodiversité, axe II : sujet économie, axe III : entrée territoriale multithématique ou thèmes non traités dans les axes I et II) - Identifier les structures têtes de réseau en matière d'EEDD et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la déclinaison de la stratégie interrégionale des partenaires du Plan Rhône auprès des porteurs de projet. *Par exemple : travail de coordination, de mise en réseau, d'animation, de professionnalisation des acteurs, d'aide au montage de projets, de rédaction de contenu de formations valorisant des résultats d'études/recherches menées par le Plan Rhône, de bilan des actions EEDD menées sur le territoire Rhône-Saône* *Exemples de porteurs de projet :* - Péniches du Val de Rhône, Sciences et Art, Maison du fleuve Rhône - Association Robin des villes : projet Des « Rives et des Rêves » proposant l'approfondissement de la coopération avec les universités/écoles et/ou avec le monde économique pour construire des actions sur leur territoire à caractère éducatif *Exemples de têtes de réseau (qui peuvent également porter des projets pour certaines) :* - GRAINE, Maison Rhodanienne de l'environnement, Maison de la nature et de l'environnement du Gard, Centre Méditerranéen de l'Environnement, CPIE d'Arles (étude d'opportunité sur l'aménagement d'une péniche à des fins d'EEDD en 2013)	Chargés de mission EEDD de chaque partenaire du Plan Rhône, associations, …	Agence de l'eau/ Région

Orientation stratégique n°3 : Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône

3 Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs à impliquer dans un groupe de travail/suivi de l'orientation	Pilote
→ Capitaliser, développer et partager la connaissance globale, fondamentale et opérationnelle sur le Rhône et la Saône	- Coordonner et suivre de manière générale les travaux d'études et de synthèse/approfondissement de connaissances menés dans les 3 axes du Plan Rhône, en en réalisant une capitalisation et un partage sous une forme synthétique régulièrement (tableaux de bord, avec notamment un calendrier des étapes des études et de leurs rendus). Le suivi précis des actions reste réalisé au sein de chaque axe. - Mettre les travaux d'études et de synthèse/approfondissement de connaissances menés dans les 3 axes du Plan Rhône en perspective avec les travaux menés par d'autres structures capitalisant de la connaissance (institutions de recherche ou pôles de compétitivité[9]) et valoriser leurs résultats dans les choix de politiques d'aménagement et de gestion du bassin Rhône-Saône. - Les rendre accessibles aux gestionnaires pour une aide à la décision et au grand public, par le biais d'une information ad hoc (données, études, …) sur le site internet Plan Rhône évolutive dans le temps et mise à jour. Cette mise à disposition d'information pourrait prendre la forme d'une plateforme couplée à un espace collaboratif, proposant des éléments synthétiques et renvoyant par des liens aux travaux précis d'études et de capitalisation de connaissances organisés sur des sites spécifiques (exemples : base de données du projet RhônEco, base de données de l'Observatoire Régional des Sédiments, site internet de la ZABR rassemblant des métadonnées, plateforme de l'OHM Vallée du Rhône avec des données et un SIG …) - Pour certains sujets (foncier, filières économiques, SRCE, zones vulnérables au manque d'eau en période estivale et aux inondations en période de crues …), la structuration d'une base de données à l'échelle interrégionale pourra être nécessaire. - Identifier les structures qui travaillent sur les sujets d'intérêt pour le Plan Rhône et le lieu de stockage de leurs travaux « publics » et faire le lien avec eux (ZABR notamment). Identifier les personnes ressources en mesure de vulgariser la	Chargés de mission suivant des études / capitalisation de connaissances chez chaque partenaire du Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE…), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	Agence de l'eau /Région

[9] *Pôle mondial eau et pôle « risques » en PACA et Languedoc-Roussillon, pôle mondial AXELERA chimie-environnement en Rhône-Alpes …*

	connaissance sur ces sujets.		
→ Améliorer la capacité collective des partenaires du Plan Rhône à répondre aux enjeux actuels et futurs dans le cadre d'une démarche prospective et d'un processus évaluatif	- Identifier et intégrer les réseaux permettant de bénéficier des bonnes pratiques mises en place sur d'autres fleuves en France ou à l'étranger (exemple : réseau international des organismes de bassin auquel l'Agence de l'eau RMC fait partie). - Développer l'interclustering sur des sujets liés au fleuve, tels que l'énergie, la logistique fluviale urbaine, les matériaux adaptés au risque inondation... - Sur chaque territoire d'actions du Plan Rhône, prévoir une évaluation notamment économique des projets phares structurants pour alimenter la stratégie en continu du CPIER 2014-2020 : méthode de travail à construire et partager en amont avec les porteurs de projet : déterminer les projets concernés (seuil financier ?), déterminer les informations qui seront suivies pour faire un bilan et nourrir les orientations des axes, alimenter les connaissances du Plan Rhône / il serait intéressant aussi d'évaluer certains projets financés sur 2007-2013 ayant ou non une continuité sur 2014-2020 *Exemple : est-on en mesure de répondre à l'impact des investissements du Plan Rhône 2007-2013 sur le éveloppement de la compétitivité du mode transport fluvial ?*	Chargés de mission suivant des questions de recherche chez chaque partenaire du Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE …), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	Agence de l'eau /Région
→ Valoriser la connaissance afin de faire du Rhône et de la Saône une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant	- Identifier et intégrer les réseaux permettant de faire part des réussites ou des avancées du Plan Rhône (exemple : réseau international des organismes de bassin auquel l'Agence de l'eau RMC fait partie) - Valoriser les travaux d'études et de connaissances menés dans le Plan Rhône en organisant une journée connaissances à destination des autres plans grands fleuve français - Réfléchir à la construction d'une action de coopération fleuve à fleuve au cours de la prochaine période de contractualisation - Identifier et mener des projets conjoints avec la Suisse : exemples projet ViaRhôna, sur la culture du risque, …Si les projets sont menés dans le cadre de chaque axe, un suivi global et une animation transversale au sein de l'axe III apportera de la valeur ajoutée en terme de gouvernance.	Chargés de mission suivant des questions de recherche chez chaque partenaire du Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE …), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	Agence de l'eau /Région

Orientation stratégique n° 4 : Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône

3 Objectifs opérationnels	Actions	Acteurs à impliquer dans un groupe de travail/suivi de l'orientation	Pilote
→ Définir une stratégie interrégionale de recherche et d'innovation dans le cadre du Plan Rhône	- Définir une stratégie interrégionale de recherche et d'innovation dans le cadre du Plan Rhône, en priorisant les thèmes de recherche à suivre, lancer ou dynamiser (à articuler avec les SRI –SI de chaque Région). - Coordonner et suivre de manière générale les travaux de recherche menés dans les 3 axes du Plan Rhône, en en réalisant une capitalisation et un partage sous une forme synthétique régulièrement (tableaux de bord, avec notamment un calendrier des étapes des travaux de recherche et de leurs rendus). Le suivi précis des actions reste réalisé au sein de chaque axe. - Valoriser les résultats des travaux de recherche du Plan Rhône (voire d'autres structures ?) dans les choix de politiques d'aménagement et de gestion du bassin Rhône-Saône. - En complémentarité des questions de recherche identifiées et traitées dans les axes I et II, identifier et traiter les questions de recherche spécifiques à l'axe III du Plan Rhône (exemple : question de recherche liée au foncier/aménagement du territoire, logistique urbaine dans les villes, « services écosystémiques » rendus par le fleuve …).	Chargés de mission suivant des questions de recherche chez chaque partenaire du Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE …), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	Agence de l'eau/ Région
→ Impulser le travail de recherche sur des sujets stratégiques du Plan Rhône en fonction de l'état d'avancement de la connaissance	- Avoir une capacité à cofinancer des projets de recherche sur des thèmes plus transversaux, non traités par les axes I et II, dans le cadre d'appels à projet nationaux, ou proposer à l'ANR et/ou le ministère de cofinancer un appel à projet national (seuil financier minimal pour les projets : 10 millions d'euros) et en contrepartie, participer à la rédaction de l'appel à projets et à la sélection des projets.	Chargés de mission suivant des questions de recherche chez chaque partenaire du	Agence de l'eau/ Région

	scientifique et exploiter les résultats pour alimenter la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion et les mettre à disposition du public	- Mobiliser en tant que de besoin les structures scientifiques existantes pour répondre à des questions de recherche transversales non traités par les axes I et II ou contribuer à la diffusion de résultats de recherche. - Monter des programmes de recherche-action permettant de répondre aux questions de recherche de l'axe III du Plan Rhône, si elles ne sont pas traitées par ailleurs dans des programmes de recherche existants. Pour ce faire, s'appuyer sur les réseaux de recherche et d'expertise scientifique nationaux (ANR …), interrégionaux (Conseil scientifique du Comité de bassin, ZABR, OHM Vallée du Rhône, …) et dans chaque Région (Conseil scientifique de chaque ARC en Rhône-Alpes …).	Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE …), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	
➞	Identifier les réseaux de recherche et d'expertise scientifique, régionaux, interrégionaux et nationaux, les sensibiliser aux enjeux du Plan Rhône et contribuer à tisser des liens entre eux	- Informer des questions de recherche du Plan Rhône dans les instances de gouvernance existantes des structures de recherche au niveau national (ANR, Ministères, …), au niveau régional et interrégional (comité scientifique de la ZABR, Comité d'orientation de l'OHM Vallée du Rhône, comité technique SRERI en Rhône-Alpes pour le dispositif ARC (Communautés de Recherche Académique), instance de gouvernance des pôles de compétitivités…) NB : sans certitude que les sujets soient retenus par les chercheurs et les financeurs selon les dispositifs (processus de coconstruction ou non)	Chargés de mission suivant des questions de recherche chez chaque partenaire du Plan Rhône, instituts de recherche (CNRS, IRSTEA, CEREGE …), pôles de compétitivité, associations (GRAIE …), universités …	Agence de l'eau/ Région

La gouvernance du Plan Rhône

VI. La gouvernance du plan Rhône

1. Le Comité directeur du Plan Rhône

Le Comité directeur constitue l'instance politique décisionnelle et est à ce titre composé des partenaires signataires du contrat de plan.

Sont membres du Comité directeur, le Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée, le Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, les présidents des Conseils régionaux de Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, le Président directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône, le Directeur Délégué à la Coordination de l'Eau Alpes Méditerranée d'EDF, le Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Directeur général de Voies Navigables de France.

Assistent aux réunions du Comité directeur les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Rhône-Alpes.

Le fonctionnement de cette instance de direction, dans une configuration resserrée, est essentiel pour préserver la finalité stratégique que souhaite lui conférer ses membres.

Il est co-présidé par le Préfet coordonnateur de bassin, le Président du Comité de bassin et le Président du Conseil régional de Rhône-Alpes.

Il se réunit au moins deux fois par an. Le secrétariat est assuré par le SGAR Rhône-Alpes, en lien avec les co-présidents.

Le comité directeur :

- veille à la pertinence et à la cohérence d'ensemble du Plan Rhône ;
- définit les orientations stratégiques et les objectifs du Plan Rhône, suit l'avancement des actions, les évalue et les réoriente si nécessaire ;
- définit les modalités de financement du Plan Rhône ;
- garantit la solidarité amont-aval et rive droite-rive gauche ;
- conduit une politique de concertation et d'animation avec l'ensemble des acteurs
- communique sur les actions du Plan Rhône, contribue au développement d'une culture du risque et conduit des actions d'éducation à l'environnement.

Le relevé de décision du Comité directeur est publié sur le site Internet du Plan Rhône.

2. Le Comité de suivi du Plan Rhône

En tant qu'organe de suivi et de concertation entre les acteurs du Plan Rhône, il est consulté sur les projets d'orientations et de démarches structurantes et suit l'avancement du contrat de plan.

Il est co-présidé par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée et le Président du Conseil régional Rhône-Alpes.

Il est composé des membres du Comité directeur, des Préfets des régions et des départements concernés par le Plan Rhône, du DRFIP Rhône-Alpes, des Présidents des Conseils départementaux traversés par le Rhône et la Saône, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une agglomération riveraine de la Saône et du Rhône, la Métropole Lyonnaise, les représentants des CESER des cinq Régions concernées, les co-présidents des comités territoriaux de concertation, les Présidents des Chambres régionales de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, de l'ONEMA, du CNRS, de France Nature et

Environnement, du SYMADREM, du syndicat mixte Saône-Doubs, et du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance, du Président de l'Association des élus rhodaniens, du représentant du CGET et du représentant de la commission européenne.

Le cas échéant, les représentants des cantons suisses du Valais, de Vaud et de Genève seront associés aux travaux du comité de suivi.

Le comité de suivi tient lieu de comité de suivi du POP FEDER Rhône-Saône. Les points relatifs à la gestion du POP seront instruits et présentés par l'autorité de gestion du programme : la Région Rhône-Alpes.

Le secrétariat du comité de suivi du Plan Rhône est assuré par le SGAR, sauf en ce qui concerne les points relatifs au POP FEDER Rhône-Saône, qui sera instruits par l'autorité de gestion. Il se réunit une à deux fois par an.

Le compte rendu du comité de suivi sera publié sur le site Internet du Plan Rhône.

3. Le rôle central du secrétariat technique

Le secrétariat technique est l'instance d'animation du Plan Rhône.

Il rassemble les représentants techniques des partenaires signataires du contrat de plan et des responsables de volets thématiques. Il est animé par le SGAR. L'ordre du jour est élaboré et validé conjointement avec les correspondants des partenaires du Plan Rhône.

Il veille à la bonne coordination des différents volets thématiques entre eux, afin de garantir la cohérence d'ensemble.

A ce titre, et afin de garantir l'approche transversale des enjeux du Plan Rhône, dimension affirmée par les partenaires pour le CPIER sur cette nouvelle période, le Secrétariat Technique veille à l'homogénéité/cohérence des modes de travail des différents CTTI (Comités Techniques Thématiques Interrégionaux), s'assure de l'articulation des différents CTTI entre eux ainsi que de chaque CTTI avec le Secrétariat Technique.

Il prépare les travaux du Comité directeur et du Comité de suivi, et valide l'ordre du jour des comités de programmation. Il est un lieu d'échanges sur tous les sujets concernant le Plan Rhône.

4. Les instances techniques et les instances de programmation

Le pilotage des axes et de chacun des volets, ainsi que la programmation des opérations inscrites au CPIER Plan Rhône nécessitent la mise en place d'une organisation partenariale garantissant la légitimité du financement de ces opérations sur les crédits contractualisés.

Cette organisation partenariale repose sur deux instances : les Comités Techniques Thématiques Interrégionaux (CTTI) et le Comité de Programmation Interrégional (CPI).

L'exercice de programmation requiert, également, la définition de critères d'éligibilité, à la fois transversaux et spécifiques à chacun des volets, ainsi que d'éco-conditionnalité, exigibles pour ouvrir droit à un financement au titre du CPIER, et ce dans le respect des règles définies par le partenariat.

Ces critères, tout comme le document de mise en œuvre du contrat (procédure et fiches actions), seront arrêtés par le secrétariat technique, sur proposition des CTTI.

Il est à noter que les engagements financiers inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des crédits correspondants dans le budget des partenaires.

4.1 Les Comités Techniques Thématiques Interrégionaux (CTTI).

Il s'agit du premier niveau partenarial et interrégional.

Le contrat de plan s'articule autour de trois axes d'intervention, qui se décomposent eux-mêmes en volets.

- Axe 1 : la gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux

Le pilotage des deux volets de l'axe 1, c'est à dire le suivi des orientations stratégiques et la vision transversale portée par chaque volet sur les thèmes qui le composent, est assuré par :

- la DREAL pour le volet inondations;
- et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le volet QRB.

- Axe 2 : le développement économique

Le pilotage des volets de l'axe II est assuré par :

- l'Etat, via VNF pour le volet transport fluvial,
- la DIRECCTE pour le volet tourisme,
- EDF et la CNR pour le volet énergie.

- Axe 3 : Axe dynamiques et innovations territoriales et sociétales

Pour l'axe III, consacré aux démarches territoriales, à la communication incluant l'éducation à l'environnement, à la recherche et à la diffusion de la connaissance, il appartiendra au Secrétariat Technique de formuler des propositions quant à l'organisation de sa gouvernance et aux modalités de travail du partenariat.

Ces propositions devront faire l'objet d'une validation par le CODIR.

L'instance d'animation des volets qui composent les axes est le CTTI.

Les CTTI sont animés par les responsables de volet thématique. Cette animation est partagée avec les représentants de l'autorité de gestion du POP Rhône-Saône sur les sujets concernant le programme européen.

Les CTTI pour l'axe 1 et l'axe 2 sont les suivants :

- CTTI Inondations, animé par la DREAL Rhône-Alpes
- CTTI Qualité des Eaux, ressource et biodiversité, animé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- CTTI Transport fluvial, animé par VNF
- CTTI Tourisme, animé par la DIRECCTE Rhône-Alpes.

Les CTTI fonctionnent sous la responsabilité de chacun des responsables de volet. Les CTTI peuvent exceptionnellement se tenir de manière dématérialisée. Ils pourront également être délocalisés.

Les CTTI se composent à minima des représentants techniques des partenaires signataires du contrat de plan, et peuvent être élargis en tant que de besoin à d'autres financeurs réguliers, ou à des personnes ressources pouvant apporter leur expertise et/ou leur témoignage afin d'alimenter les travaux du CTTI.

En début de période de vie du Plan Rhône 2015-2020, chaque pilote de volet organise un dialogue partenarial afin de :

- clarifier les objectifs du CTTI, et si nécessaire clarifier les objectifs opérationnels du volet en retravaillant sur la base rédactionnelle du volet contractualisé ;

- mettre en place une organisation quant au type de sujets traités en CTTI et au contenu du dialogue : part entre la programmation, les aspects stratégiques, les retours sur projets et actions exemplaires ;
- organiser les modalités de fonctionnement du CTTI, et en particulier l'utilisation non exclusive, par les partenaires du CTTI, de modes de travail dématérialisé (espaces collaboratifs de travail, etc...) permettant d'augmenter l'efficience du travail réalisé entre 2 réunions et de pallier aux problématiques d'éloignement géographique et de déplacement.

Cette organisation spécifique à chaque volet pourra prendre la forme d'une feuille de route discutée en secrétariat technique puis validée en CODIR.

Le cas échéant, des modalités particulières de suivi d'un programme d'action pourront être mises en place. Par exemple, la programmation et le suivi des travaux dans le secteur couvert par le SYMADREM pourront être suivi dans le cadre d'un dispositif ad hoc regroupant l'Etat, le SYMADREM et les Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon.

Les propositions de programmation concernant des projets relatifs au volet énergie, et pour l'axe 3 à la communication, l'éducation au territoire, la recherche, la diffusion et le partage des connaissances pourront être examinées au sein de groupes ad hoc référant au secrétariat technique.

Pour chacune des thématiques, les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec le responsable de volet qui indiquera les modalités de dépôt de dossier. Afin de faciliter la démarche pour les porteurs de projets, la mise en place de documents communs sera recherchée. Les instances du Plan Rhône visent à faciliter la recherche de financement. Les CTTI et les CPI ont vocation à faire émerger les avis d'opportunité sur les financements par les partenaires concernés des projets soumis. A défaut de procédures communes, les porteurs de projets devront formalisés leurs demandes selon les modalités propres à chacun des financeurs. En ce qui concerne les projets éligibles au POP FEDER Rhône-Saône, l'instruction est opérée par l'autorité de gestion.

Un rapporteur sera désigné par le responsable de volet pour présenter les différentes demandes auprès du CTTI. Il est chargé de recueillir les avis techniques et/ ou financiers des services compétents et des financeurs. Il saisit le CTTI correspondant dès lors qu'il a recueilli l'ensemble des avis et après en avoir fait la synthèse.

A partir de cette synthèse, le CTTI formule un avis collectif sur le dossier et le propose à la programmation. Le CTTI assure le suivi de la programmation et en dresse un bilan annuel.

Les bénéficiaires de subventions dans le cadre du Plan Rhône pourront être conviés à venir y présenter leur projet afin que les membres puissent disposer d'un retour d'expérience sur les projets financés.

Les CTTI sont également un lieu d'animation et d'échanges sur la thématique concernée, de partage d'information. Le responsable de volet peut décider de faire remonter au secrétariat technique des points posant difficulté.

En ce qui concerne le volet Energie et l'axe 3, le secrétariat technique tient lieu de CTTI. Il peut constituer des groupes de travail ad hoc autant que de besoin.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers éligibles au POP FEDER Rhône-Saône, les CTTI sont également un lieu d'échange et d'appui technique au bénéfice de l'autorité de gestion.

4.2 Le Comité de Programmation Interrégional (CPI)

C'est le niveau décisionnel en termes de programmation et de labellisation des opérations.

Après examen des avis collectifs et de la proposition de programmation des CTTI rapportés par chaque responsable du volet, le comité décide de la labellisation de l'opération et de la programmation des crédits des partenaires signataires du contrat de plan.

Le comité est composé des membres du CODIR, du DRFIP et des départements représentés au COPIL.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers éligibles au POP FEDER Rhône-Saône, le CPI tient lieu d'instance de programmation. L'examen des dossiers éligibles au POP se déroule dans le cadre de l'autorité de gestion.

Le secrétariat du CPI est assuré par le SGAR Rhône-Alpes pour le compte du partenariat, sauf en ce qui concerne les points relatifs au POP FEDER Rhône-Saône dont la responsabilité revient à l'autorité de gestion.

Le rythme des réunions est trimestriel. Le calendrier des CTTI sera calé en cohérence avec la tenue des CPI. Les CPI peuvent se tenir exceptionnellement de manière dématérialisée.

Maquette financière

V- Maquette financière

- Maquette financière du Plan Rhône 2015-2020
- Etat prévisionnel des dépenses

1. Maquette financière du Plan Rhône 2015-2020

Maquette CPIER Plan Rhône 2015-2020

en Million d'euro	Coût global estimé	FEDER	RTE-T	Etat			Régions					CNR	EDF	total partenaires	total financements	reste à financer		Total projets
			Sur appel à projet	Etat (hors EP)	Agence de l'Eau	VNF	Bourg.	F-C	RA	PACA	LR					montant	%	
Axe I : Gestion multifonctionnelle des eaux																		
Volet inondations																		
total volet inondation	259	9,22		75,8	0	0	0	0	0	60	13,45	8,5	11,2	168,95	178,17	80,83	31,21%	259
Volet qualité, ressources, biodiversité																		
Total volet QRB	125	6,48		0	49	0	0,5	0,5	6,5	4	4,25	27	15,5	107,25	113,73	11,27	9,02%	125
Axe II : développement économique																		
Volet transport fluvial																		
total volet Transport Fluvial	182,29	9,99	4,00	14,16	-	20,00	3,91	-	8,26	9,14	10,70	19,61	3,00	88,78	102,77	79,52	0,44	182,29
Volet tourisme																		
Total tourisme	160	6,32		4	0	3,35	4,2	0,563	6,75	4,261	1	37	8,5	69,624	75,944	84,056	52,54%	160
Volet énergie																		
Total Energie	72,5	0		0	0	0	0,1	0	0	0	0	40	8,2	48,3	48,3	24,2	33,38%	72,5
Axe III : Dynamiques et innovations territoriales et sociétales																		
Total Axe3	51,2	0		2	2	0	0,2	0	7	2,3	2,3	2,5	18,6	36,9	36,9	14,3	27,93%	51,2
Total	849,99	32,01	4,00	95,96	51,00	23,35	8,91	1,06	28,51	79,71	31,70	134,61	65,00	519,81	555,81	294,18	34,61%	849,99
				Etat et ses établissements			Régions					Acteurs privés						
Total des contributions au CPIER par blocs				170,31			149,89					199,61		519,81				
Part de contribution au CPIER par blocs (%)				32,76			28,84					38,40		100,00				

2. Etat prévisionnel des dépenses

en Million d'euro	Coût global estimé	FEDER (POP Rhône-Saône)	RTE-T	Etat			Régions					CNR	EDF	total partenaires	total financements	reste à financer		Total projets
				Etat (hors EP)	Agence de l'Eau	VNF	Bourgogne	F-C	RA	PACA	LR					montant	%	
Axe I : Gestion multifonctionnelle des eaux																		
Volet inondations																		
Agir sur l'aléa	223	0		69						57	13	5	4					223,00
Réduire la vulnérabilité	19	6,32		3,16						2	0,34	1,5	5					19,00
Savoir mieux vivre avec le risque	15	2,42		2,84						1	0,11	2	2					15,00
Constitution et consolidation des maîtrises d'ouvrages	2	0,48		0,8						0	0	0	0,2					2,00
Total volet inondation	259	9,22		75,8						60	13,45	8,5	11,2	168,95	178,17	80,83	31,21%	259,00
Volet qualité, ressources, biodiversité																		
Améliorer la qualité des eaux, en avant les efforts sur la réduction des toxiques	15				5,00		0	0	0	0	0	0	5					15,00
Contribuer à la mise en cohérence des trames vertes et bleues sur le Rhône et la Saône	85	3,57			37,00		0,5	0,5	5	2,04	4	25	6,5					85,00
dont Morphologie	43				20,00					0,6			3					43,00
dont Zones humides	16	3,57			4,00					0,75			2,5					16,00
dont Continuité	26				13,00					0,69			1					26,00
Gérer quantitativement la ressource, dans la situation présente et dans le cadre du changement climatique	9				2,00		0	0	1	0,8	0,2	0,5	3					9,00
Améliorer la connaissance du fonctionnement du Rhône et participer à des programmes de recherche appliquée	16	2,91			5,00		0	0	0,5	1,16	0,05	1,5	1					16,00
Total volet ORB	125	6,48		0	49		0,5	0,5	6,5	4	4,25	27	15,5	107,25	113,73	11,27	9,02%	125,00
Axe II : développement économique																		
Volet transport fluvial			*Financement à rechercher dans le cadre des appels à projets du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)*										**3 M€ (estimations) filière colis lourd**					
Développer le trafic fluvial	20,1	0,97				**0,245 (+ 3,505 sur les dispositifs de droit communs (dont PARM et PAMI) / hors mandat)**	0,30		1,35	1,16	0,50	0,51						20,10
Développer les actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau	1	0,33				0,05			0,33		0,00	0,20						1,00
Poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales **(hors opérations portuaires)**	47,1	4	4			18,2	0,80		0,00	0,95	8,00	2,00	3					47,10
dont Canal du Rhône à Sète (hors aménagement des 4 canaux)	34,4		4			8					8,00							34,40
Poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales **(opérations portuaires)**	101,2			**14,16** (dont au moins 3,4 en RA, 2,6 en Bg, 5,9 en PACA)			2,61		5,21	5,76	2,20	14,10						101,20
Accompagner la croissance du trafic notamment en termes de services	11,89	4,395				1,22	0,20		1,03	1,26	0,00	2,50						11,89
Poursuivre les actions de recherche et d'innovation	1	0,29				0,355			0,35	0,01	0,00	0,30						1,00
total volet Transport Fluvial	182,29	9,99	4,00	14,16	-	20,00	3,91		8,26	9,14	10,70	19,61	3,00	88,78	102,77	79,52	43,62%	182,29
Volet tourisme												**Dont 20 M€ pour écluse brégnier cordon**						
Finaliser les itinéraires cyclables structurants du Val de Saône et ViaRhôna en France	50	6,32		1,75			1,2	0,563	4,25	3,6	1	8,00	3,00					50,00
Contribuer au développement d'un tourisme fluvial bénéficiant aux territoires	75			1,75		3,30	2,3	0	2,5	0,661		26,00	0,50					75,00
Inventorier et mettre en valeur les patrimoines emblématiques des territoires et qui favorisent les retombées liées au tourisme	35			0,50			0,7			0		3,00	5,00					35,00
Total tourisme	160	6,32		4	0	3,35	4,2	0,563	6,75	4,261	1	37,00	8,50	69,62	75,94	84,06	52,54%	160,00
Volet énergie																		
Implanter une à deux PCH supplémentaire(s) sur le Rhône	60											40 (2 PCH)	8,00					60,00
Procéder à des aménagements hydroélectriques sur les barrages de la Saône après en avoir étudié le potentiel de production	10						0,1					0,00	0,10					10,00
Accompagner des expérimentations de nouvelles technologies de production d'hydroélectricité	2											0,00						2,00
Identifier les sites sur le territoire du Plan Rhône susceptibles d'accueillir des installations de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque	0,5											0,00	0,10					0,50
Total Energie	72,5						0,1					40,00	8,20	48,30	48,30	24,20	33,38%	72,50
Axe III : Dynamiques et innovations territoriales et sociétales																		
Accompagner des stratégies et des opérations d'aménagement et de développer économique sur des sites à enjeux	40			1,50	0,50		0		4,8	0,5	0,5	2	17,7					40,00
dont approches territoriales	20			1,50	0,50				4,8	0,5	0,5	2	4,5					20,00
dont approche filière	20												13,2					20,00
Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône	3,2			0,30	0,50		0,1		0,7	0,3	0,3	0,5	0,5					3,20
Capitaliser, partager et diffuser les données, les connaissances et les bonnes pratiques associées aux travaux du Plan Rhône	3				0,50				0,5	0,5	0,5	0	0,2					3,00
Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône	5			0,20	0,50		0,1		1	1	1	0	0,2					5,00
Total Axe3	51,2	0		2	2	0	0,2	0	7	2,3	2,3	2,5	18,6	36,90	36,90	14,30	27,93%	51,20
Total	849,99	32,01	4,00	95,96	51,00	23,35	8,91	1,06	28,51	79,71	31,70	134,61	65,00	519,81	555,81	294,18	34,61%	849,99
				Etat et ses établissements					**Régions**			**Acteurs privés**						
Total des contributions au CPIER par blocs				170,31					149,89			199,61		519,81				
Part de contribution au CPIER par blocs (%)				32,76					28,84			38,40		100,00				

Signatures

Signatures

Vu les Circulaires du Premier ministre n°5670-SG du 02 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la préparation des contrats de plan Etat-Région ;

Vu les instructions de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014 relatives aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020 ;

Vu le mandat donné par le Premier ministre au préfet de la région Rhône-Alpes le 18 novembre 2014 ;

Vu le courrier du Commissariat général à l'égalité des territoires en date du 23 octobre 2015, autorisant le préfet de la région Rhône-Alpes à procéder à la signature du Plan Rhône ;

Vu l'évaluation stratégique environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la consultation du public ;

Vu l'avis conjoint des CESER n°2012-22, adopté le 4 octobre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-D'azur en date du 29 mai 2015 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération n° 15-00-196 du Conseil régional de Rhône-Alpes en date du 6 mars 2015 et la délibération n°15-07-460 de la commission permanente du Conseil régional Rhône-Alpes en date du 18 septembre 2015 ;

Vu la délibération N°CR-15/09.536 du Conseil régional Languedoc-Roussillon en date du 23 octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-5-A001Z-20 du Conseil régional de Bourgogne en date du 29 et 30 juin 2015 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente N° 15CP.256 en date du 3 juillet 2015 agissant par délégation du Conseil régional de Franche-Comté ;

Vu la 8° résolution du Conseil de Surveillance de la CNR en date du 5 juillet 2013 validant le troisième Plan de Missions d'Intérêt Général ;

Vu la décision du Directeur Exécutif Groupe en charge du Pôle des Energies Renouvelables d'Electricité De France, en date du 13 octobre 2015, portant délégation de signature à Daniel PEPIN, Directeur Délégué à la Coordination de l'eau Alpes Méditerranée, et l'autorisant à signer le CPIER Plan Rhône 2015-2020 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 15 mars 2015 autorisant le directeur de l'agence de l'eau RMC à signer, et engageant l'agence à accompagner financièrement le CPIER Rhône 2015-2020 à hauteur de 51 M€, en application des conditions de son programme d'intervention en vigueur au moment de la prise de décision, y compris les actions d'éducation au territoire ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 13 mars 2015 autorisant le directeur général de l'établissement à signer le CPIER Plan Rhône 2015-2020 ;

A Rochemaure, le 30 octobre 2015,

L'Etat,
Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée,
Préfet de la région Rhône-Alpes;

Michel DELPUECH

Le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée,
Le Président,

Michel DANTIN

Le Conseil régional de
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Président,

Michel VAUZELLE

Le Conseil régional de
Languedoc-Roussillon,
Le Président,

Damien ALARY

A Montpellier, le 12 novembre 2015.

Le Conseil Régional de
Rhône-Alpes,
Le Président,

Jean-Jack QUEYRANNE

Le Conseil régional de Bourgogne;
Le Président,

Le Président du Conseil régional,

François PATRIAT

A Dijon, le 12 novembre 2015.

Le Conseil régional de Franche-Comté,
La Présidente

Marie-Guite DUFAY

A Besançon, le 19 novembre 2015.

La CNR,
La Présidente du directoire,
Présidente directrice générale,

Elisabeth AYRAULT

EDF,
Pour le Président directeur général empêché,
Le Directeur délégué,

Daniel PÉPIN

Voies Navigables de France,
Le Directeur général,

Marc PAPINUTTI

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
Le Directeur Général,

Laurent ROY